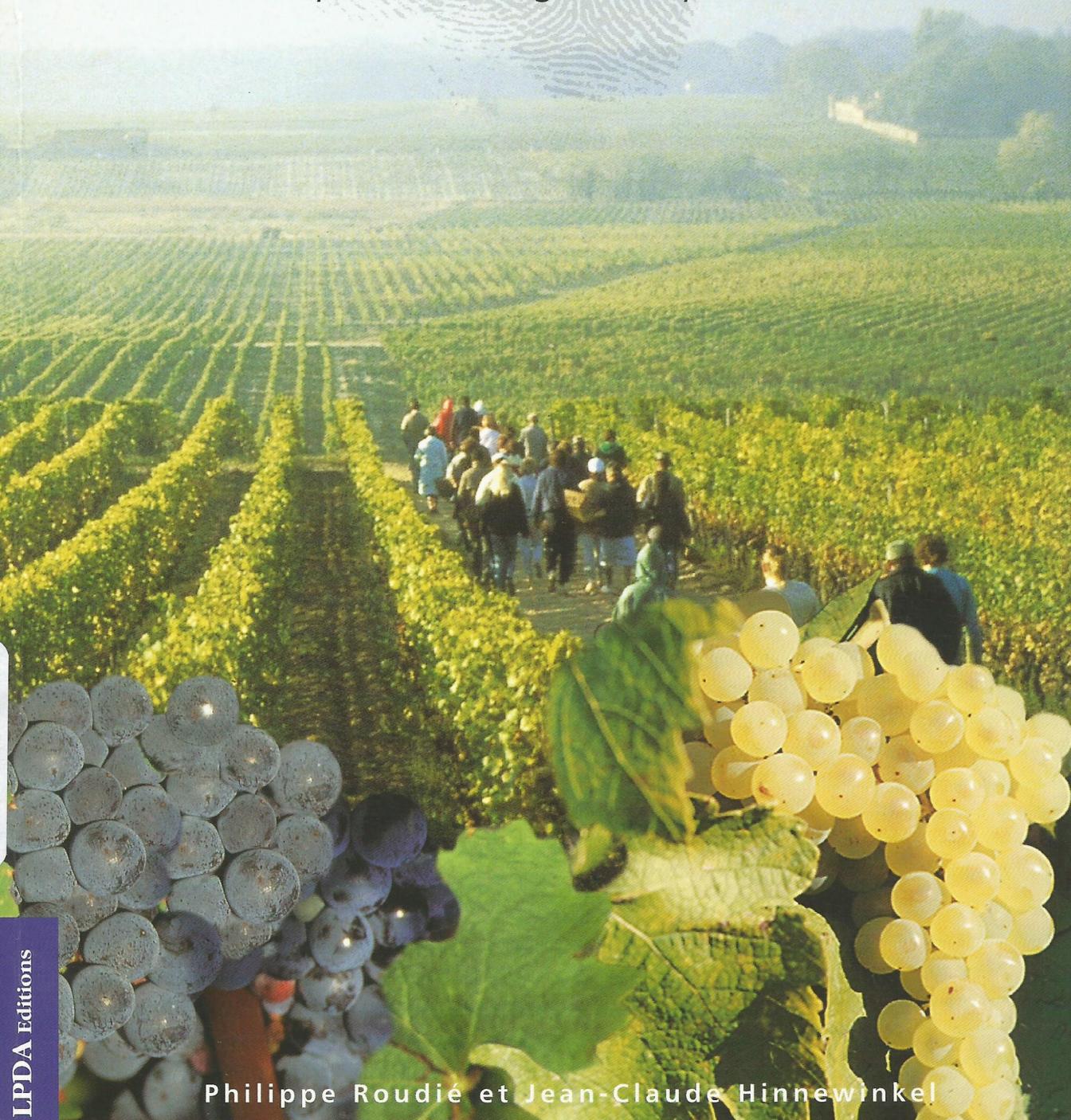




# Une empreinte dans le vignoble

*XX<sup>e</sup> siècle : naissance des Vins  
d'**A**quitaine d'**O**rigine **C**oopérative*





Centre d'Etudes et de Recherche  
sur la Vigne et le Vin

# Une empreinte dans le vignoble

*XX<sup>e</sup> siècle : naissance des Vins  
d'**A**quitaine d'**O**rigine **C**oopérative*

Un ouvrage rédigé par

**Jean-Claude Hinnewinkel et Philippe Roudié**

*Dans le cadre d'un contrat entre*

*La Fédération des Caves Coopératives d'Aquitaine (FCVA, Cité Mondiale -  
6, Paris des Chartrons – 33000 Bordeaux)*

*Et*

*Le Centre d'Etudes et de Recherche sur le Vin (CERVIN – Université  
Bordeaux-Montaigne)*

## Résumé



L'histoire du mouvement coopératif vinicole d'Aquitaine couvre plus de trois quarts de siècle ; trois générations se sont succédées, du Bordelais au Bergeracois, en passant par le Pays Basque en pays de l'Adour et l'Agenais, pour faire renaître, cultiver puis entretenir la pérennité du Vin, emblème de notre région. Cet ouvrage restitue l'héritage des récits et élans que conserve la mémoire du mouvement coopératif.

Lorsque, à l'orée du siècle, une poignée de viticulteurs s'investit dans la voie coopérative, railleries et prédictions de mauvais augure ne manquèrent pas. S'ouvrait là une marche chaotique, initiatique et humaine qui allait contribuer à la réputation des vins de qualité dont la région peut aujourd'hui s'enorgueillir. Qui soupçonne que le quart des récoltes vinicoles d'Aquitaine, presque toutes en Appellation d'Origine Contrôlée, est vinifié par les caves coopératives ? Au pays des "Châteaux", voilà un phénomène de solidarité dont le succès mérite d'être conté.

C'est l'épopée contemporaine d'une union que ce livre retrace, avec l'appui des archives et analyses que l'Histoire perpétue. Grâce soient rendues aux témoignages des hommes dont la parole, mémoire vivante du Vin, inspire ce livre.

## **Le mot du président de la F.C.V.A.**

*Cette année 2001 correspond au centenaire de la coopération viticole en France. En Aquitaine, les premières caves coopératives ont vu le jour au début des années trente, et l'on remarque qu'elles sont issues de la même réflexion qui sut aboutir à la création des AOC ! Cette naissance gémellaire est caractéristique de l'histoire du vignoble aquitain. Aussi, n'est-il pas paradoxal de constater que, dans une filière et un département réputés individualistes, les viticulteurs aient souhaité dans un même élan se doter d'un outil collectif de protection de leur patrimoine, et d'une structure commune de vinification ? Ces deux démarches ont été couronnées de succès. La coopération viticole, après seulement quelques années d'existence, vinifie plus d'une bouteille sur quatre et regroupe près de 40 % des viticulteurs de notre région. L'objectif de cet ouvrage est de rendre, simplement, hommage à ces femmes et hommes qui ont cru et croient que l'avenir doit se conjuguer ensemble.*

*Il s'agit d'un effort de mémoire, de la transcription d'événements collectés dans les archives de nos caves, chez les uns et chez les autres, aux quatre coins de notre région et qu'il nous semblait important de transmettre : pour comprendre et souligner le lien unique qu'a réussi à créer la cave coopérative entre le tissu social et les données économiques de notre profession. Ce lien s'appuie sur des valeurs fortes, empreintes de solidarité, de mutualisme et de performance, de transparence et d'équité. Ces mêmes valeurs qui, il y a des dizaines d'années, émergeaient d'un groupe de voisins ou d'amis du même village, forment toujours le ciment qui rassemble des centaines de producteurs autour de leur cave.*

*Aujourd'hui, l'entreprise coopérative n'est plus un simple transformateur de matière première ; elle est une entité qui regarde le marché, écoute les consommateurs, analyse la concurrence et qui a surtout la maturité de s'engager dans la voie de la performance économique. Les caves coopératives ont su saisir les enjeux que sont la qualité, l'environnement et la santé ; elles bâtissent depuis plusieurs années leur stratégie sur la garantie du producteur et la confiance du consommateur. Même si le vin semble protégé, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit avant tout d'un produit alimentaire pour lequel il nous faut demeurer vigilants. Les caves se sont donc investies d'un devoir de contrôle, parfois situé jusqu'en aval de la filière, ce qui permet une maîtrise des contraintes sans que cela n'accapare le savoir-faire des coopérateurs, leurs efforts et la valeur ajoutée.*

*C'est là une des évolutions majeures de notre mouvement : le passage de la construction d'outils de vinification à la maîtrise du vignoble et de ses apports. De nombreuses entreprises recensent désormais chaque parcelle ainsi que les spécificités du terroir et des modes de conduite de la vigne : cet état des lieux régulièrement mis à jour est effectué de manière minutieuse sur des milliers d'hectares, ce qu'aucun syndicat n'est aujourd'hui capable de fournir. La mise en exergue des terroirs commence par leur connaissance. Ces évolutions récentes ont entraîné, depuis 1997-98, le recrutement de techniciens qui, outre ces missions de recensement, apportent des conseils personnalisés, diffusent des informations afin de permettre à tous les vigneron coopérateurs de participer à l'amélioration qualitative des produits. La reconnaissance des différents niveaux d'efforts effectués par les uns et les autres, la volonté collective offerte à chacun de progresser dans ses choix et gestes, se retrouvent dans la généralisation des règlements à la qualité. Cela met définitivement un terme à ce que j'appellerai le minimum coopératif, qui consiste à produire simplement du raisin en optimisant degré et rendement. L'abandon du système de rémunération fondé sur l'égalité au profit de l'équité est une partie importante de l'histoire de la coopération que nous assumons complètement. Il nous permet encore aujourd'hui d'affirmer notre volonté et notre ambition.*

*Ces grilles de règlement qualitatif offrent aux entreprises de mieux répondre aux adhérents les plus exigeants, notamment grâce à la mise en place de cahiers des charges proposés et décidés par les vigneron eux-mêmes. Ainsi, ceux qui désirent se soumettre à des contraintes plus fortes pour élaborer un vin de grande qualité ont la possibilité de s'engager à des niveaux de rémunération plus élevés. L'entreprise coopérative démontre qu'elle est à l'écoute de ses adhérents, en phase avec le marché, balayant ainsi l'idée préconçue d'une production uniformisée.*

*Ces démarches sont quasi systématiquement associées à une approche environnementale de la cave, rappelons que 95 % des caves coopératives traitent leurs effluents. De même, station météo, pièges à insectes, suivis parcellaires, cahiers de traitement et autres partenariats avec les chambres d'agriculture constituent-ils autant d'actions qui visent à rationaliser les traitements effectués sur nos vignes, et à mettre en place des systèmes généraux de production raisonnée adaptés. Ce sont là des moyens qui expliquent la totale connaissance de l'origine des vins que nous commercialisons. Il faut y voir une constante reformulation du lien qui n'a jamais cessé d'exister entre les vignerons, leurs terres et leurs chais que multiplie la volonté des hommes. C'est cette même volonté qui, indiscutablement, montre l'avenir des entreprises coopératives dont l'évolution s'exprime déjà au travers des rapprochements entre unités, à quelque niveau que ce soit. Cette recherche de la performance commerciale et économique, dans le respect du vigneron, traduit assez la dynamique de nos structures au sein desquelles les démarches de qualité ont contribué à introduire le client comme facteur d'orientation des stratégies.*

*La satisfaction, l'épanouissement et la pérennisation du binôme vigneron-consommateur marque la nouvelle définition de la coopération viticole d'Aquitaine. Cette différence, nous la réaffirmons. Cet ouvrage rend hommage aux coopérateurs qui ont fait preuve de leur capacité d'adaptation et de modernisation. Nous mettons aujourd'hui cette expérience à profit : pour relever les nouveaux défis de la viticulture.*

*Gilles GRENIER*

*Président de la Fédération des Coopératives Vinicoles d'Aquitaine*

## Le mot d'Alain Rousset, Président du Conseil Régional d'Aquitaine

*"Une empreinte en Aquitaine"*

*La vigne et le vin jouent un rôle prédominant dans l'économie, le paysage et la culture de l'Aquitaine. Nos vins, nos appellations sont mondialement connus. C'est un formidable atout que nous devons défendre, conforter et promouvoir dans un contexte nouveau, celui de l'ouverture des marchés, d'une mondialisation accrue de l'économie viti-vinicole.*

*L'Aquitaine a la chance de pouvoir s'appuyer sur des piliers solides. Ainsi, le mouvement coopératif est intimement lié à l'histoire de nos vignobles au cours du XX<sup>e</sup> siècle et il est frappant de constater le parallélisme entre l'émergence et le développement des Appellations d'Origine Contrôlées et ceux des caves coopératives.*

*Aujourd'hui, l'idéal mutualiste et l'efficacité économique se conjuguent pour faire des caves coopératives un acteur majeur et performant de la filière vin, mais aussi porteur de valeurs : la transparence, l'équité, la responsabilité et la solidarité ne sont pas ici des vains mots.*

*Soucieux à l'extrême de la qualité de ses produits respectueux de l'environnement, le mouvement coopératif participe donc activement à la défense et à la promotion du leadership aquitain.*

*Le Conseil Régional d'Aquitaine a largement contribué à l'essor du mouvement coopératif. Je voudrais donc rendre ici un très vif et sincère hommage aux hommes et aux femmes d'Aquitaine qui se sont impliqués dans cette formidable aventure, ceux qui aujourd'hui la font vivre et portent ainsi haut et loin les couleurs des vignobles aquitains.*

*Alain ROUSSET*

*Président du Conseil Régional d'Aquitaine*

## Table des matières

Introduction .....

### CHAPITRE

1

Le temps des pionniers .....

La crise .....

Une intense promotion en faveur de la coopération .....

La Bourgogne pour inspiration .....

L'adoption des statuts .....

Choisir des sites .....

Édifier les bâtiments .....

Un départ précipité en Médoc .....

Naissance spectaculaire de la Cave de Saint-Émilion .....

Les raisons du succès .....

### CHAPITRE

2

L'extension en Bordelais et en Bergeracois .....

La première vague de fondations en Bordelais (1932-1940) .....

Les premières fondations en Bergeracois .....

Un élan freiné .....

La seconde vague (1946-1952) .....

La rareté des échecs coopératifs .....

Un réseau dense mais incomplet .....

En route vers l'expansion .....

### CHAPITRE

3

A la conquête des autres vignobles d'Aquitaine .....

Dans les pays de l'Adour et au Pays Basque (1955-1965) .....

Le renouveau des vignobles du Lot-et-Garonne (1946-1965) .....

Les « filles » du développement territorial .....

Une place variable dans les vignobles aquitains .....	
« Faire mieux ensemble » : pour faire vivre le territoire .....	
« Faire mieux ensemble » : pour préparer l'avenir .....	

**CHAPITRE**

4

<b>En marche vers la qualité .....</b>	
L'amélioration du potentiel viticole .....	
La valorisation des terroirs .....	
Succès de l'œnologie .....	
De l'égalité à l'équité : pour plus de qualité .....	
Le retour aux vignes .....	
L'exigence d'une traçabilité totale .....	
Des investissements efficaces .....	

**CHAPITRE**

5

<b>Pour une meilleure approche du marché .....</b>	
Le choix de la vente directe .....	
Vers une solidarité toujours plus forte .....	
Le rôle des Unions régionales .....	
Une image revalorisée .....	
<b>Conclusion .....</b>	
<b>Les présidents de la FCVA .....</b>	
<b>Annexes .....</b>	
<b>Cartes géographiques .....</b>	
<b>Sources et Bibliographie .....</b>	

# Introduction

Le livre s'ouvre au début du XX<sup>e</sup> siècle. Pour vous plonger dans le contexte viticole de la fin des années 20, nous vous invitons à prendre connaissance de deux articles publiés dans le journal *Le Médoc* de septembre 1929. Il s'agit d'extraits du discours prononcé par M. Georges Daurel, lors de la fête de la société d'Agriculture de la Gironde dont il était le président, le 7 juillet 1929, à Saint-Emilion. Il est intéressant de noter que c'est dans le Médoc et à Saint-Emilion que le mouvement coopératif a pris naissance. Par ailleurs, vous constaterez que cette description du contexte de l'époque pourrait très bien être utilisée aujourd'hui comme toile de fond pour appréhender la situation de notre filière...

Discours de G. Daurel paru le 01 septembre 1929

Dans certains pays étrangers, on vend des étiquettes et des bouchons estampés aux noms de nos plus grandes gloires viticoles. Mais qu'advient-il alors, pour les vins de crus moyens qui ne peuvent lancer leurs marques? Quel intérêt, du reste, y aurait-il à encombrer les prix courants de quelques 30 000 ou 40 000 noms des propriétés de la Gironde. Ne croyez-vous pas que vous seriez mieux défendus si vous vous organisiez en coopérative de producteurs ?

"J'ai émis cette opinion il y a quelques années, mais dans notre Gironde l'idée coopérative ne progresse que lentement. Chacun est jaloux de son vin, chacun produit un vin supérieur à celui de son voisin et ne veut pas que sa récolte soit mélangée avec celles d'autres producteurs de sa région.

(à suivre)

Discours de G. Daurel paru le 08 septembre 1929

"Tant que l'individualisme régnera en maître, nous ne pourrons espérer aucun progrès pour la défense de nos vins. Il est cependant beaucoup plus facile de protéger une marque collective que de nombreuses appellations personnelles. Que cherchent les producteurs de vins fins qui ne sont pas propriétaires d'un 1<sup>er</sup> cru ou d'un cru exceptionnel ? Vendre le plus cher possible leur récolte en s'assurant que le monde entier ne boira, sous le nom de Saint-Emilion ou de Pauillac, que les vins de cette région. Il me semble que la solution de ce problème consiste à mélanger les vins de tous les syndiqués et à les vendre sous le nom de : "Coopérative des producteurs des grands vins de...". Une publicité facile fait connaître partout que seuls les vins vendus avec cette étiquette sont des vins authentiques, possédant au maximum toutes les qualités de nos divers vins.

"Je suis particulièrement heureux de vous dire que cette proposition a reçu un commencement d'exécution. Quelques producteurs des grands vins bourgeois de Listrac et de Moulis, après de grandes hésitations, ont essayé de mettre cette idée en pratique. Je ne veux pas présager de son avenir que je vois ouvert aux plus grandes espérances".

Le résultat immédiat et certain est le suivant : les récoltants n'ont réservé qu'une faible partie de leur production à cette coopérative. Chacun a vendu à ses risques 80% de sa récolte. Or, le vin de la coopérative de Listrac, qui représente l'ensemble des vins de tous les adhérents, a obtenu immédiatement un prix de vente plus élevé que chacun de ceux qui le compose. Il a fallu trois ans pour que quelques hommes avisés obtiennent ce résultat ; producteurs, négociants et consommateurs y trouveront leur avantage. Quand chaque région de notre département sera ainsi organisée, quand notre individualisme aura fait place au grand esprit de travail commun, nous pourrons voir venir les années de récoltes abondantes. L'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Grèce, le Midi pourront produire tant qu'ils voudront les vins de consommation courante dont le débouché ne pourra être assuré ; les

producteurs de vins de Bordeaux verront toujours leurs vins réclamés par tous ceux, nombreux dans le monde, qui veulent une bonne bouteille. Le vin de Bordeaux est un article de luxe dont le prix se maintiendra au taux que nous aurons fixé.

Ne continuez pas vos errements actuels ; devenez vous-même ; ne croyez pas indispensable de lire chaque jour dans votre journal, le cours des vins à Béziers ou à Narbonne pour établir le prix de votre récolte, cherchez à faire l'égalisation par en haut en vous disant, ainsi que l'ont dit tout ceux qui sont passés par ici : "Nos vins de la Gironde sont supérieurs à tous ceux qui sont produits dans le monde, ils sont la gloire de notre pays". Parmi les nombreux avantages de la coopérative je peux vous signaler le suivant :

"Avant 1914, tous les propriétaires de notre département avaient en chai 2 à 3 récoltes. Pour qu'ils soient utilisables, nos vins doivent avoir deux ou trois ans au moins. Le commerce pouvait s'approvisionner en vin qu'il jugeait avec certitude et prêt à la mise en bouteille. Les frais de culture se sont élevés dans des proportions plus considérables que les capitaux disponibles. Pour payer les frais annuels, il est indispensable de vendre les récoltes quelques mois après qu'elles sont disponibles. Vous me direz que le Crédit Agricole peut aider dans de bonnes conditions les producteurs ne disposant pas de réserves suffisantes. Mais il répugne à beaucoup de garantir leurs récoltes qu'ils préfèrent réaliser à un prix inférieur plutôt que de souscrire un emprunt.

Avec la coopérative, cette difficulté n'existe plus. C'est avec la coopérative elle-même que le Crédit Agricole fait des avances, réparties ensuite entre les adhérents proportionnellement à leurs apports. Rien ne s'oppose plus à conserver et bien soigner les vins, pendant deux ou trois ans, pour les offrir à la vente prêts à la mise en bouteille, lorsqu'ils ont atteint le maximum de leur valeur. Vous m'excuserez d'insister sur cette question que je crois primordiale pour l'avenir de notre département.

Non seulement les 60 000 propriétaires-viticulteurs de la Gironde ont leurs marques, mais comme ce chiffre était insuffisant, chaque négociant a déposé encore une pluralité de marques fantaisistes. Tout cela ne peut que jeter le trouble dans l'esprit des acheteurs étrangers à notre région. La Gironde est bien petite sur la carte du monde et un consommateur de Lille, de Berlin ou de Copenhague, n'est pas obligé de savoir que Sauternes ou Sainte-Croix-du-Mont sont distants de 5 à 6 kilomètres, que 30 000 à 40 000 mètres séparent le Médoc de Saint-Emilion. Simplifions nos appellations, unissons-nous dans chaque région pour poursuivre ce résultat. Huit à dix personnes convaincues se groupent en coopérative ; quelques années plus tard en présence des résultats obtenus, tous les producteurs de la région seront les meilleurs coopérateurs. Dans quelques mois je ne serai plus Président de la société d'Agriculture, mais je serai heureux et fier si j'avais pu communiquer ma foi dans l'avenir des coopératives et assurer à notre département et à chacun de vous la prospérité méritée par vos sacrifices passés."

Parler des vins d'Aquitaine, et plus particulièrement des vins de Bordeaux, implique l'évocation de fabuleux millésimes parmi les plus connus et les plus chers au monde. Mais qui soupçonne que le quart des récoltes (presque toutes en Appellations d'Origines Contrôlées) est vinifié par des caves coopératives. Au pays des « Châteaux », voilà un phénomène de solidarité dont le succès, en un mot l'histoire sinon l'épopée, mérite d'être contée.

Alors qu'à l'orée du siècle, naissaient en Languedoc<sup>1</sup> les premières caves coopératives, filles de la surproduction postphylloxérique, de la chute des cours des vins et de la misère paysanne, le Syndicat viticole de Saint-Émilion, en réponse à une enquête lancée par la Chambre des députés sur la situation viticole en France, déclarait péremptoirement : « *Il ne nous apparaît pas que les coopératives soient appelées à rendre de vrais services dans les pays de vins fins*<sup>2</sup>. » Cette affirmation n'allait rester vraie qu'un tiers de siècle, car dès la décennie 1930, quelques temps après l'Alsace et la Bourgogne, c'est précisément en Médoc et à Saint-Émilion qu'allaient être fondées des coopératives imaginées pour défendre une viticulture de qualité que le Bordelais se faisait un honneur d'illustrer.

S'ouvrit là une voie chaotique, initiatique, humaine et régionale, et débuta une aventure qui allait, dans une première phase, sauver dès avant la seconde guerre mondiale de nombreux vignobles du nord de l'Aquitaine, en Bordelais puis en Bergeracois. La paix revenue, le mouvement coopératif poursuivit son implantation dans la région, où il régénérait des vignobles pour la plupart moribonds. Aujourd'hui les caves, ou plutôt leurs vigoureux coopérateurs, ont su se situer à la pointe de l'innovation, au profit d'une qualité des vins toujours améliorée, pour une viticulture toujours plus respectueuse de l'environnement.

Avant d'entreprendre ce voyage dans le temps, nous tenons à remercier les coopérateurs et les administrateurs des caves coopératives d'Aquitaine, qui ont bien voulu prendre sur leur emploi du temps les longues heures d'entretien qu'ils nous ont accordées au cours de ces deux dernières années. Sans cet effort de mémoire, sans leurs réponses à l'enquête que la Fédération des Coopératives Viticoles d'Aquitaine a bien voulu leur transmettre à notre demande, ce récit n'aurait pu aboutir qu'à une histoire en pointillés et sans vie, ce que sont souvent les archives. Puissent ces précieuses voix se retrouver un peu dans l'évocation qui suit !

Les auteurs

1 La première cave coopérative française serait celle des Vignerons libres de Maraussan, née en 1901 dans l'Hérault.  
2 Réponse manuscrite à un questionnaire imprimé. 1902. Archives du Syndicat viticole de Saint-Émilion.

## Chapitre 1

# Le temps des pionniers

Le 9 juillet 1933, une cave coopérative était inaugurée à Saint-Emilion, à l'initiative d'un personnage hors du commun, Robert Villepigue. Ingénieur agronome, propriétaire du château Cadet-Piola, président fondateur, il avait même envisagé la présence du ministre de l'Agriculture à cette cérémonie. Invitation avait été adressée au préfet de la Gironde. La réponse de ce dernier en dit déjà long sur les difficultés qui s'étaient fait jour et allaient même perdurer devant le phénomène coopératif :

*« Je suis tout à fait partisan de la manifestation projetée. Cependant je crains que l'ampleur de cette manifestation ne soit de nature à justifier la présence de Monsieur le Ministre de l'Agriculture lui-même. Cette crainte s'argumente du fait qu'en raison de la situation viticole actuelle les avis sont très partagés surtout dans cette région au sujet de la décision prise en ce qui concerne le sucrage de la récolte de 1932. On peut en conséquence redouter des incidents qu'il me paraît préférable d'éviter et au devant desquels il n'est pas prudent de s'aventurer. Il faudrait aussi inviter en même temps que Monsieur Roy député de la circonscription les autres parlementaires et les sénateurs, mettre au courant le ministre de la situation et lui suggérer peut-être de se faire représenter par Monsieur Lecomte inspecteur régional de l'agriculture en résidence à Bordeaux »<sup>1</sup>.*

### La crise

Créées pour près du tiers d'entre elles entre 1932 et 1939 les caves coopératives d'Aquitaine sont sans l'ombre d'un doute nées de la grande crise économique et sociale de l'Entre-deux-guerres, plus communément désignée crise de 1929, et qui se fit sentir en France surtout après 1930-1931. En Bordelais pourtant la situation des campagnes s'était transformée depuis la fin de la Première guerre mondiale : le vignoble avait peu à peu retrouvé ses travailleurs ; la fraude qui avait gangrené le pays tout entier s'était quelque peu éloignée grâce aux rudiments de la législation sur les appellations d'origine. Les techniques commençaient à se moderniser et les récoltes de 1928 et 1929 s'étaient avérées de fabuleux millésimes. Mais il fallut vite déchanter : l'année 1930 fut d'une faible quantité et de qualité détestable ; de surcroît le mildiou déclencha une attaque d'autant plus fulgurante que depuis 1915 on avait un peu oublié cet ennemi redoutable.

C'est malgré tout par l'aspect économique et commercial que débuta véritablement la crise en Gironde, et pour l'essentiel par l'effondrement des exportations. De quelques 400.000 hectolitres vendus à l'étranger en 1930 on descendit à 200.000 en 1933 et 1934 sans guère pouvoir remonter à 300.000 jusqu'après la seconde guerre mondiale. Les principaux acheteurs, l'Allemagne en particulier n'étaient plus au rendez-vous ! Et comble de malheur les récoltes devinrent pléthoriques avec une moyenne annuelle de près de 5 millions d'hectolitres en Gironde pour la décennie 1930-1939.

---

<sup>1</sup> Archives Départementales de la Gironde 7 M 170.

Au total le rôle des exportations était ramené à environ 6 % des volumes récoltés. Jamais au cours de son histoire multi-séculaire le vignoble girondin n'avait connu pareil effacement dans le grand commerce international. Livrés presque uniquement sur le marché intérieur français, les divers vins de Bordeaux voyaient leur cours s'effondrer, ne serait-ce qu'en raison du profond déséquilibre entre une offre considérable et une demande faible. Tous les crus étaient touchés par cette crise de mévente, qui frappait d'ailleurs davantage les vins rouges que les blancs et plus encore les vins de qualité que les vins moyens. Le négoce et le courtage, qui seront d'ailleurs souvent accusés de cette baisse des cours par les viticulteurs, souffraient eux aussi ; leurs stocks de vins vieux de qualité étaient quelquefois vendus à perte. Mais que dire des vigneron sans stock qui étaient obligés pour vivre de s'endetter pour une vendange non encore récoltée. On comprend mieux combien la situation viticole girondine pouvait être qualifiée alors de *"drame poignant"*<sup>2</sup>.

Mais laissons plutôt la parole aux contemporains, aux fondateurs de cave qui ont vécu la crise. Ainsi s'exprime Guy Bournerie, l'un des fondateurs de la cave de Ruch créée en 1935 en plein Entre-deux-mers :

*« Jusqu'en 1929 la situation était assez bonne ; on vendait le vin dans de bonnes conditions ... la crise de 1929 est arrivée ... Cela n'a pas été seulement une crise du vin, ... une crise générale aussi bien en France qu'à l'étranger, et finalement à partir de 1930 le prix des vins a baissé. Il a continué à baisser jusqu'en 1935-36 tellement bien qu'en l'espace de deux ans le prix du tonneau (de 900 litres) est passé de 2000 fr. à peu près à 350-400 fr. Et en plus, il n'y avait pas beaucoup d'acheteurs sur le marché. On a vécu dans cette situation tant bien que mal jusqu'en 1932. Alors en 1932 on a pensé qu'il y avait des coopératives qui existaient dans le Midi et qui donnaient des résultats ... ». Et de continuer sur le rôle des négociants « c'étaient eux qui faisaient les prix ; ils profitaient de la situation des viticulteurs qui étaient plus ou moins endettés et avaient énormément de difficultés, pour offrir des prix qui étaient vraiment très bas, dérisoires ni plus ni moins<sup>3</sup> ».*

Robert Domens l'un des fondateurs de la cave de Saint-Vivien de Blaye et qui en fut président de 1968 à 1989 témoigne de la situation catastrophique du Blayais<sup>4</sup> :

*« il y avait un marasme complet dans le vin ... Ce n'était pas brillant, j'ai même failli quitter le métier. Le tonneau de blanc se vendait 250 fr. en moyenne et le vin rouge était encore moins cher ... Ce n'était pas unique à notre région. J'ai connu des propriétaires à Saint-Emilion qui ont abandonné la propriété familiale pour faire autre chose ... »*

Irmin Picq, un des tout premiers coopérateurs de Générac, toujours en Blayais, reste assez dur pour les courtiers, plus que pour le négoce :

*« Je me suis trouvé à vendre du vin, avant la coopérative, à un courtier de Saint-Christoly que je connaissais bien ... il m'achète du vin avant qu'il soit fini. Je lui donne un échantillon. Il m'arrive 2 ou 3 semaines après, le temps d'analyser et me tient ces propos : « Ah mon pauvre ami ça pèse pas lourd ». Il*

<sup>2</sup> Caziot (P.) La propriété rurale en France, Institut National Agronomique, Paris, 1936, p. 47-59.

<sup>3</sup> Entretien oral par Bernard Larrieu CLEM 1993.

<sup>4</sup> Entretien oral par Olivier Dubourg en 1993.

*avait trouvé 8°. Le négociant avait été plus honnête : il avait reçu l'échantillon et avait trouvé 12°. Les courtiers manoeuvraient les viticulteurs...<sup>5</sup>»*

## **Une intense promotion en faveur de la coopération**

Devant cette situation inquiétante l'une des solutions majeures apparaissait être la coopérative dont le succès avait été partout notoire en Languedoc au début du siècle et mieux encore dans les vignobles du Beaujolais et de Bourgogne dans la décennie 1920-1930. Un peu partout alors des voies diverses s'élevèrent pour prôner l'union, prêcher la solidarité. C'est d'ailleurs ce terme même qui sert de titre à l'éditorial du Comte de Ferrand le 10 février 1929 dans le journal "Le Médoc hebdomadaire républicain indépendant". Cet aristocrate, grand propriétaire foncier et président des crus classés du Médoc décrit, dans un style pompeux aux accents tragiques, l'individualisme des viticulteurs girondins :

*« il est certain que si le propriétaire voulait s'organiser, voulait accepter de se plier à une discipline, à une action méthodique ... il arriverait bien vite à des résultats dont il serait étonné tout le premier ... mais il préfère la ruine à l'effort. Des syndicats existent, des coopératives modèles ne manquent pas, des capitaux s'offrent chaque jour ».*

Dans le même numéro du journal évoqué ci-dessus est aussi relaté le discours du président de la Société d'Agriculture de Saint-Emilion- et nous revoilà en Libournais- le 7 juillet 1929 : ... « ne croyez-vous pas que vous seriez mieux défendus si vous vous organisiez en coopératives de producteurs. J'ai émis cette opinion il y a quelques années mais dans notre Gironde l'idée coopérative ne progresse que lentement ».

Ces difficultés, Robert Villepigue les dénonça aussi et les affronta avec beaucoup de persévérance et de ténacité :

*« la cave de Saint-Emilion ... se glorifie d'être la première venue d'un mouvement qui doit s'étendre à tout le département. Jusqu'ici en retard sur le reste de la France viticole, la Gironde, pour certaines raisons qu'il trouvait dans sa situation privilégiée restait confinée dans un individualisme qui est pour une bonne part dans l'acuité de la crise qu'elle subit actuellement. Si l'exemple donné par notre entreprise sert d'exemple au reste du vignoble girondin et l'amène dans la voie du progrès social et économique, nous estimerons que nous aurions été suffisamment payés de nos patients efforts »<sup>6</sup>.*

Car les buts des coopératives de vinification étaient de faciliter la vente des vins des sociétaires en construisant une « usine »<sup>7</sup> traitant la vendange des sociétaires, logeant le vin produit, le soignant et le conservant. Il en découlait pour le viticulteur un grand nombre d'avantages qu'on allait faire miroiter aux indécis au moyen de circulaires, d'affiches, d'articles, de conférences ...

On insistait principalement sur l'intérêt financier, à vrai dire le principal aux yeux des intéressés plongés dans la crise : la coopérative déchargeait le viticulteur de toute opération

---

<sup>5</sup> Entretien oral par Olivier Dubourg en 1993

<sup>6</sup> Archives Départementales de la Gironde 7 M 170.

<sup>7</sup> Le terme d'usine est celui qui est alors employé ; dans le contexte économique et social de l'époque, il apparaît comme une entité moderne et valorisante. Le terme disparaîtra assez vite du langage des coopérateurs.

de vinification, lui laissant le simple rôle de producteur. Partant de là, tonneaux et cuves inutiles pouvaient être vendus par les propriétaires et exploitants, les bâtiments à usage de chai recevant alors une autre affectation. De même débarrassés du souci de faire le vin et de le soigner, les propriétaires disposeraient d'un temps précieux pour s'occuper des autres travaux de l'exploitation. Il y avait de quoi convaincre de nombreux petits viticulteurs même s'il fallait en passer par l'abandon d'une production individuelle dont on était fier car, vendue au négoce, elle était condamnée à perdre son originalité.

En utilisant le matériel de vinification de la coopérative, on était assuré de profiter des techniques les plus modernes auxquelles un viticulteur isolé ne pouvait accéder. A cet égard les vignes, disait-on, livreraient des vins de meilleure qualité, de caractéristiques plus constantes et mieux soignés ; en conséquence les offres du négoce seraient plus intéressantes, d'autant plus que les quantités proposées seraient beaucoup plus importantes et homogènes. Prévalait ainsi l'idée d'une meilleure résistance aux «diktats" du négoce.

De plus, les caves bénéficiant de facilités de crédit grâce à leur affiliation à la caisse de Crédit Agricole pouvaient avancer de l'argent au sociétaire, ainsi plus à l'aise ; on évitait la situation critique voire humiliante d'obligation de vente du vin à vil prix faute de ressources.

Il était enfin un argument de poids dans une Gironde fière- à tort ou à raison- de produire des vins d'exception- à tous niveaux : celui d'éviter la fraude, d'empêcher les usurpations, en un mot de faire respecter l'origine des vins, phénomène particulièrement sensible au début du siècle. Par là même on peut considérer que la création des caves coopératives en Gironde va de pair avec l'affinement de la notion d'appellation d'origine contrôlée.

## **Les voyages d'études ... en Bourgogne principalement**

Avant de se lancer dans l'aventure coopérative beaucoup de ces pionniers prirent le soin d'aller voir comment fonctionnaient les caves précédemment créées en France. Ils furent aidés dans ces initiatives par les compagnies de chemins de fer qui avaient vite flairé dans cette aventure de fort belles et nouvelles affaires à venir : des caves créées près des voies ferrées, d'énormes quantités de vin à transporter avaient déjà fait leurs preuves ailleurs. On offrit donc nombre de voyages gratuits.

La Bourgogne qui fut évidemment la destination principale de ces voyages, même si quelques girondins se rendirent en Languedoc. On avait bien pris conscience en Bordelais qu'il fallait intégrer la cave coopérative dans un vignoble de cru et non point de vin courant. Le premier voyage, celui tout au moins dont on a conservé la mémoire, permit de visiter Auxerre, Chablis, Tonnerre, Dijon et la côte bourguignonne. En faisant étape à Paris on écouta les discours de Tardy, directeur général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole et de Maitrot, inspecteur général du Génie Rural. Le courtier girondin Redeuil fit le compte rendu de ce voyage, très favorable en l'occurrence. Il insistait sur l'existence en Gironde de nombreux petits viticulteurs, surtout en zone de vin blanc, qui auraient avantage à se grouper pour vinifier leur produit. Une situation identique était aussi souhaitable, à ses dires, dans les zones de polyculture où la vigne, « accessoire de la culture locale » était disposée en "joualles". Plaidant pour sa chapelle Redeuil insistait sur l'idée que c'était à sa profession de convaincre les viticulteurs à l'union, et pour cela d'abord de se convaincre elle-même. Lucide au demeurant, il se posait néanmoins la question de savoir quels produits les caves allaient livrer et quelles allaient être les réactions du négoce<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Archives Départementales de la Gironde 7 M 475.

A la mi-mars 1930, une délégation d'une quinzaine de viticulteurs du Blayais se rendit en Bourgogne lors d'un voyage organisé par les directeurs des Services Agricoles de la Gironde et de la Saône-et-Loire mais aussi sous l'égide des compagnies ferroviaires d'Orléans et du P.L.M.. Voyageant de nuit les participants furent accueillis à Mâcon par le directeur des Services Agricoles du département Dufaux. D'entrée il leur fit sur la coopération dans son département un exposé qualifié de « *remarquablement clair et substantiel* » où il insistait sur les difficultés rencontrées et les écueils à éviter. Appréciant la franchise de leur conférencier, les participants se rendirent ensuite au siège de la Fédération des caves de Saône et Loire où ils dégustèrent des vins. Les jours suivants, ils ne visitèrent pas moins de sept coopératives de la Côte chalonaise puis rencontrèrent le négociant Bouchard de Beaune et de Bordeaux. Après la découverte des fameux Hospices, ils parcoururent les meilleurs terroirs de la Côte, Aloxe-Corton, Nuits, Vosne-Romanée, Vougeot, Chambolle-Musigny et Gevrey-Chambertin, non sans revenir, lors de la dernière soirée, dans deux autres coopératives sous la direction de Ferré, directeur de la station œnologique de Beaune.

CHEMIN DE FER DE PARIS A OrléANS

**MISSION DES VITICULTEURS DU SUD-OUEST EN BOURGOGNE**

*À l'occasion du passage à Paris des Viticulteurs du Sud-Ouest qui se rendent en Bourgogne, sous les auspices de la Compagnie d'Orléans, pour y étudier le fonctionnement des caves coopératives de vins de qualité, vous êtes prié d'honorer de votre présence la Réunion préalable qui aura lieu le 3 Novembre, à 17 heures, Salle du Musée Social, 5, Rue Las-Cases, à Paris.*

*Les exposés ci-après, accompagnés de films cinématographiques, auront lieu à l'occasion de cette réunion :*

**La Coopération Vinicole en France**  
par M. TARDY, Directeur Général de la Caisse Nationale de Crédit agricole

**La Conception Technique Moderne des Caves Coopératives**  
par M. MAITROT, Inspecteur Général du Génie rural

Paris, le 25 Octobre 1932.

---

**PROGRAMME**

Mercredi 4 Novembre  
(Vinification des Grands Vins Blancs, Yonne)  
Visites des Caves Coopératives de Saint-Bris-le-Vineux et Chablis.

Judi 5 Novembre.  
(Vinification des Grands Vins Rouges, Côte-d'Or)

**MATIN :**  
Visites des Caves Coopératives de Brochon, Gevrey-Chambertin, Nuits, etc., du Clos-Vougeot, de la Cuvierie Louis-Latour et des Vignobles de Grands Crus, Morey, Chambolle-Musigny, Vougeot, etc...

**APRÈS-MIDI :**  
Visites des Hospices de Beaune, de la Station Œnologique, des Caves de la Maison Bouchard Père et Fils, etc...

Vendredi 6 Novembre  
(Vinification des Grands Ordinaires, et des Vins Communs, Saône-et-Loire)

**MATIN :**  
Visites des Caves Coopératives de Bissey, Buzyl, et Saint-Georges-de-Scissé.

**APRÈS-MIDI :**  
Visites des Caves Coopératives de Prissé, Chaintre, Ligny, Fleurie, Vire, Mâcon, etc...

Quelques viticulteurs girondins allèrent ainsi en Languedoc mais surtout en Bourgogne<sup>9</sup> visiter des coopératives ; d'autres découvrirent les premières caves fondées en Gironde et principalement en Entre-deux-mers qui faisaient un peu figure de modèle. Ce fut en particulier le cas des vigneronns du Blayais et du Bourgeais qui, de G nerac (1934) ou de Saint-Vivien (1937), voire de Pugnac rendirent visite   Pierre Martin   Rauzan avant d'aller   Espiet. Et ceci continua apr s la deuxi me guerre mondiale o  des viticulteurs d'Anglade, adh rents d'une autre coop rative all rent en 1947   Port-Sainte-Foy et   Saint-Emilion ; en 1949 encore le pr sident de la cave de Saint-Gervais, Raoul Landreau, se rendit m me dans le Var.

## **L'adoption de statuts**

L'une des premi res d marches officielles   satisfaire pour les coop rateurs  tait de se munir de statuts au contenu juridique solide. Des textes-types leur furent  videmment fournis et la plupart des premi res caves y souscrivirent. L' dition d'un grand nombre de plaquettes d'une dizaine   une trentaine de pages de petit format font office pour chaque coop rative d'acte de naissance officiel. Suivis ou non de r glements int rieurs, ces textes comprenaient   l'origine douze titres et une soixantaine d'articles pr cisant la d nomination, l'objet, la dur e et le si ge social de la soci t  (titre I), les aspects financiers (titre II), les conditions d'admission et d'exclusion (titre III), les rouages de l'administration (titres IV   VII) etc ... le tout ayant  t  soigneusement enregistr  devant le notaire local.

Au-del  de ce cadre juridique g n ral, des variantes  taient possibles. Ainsi pour la dur e de la soci t  : par exemple   Juillac et Flaujagues dans l'est de l'Entre-deux-mers, elle fut fix e   trente ans   partir du 30 Avril 1935 alors qu'  Puisseguin Saint-Emilion en D cembre 1938 on les fixa   cinquante ans, ce qui para t d'ailleurs avoir  t  la long vit  la plus fr quemment pr vue<sup>10</sup>. On sp cifiait en g n ral la circonscription territoriale comprenant le plus souvent, outre les communes-si ges, les communes limitrophes, les soci taires devant  tre agriculteurs et "de pr f rence membres d'un syndicat agricole et viticole" r sidant dans ladite circonscription ou  tre propri taire de vignobles. On n'excluait aucune collectivit    condition qu'elle ait une constitution l gale lui conf rant une personnalit  juridique.

---

<sup>9</sup> Sur l'histoire des caves coop ratives en Bourgogne Beaujolais on peut consulter P. MARSAIS, Les caves coop ratives en France, Paris, 1931, 78 p. hors texte et G. GARRIER, Paysans du Beaujolais et du Lyonnais, (1800-1970), Presse Universitaire de Grenoble, 1973, 2 tomes, p. 598-603.

<sup>10</sup> A la fin du 20<sup> me</sup> si cle, la dur e de l'engagement est beaucoup plus courte, de l'ordre d'une dizaine d'ann es



Les premiers statuts de cave coopérative déposés en 1929 en Gironde

Une reprise dans le sigle

Des pouvoirs importants étaient donnés au Conseil d'Administration de composition assez variable, de l'ordre de huit à douze membres en général ; chaque administrateur devait aussi être propriétaire de dix parts au minimum du capital social et ce durant toute la durée du mandat. La souscription de capital social était une des caractéristiques du système coopératif et le demeure au début du 21<sup>ème</sup> siècle. En adhérent à une cave, le viticulteur souscrivait, et souscrit toujours, à un double engagement : celui d'apporter sa récolte et celui de prendre des parts sociales en proportion de ses apports. Par cette opération il devenait un associé-coopérateur.

## RÈGLEMENT

ARTICLE PREMIER. — Comme il a été dit précédemment, il ne sera imposé aux coopérateurs aucune limite quantitative des vins qu'ils devront fournir.

ART. 2. — Ne seront admis à la Coopérative que les vins produits par les cinq cépages suivants : cabernet-sauvignon, cabernet franc (ou blanc), merlot, malbec et petit verdot.

ART. 3. — Il sera nommé chaque année, par le Conseil d'Administration, une commission de dégustation composée de trois membres compétents choisis au sud, à l'ouest (Artigues) et au nord de la commune ; ils dégusteront sans savoir de qui provient l'échantillon que tout coopérateur sera tenu d'apporter en double, au siège social, avant admission de son vin.

Les mêmes dégustateurs pourront être renommés.

Cette commission sera souveraine pour accepter ou rejeter le vin soumis.

ART. 4. — Les barriques devant contenir les vins des coopérateurs seront commandées par le Conseil d'Administration, de façon qu'elles soient toutes de même type et de même valeur. Le paiement de ces barriques sera à la charge du sociétaire au prorata de la quantité qui lui sera applicable.

Pour l'année 1928, les coopérateurs livreront leurs vins dans les futailles qu'ils possèdent, moyennant qu'elles soient de bon goût, de contenance et en bon état. Les réparations qui seront nécessaires à ces futailles seront faites par les soins de la société et aux frais du sociétaire ; toutefois, les coopérateurs qui livreront leurs vins logés en barriques neuves fortes auront droit, dans la répartition du prix de vente, à la différence marchande d'entre la valeur du vidange au neuf.

ART. 5. — Afin que chaque sociétaire ne puisse ignorer les clauses et conditions contenues dans les statuts, il sera tenu d'en prendre un exemplaire qu'il paiera 2 fr. 50.



### Le choix des sites : un problème délicat

La situation géographique de la cave fut évidemment étudiée avec le plus grand soin. Dans tous les dossiers on insistait sur l'intérêt d'une position centrale par rapport aux zones viticoles qu'on voulait desservir et plus précisément encore par rapport aux vignobles des sociétaires. D'où la notion d'un rayon d'action qu'on ne voulait pas supérieur à un, voire deux kilomètres, pour éviter l'inconvénient d'un éloignement trop important. L'argument fut d'ailleurs opposé à l'ingénieur en chef du génie rural qui avait refusé la création de cave en raison de la proximité d'une autre déjà construite.

Pourtant, dans d'autres cas, le rayon de ramassage fut plus important, ce qui, par exemple, fut souligné habilement dans le dossier de candidature de Landerrouat « le pays étant un pays de polyculture avec de grands espaces boisés. Il s'ensuit que la zone battue par la cave s'éloigne de la forme du cercle qui semblait la plus souhaitable. Cette anomalie est due aux terrains boisés ». Cette remarque peut d'ailleurs s'étendre à tout l'Entre-deux-mers et au Bergeracois où l'habitat est en général très dispersé et les centres de villages réduits à l'église, la mairie et quelques maisons.

Un élément important consistait dans le choix du site de la cave. Il était le plus souvent guidé par les possibilités d'achat du terrain, parfois offert à prix raisonnable par un sociétaire, parfois pièce en vente par des tiers qui voulaient s'en débarrasser. L'implantation n'exigeait pas une surface importante (de l'ordre de quelques milliers de mètres carrés) mais simplement accessible à moindre frais. Souvent on avait une prédilection pour la proximité immédiate du bourg, où à l'évidence devaient résider beaucoup de viticulteurs, et où se trouvaient les services communaux. La nature du terrain a évidemment joué. Dans l'ensemble il n'y eut pas de problème, le sous-sol girondin révélant beaucoup de sols solides sur lesquels on pouvait asseoir les constructions. Dans certains cas on insistait sur les vertus de sa platitude qui évitait les travaux de nivellement (Guîtres, Landerrouat), mais dans d'autres au contraire (comme à Blasimon) c'est la déclivité qui était appréciée en raison de la possibilité de faire trois étages superposés. Mais le plus souvent d'autres considérations primèrent, comme la proximité du rail ou de la route, la possibilité de connexion aux réseaux d'électricité et d'eau, et celle d'évacuation des eaux usées.

Les croisements de routes furent particulièrement recherchés pour des raisons évidentes d'accessibilité, surtout les axes principaux, tous les dossiers insistant sur ce point précis. Mais on fit attention aussi chaque fois que c'était possible à la proximité de la gare : à Créon par exemple le terrain à construire était à vingt cinq mètres de la gare, face à elle de l'autre côté de la voie. A l'évidence cependant il ne s'agissait pas d'une exigence fondamentale mais d'un petit plus ; certaines caves envisageant même la construction de quelques kilomètres de raccordement ferroviaire qui ne furent apparemment construits nulle part. Il est enfin le cas particulier de la Vinifera de Bourg sur Gironde qui évoquait même l'avantage de son port sur l'estuaire, mais qui ne joua jamais son rôle.

L'accessibilité à l'énergie électrique était un autre point important. Etre éloigné d'un poste n'était certes pas rédhibitoire, car on pouvait tirer des lignes pour desservir les caves. Mais en être proche permettait d'éviter des travaux. Nombre de coopératives, à l'image par exemple de celle de Génissac en Entre-deux-mers, soulignaient la présence de ligne à haute tension comme un élément déterminant du choix de leur emplacement.

Il en fut de même avec le problème de l'eau, à la fois pour l'alimentation et l'évacuation. Dans l'Entre-deux-guerres toutes les communes rurales n'avaient pas et de loin l'adduction d'eau. Il fallait donc absolument pouvoir s'assurer d'une alimentation importante ; d'où l'intérêt porté aux sources, aux nappes souterraines et aux puits forés ou artésiens. Mais dans l'ensemble cela ne fut jamais un véritable obstacle dans un pays au climat humide.

L'évacuation des eaux ne posa à l'époque aucun problème particulier dans la mesure où les ruisseaux servirent d'exutoire final, souvent par l'intermédiaire de fossés. Dans un cas cependant on pensa évacuer les eaux usées dans le marais proche, et dans un autre (Guîtres) on évoqua la pente naturelle.

## **La construction des bâtiments**

L'aspect le plus important était celui du financement qui donnait lieu, le plus souvent, à des études prévisionnelles approfondies, à commencer par celles des dépenses immédiates.

Parmi celles-ci l'acquisition des terrains était en général chose aisée pour des superficies relativement peu étendues, dans des campagnes où la pression foncière était inexistante et le prix des parcelles peu élevé. Même dans les bourgs les coûts étaient très limités, de l'ordre de 1 à 3% du coût total. D'ailleurs c'est bien souvent un futur coopérateur qui vendait à prix faible, voire symbolique, son terrain à la société dont il était membre fondateur, quand il ne lui en faisait pas cadeau. Ainsi à Puisseguin où l'américain Joseph Herman Sublett, venu en France lors de la première guerre mondiale et devenu propriétaire d'un vignoble prôna l'union en cédant au lieu-dit Durand un terrain pour qu'on y édifie chai et cuvier.

Il en allait tout différemment des frais de construction de la cave elle-même et de son équipement qui, dans tous les cas, formaient - et de loin- l'essentiel des dépenses surtout si l'on y ajoutait les honoraires d'architecte, de l'ordre de 2 à 3% du coût total. Dans la plupart des cas on avait prévu des capacités de cuverie sensiblement plus grandes que celles des récoltes moyennes des premiers adhérents, en prévision de millésimes abondants et surtout de l'arrivée souhaitée de nouveaux sociétaires. Parfois même sans voir exagérément grand, on avait prévu (comme à Lustrac en Médoc) des chais pour loger une part de récolte à vieillir. Dans nombre de cas on avait prévu des bureaux, et même un logement pour le directeur, maître de chai ou responsable de l'établissement, ce qui évidemment augmentait singulièrement le prix de revient.

C'est, a contrario, ce qui refînt quelques rares caves d'entamer des constructions neuves et les poussa à utiliser des bâtiments déjà existants qu'on acheta ou qu'on envisagea de louer, parfois tout simplement à un membre plus ou moins influent de la nouvelle société.

De toute façon les dépenses à prévoir se montaient à quelques centaines de milliers de francs de l'époque, voire à plus d'un million et demi. Il était évident qu'il fallait alors étudier sérieusement le bilan recettes et ressources.

Les recettes prévues venaient principalement par deux canaux, celui de la souscription des premiers adhérents, formant le capital social de départ, complété par des subventions d'Etat, et des avances à terme notamment celles conçues assez souvent comme automatiques, des caisses locales de Crédit Agricole. De simples ratios financiers permettaient de savoir, avant le début des travaux, à quel prix par adhérent et par hectolitre de vin souscrit allait revenir la construction de la cave. Il importait donc de connaître le nombre effectif des adhérents et le volume potentiel de leurs apports, ainsi que les prix de vente espérés. Il y eut à cet égard une grande variété. Car lorsque d'assez gros propriétaires souscrivaient pour d'importantes récoltes, l'apport financier initial pouvait être intéressant. Ainsi à Pauillac en Médoc en 1933, sur la soixantaine de souscripteurs de parts (chacune de 100 francs) pour 2500 francs au total, cinq le firent pour un total égal ou supérieur à 100, dont l'un, M.Cazes, pour 200 parts. Ce qui, à l'origine, permit l'adhésion de nombreux petits producteurs (dont huit à moins de 10 parts !).

Dans d'autres cas le nombre de souscripteurs était réduit. A Arcins, toujours en Médoc, en 1936, ils étaient 37. Parfois même ils n'étaient qu'une dizaine, avec alors des parts en nombre égal.

En tout état de cause, à de rares exceptions, il fallait compter sur les subventions de l'Etat et/ou sur les prêts du Crédit Agricole qui se montèrent parfois jusqu'à la moitié des ressources escomptées. Il revenait d'ailleurs à l'ingénieur en chef du Génie Rural du département, Ferron, de donner le feu vert après un avis motivé tenant compte de la faisabilité du projet. Encore fallait-il pour cela que les travaux n'aient pas été commencés. Ce qui se produisit en fait dans nombre de cas, trop de présidents de cave ayant considéré, abusivement, que les prêts étaient automatiquement accordés.

On sait peu de choses sur les motivations qui ont présidé au choix des architectes chargés des plans qui devaient impérativement figurer dans les dossiers à présenter auprès des

organismes prêteurs, en l'occurrence les services départementaux du Génie rural, le Conseil général, et la Caisse de Crédit agricole. Toujours est-il que le nombre des architectes concernés par la construction des caves, le plus souvent d'ailleurs désignés dans les rapports de l'époque comme "ingénieurs conseils", reste singulièrement réduit, de l'ordre d'une demi-douzaine. Tous étaient en fait issus des cabinets bordelais que ce soit Fouillade, Walter Gachet rue David Johnston, Raoul Perrier rue de l'Ombrière, ou Lusteau rue Esprit des Lois, ce dernier n'apparaissant pas avoir de bons rapports avec l'ingénieur en chef du Génie Rural Ferron. Mais celui qui s'imposa fut sans conteste Cazalis et Lacroix, cours de Tournon, chargé d'au moins un tiers des projets en Gironde et en Dordogne, devenant ainsi un vrai spécialiste de ce type de construction.

Les solutions architecturales prônées par les ingénieurs conseils n'étaient pas propices à des créations révolutionnaires. Car il fallait s'adapter à des exigences techniques d'accessibilité et de fonctionnalité en même temps qu'à celles d'une rentabilité assurée. Aussi bien les projets présentés étaient – ils plus fonctionnels que véritablement esthétiques et consistaient pour la plupart en de vastes blocs de béton armé à charpente métallique ou de béton, avec parfois une isolation de toiture assurée. Les matériaux choisis l'étant plus pour leur solidité que pour leur beauté, les caves n'étaient pas vraiment des monuments faits pour être admirés mais correspondaient davantage à des bâtiments de type commercial ou industriel pour lesquels les recherches esthétiques n'étaient pas de mise. Mieux encore, la construction des caves ayant un aspect répétitif, certaines pouvaient servir de modèle architectural ou technique : ainsi celle de Saint-Gervais en Cubzadais ou celle d'Espiet en Entre-deux-mers.

Ces préoccupations économiques et fonctionnelles n'empêchèrent cependant pas quelque originalité quant à une architecture simple. Celle-ci se manifestait surtout par certains éléments discrets de décoration et par la présence quasi systématique d'un fronton ou d'un emplacement où pouvait fièrement figurer l'inscription « Cave Coopérative de... », véritable carte de visite de l'établissement. Pour beaucoup de caves coopératives, les coopérateurs avaient choisi le nom du lieu-dit, associé à celui de la commune ; c'est par exemple le cas de la Cave de Grangeneuve à Romagne. D'autres mettaient en exergue le rôle fédérateur de la coopérative avec les mentions « Union des producteurs de... », « Les producteurs réunis de... »... Mais on ne trouva jamais d'appellations provocatrices comme ce fut le cas en Languedoc trente ans auparavant avec « Les vigneron libérés de... » ou « Les vigneron libérés de... »<sup>11</sup>.

Une fois toutes les conditions réunies et toutes les autorisations accordées, on pouvait passer à la réalisation du projet qui commençait, après acquisition du terrain et choix de l'architecte, par la construction des bâtiments. Le Conseil d'Administration choisissait un entrepreneur après appel d'offres public diffusé dans la presse ou par voie d'affichage. Les entreprises de construction et d'équipements divers intéressées soumissionnaient en général par plis cachetés que le Conseil d'Administration de la cave ouvrait en même temps. Avant le choix définitif, il arrivait bien souvent que l'on auditionnât les représentants de chacune des entreprises candidates pour écouter leurs arguments, leur demander des indications complémentaires et éventuellement faire diminuer les devis.

Parmi les entrepreneurs de constructions figuraient, à côté de firmes locales, et à la différence de ce qui se passait pour les architectes, des maisons venues d'horizons plus lointains. Et en particulier d'autres régions viticoles, Lyonnais, Champagne ou surtout Languedoc qui regorgeaient d'entreprises spécialisées dans ce type de travaux, comme par exemple la firme Borsari de Béziers. Mais l'on ne s'étonnera pas d'ailleurs de voir choisies

---

<sup>11</sup> Beaucoup plus tard d'autres caves coopératives d'Aquitaine se sont parées de noms plus évocateurs de la qualité comme les « Celliers de la Rafinette » à Genissac ou « Le Noble » à Nérigean.

souvent des entreprises locales, même si ce n'étaient pas elles qui présentaient toujours les offres les plus avantageuses.

Il en allait de même pour les travaux et fournitures de matériel d'équipement. A ceci près que l'on s'adressait à des firmes soit très spécialisées (par exemple pour les cuves ou le matériel vinaire), soit d'artisanat banal (pour l'électricité, la tuyauterie, etc...). Les contrats passés par les caves montrent que l'on favorisa pour l'équipement des firmes girondines spécialisées comme Pépin, rue Notre-Dame à Bordeaux, même si d'autres de qualité, Guy et Mital de Lyon, ou Mabille d'Amboise, voire Linarès de Bergerac avaient tenté leur chance et parfois gagné. Quant aux travaux secondaires, ils étaient presque systématiquement confiés à des artisans du village, ce qui contribuait sinon à créer des emplois, tout du moins à les maintenir dans ces campagnes en crise démographique.

Les travaux furent en général rondement menés ; les Conseils d'Administration étaient pressés de voir les caves réalisées pour les vendanges à venir et tout retard dans la construction pouvait avoir de graves conséquences. D'ailleurs, dans nombre de cas, on avait prévu des extensions réalisables à court terme dès la création même de la cave.

## Les caves en Médoc : un départ trop rapide dès 1929 ?

Cinquième année, - N° 341		LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ		Bordeaux 16 Septembre 1929	
<b>LE MEDOC</b>					
JOURNAL HEBDOMADAIRE RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT					
Le Numéro <b>20</b> centimes	ABONNEMENTS Cinq e. par trimestre..... 15 fr. 00 Année..... 50 fr. 00 Etranger, Par avion..... 60 fr. 00 Les abonnements sont payables d'avance		PUBLI-CITÉ Classés Ind. 10 Apr. 1928. 1 <sup>er</sup> Réclame..... à Apr. 1929 Annonces Ind. 10 Apr. 1928. 1 <sup>er</sup> Réclame..... à Apr. 1929 Même Classe 1 <sup>er</sup> Réclame..... Les Annonces sont payables d'avance		Le Numéro <b>20</b> centimes
LE MEDOC reçoit les Annonces Judiciaires ainsi que les Actes de Société					

**Coopérative de propriétaires-récoltants de Pauillac**

Les propriétaires de la commune de Pauillac qui, cette année, désirent mettre des vins à la Coopérative, sont priés de se faire inscrire jusqu'au 25 septembre : à Pibrin, chez M. Decombe, président ; à Pauillac, chez M. Adde, vice-président.

Tous renseignements utiles seront fournis aux adhérents ainsi qu'un exemplaire des statuts.

Les membres de la Société sont informés qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu dimanche 15 septembre 1929, salle de la Justice de paix, à 16 heures (régule).

Ordre du jour : Modification aux statuts.

Peur que l'assemblée puisse valablement délibérer, il est nécessaire que les deux tiers des membres soient représentés. Il est rappelé que l'associé mandataire ne peut avoir plus de cinq voix, la sienne comprise.

PARDEVANT M<sup>e</sup> PIERRE-JULIEN CHEVALLIER, notaire à Pauillac (Gironde), soussigné :

ONT COMPARU :

M. LUCIEN-ANTOINE TEYSSIER, Négociant, Maire de Pauillac ;  
M. CYPRIEN DECOMBE, propriétaire, demeurant au Château Pibran, commune de Pauillac ;  
M. JEAN ADDE, en famille MAURICE, Négociant, Chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Pauillac ;  
M. EUGÈNE BROQUA, Receveur d'Enregistrement honoraire, demeurant à Pauillac ;  
M. ROGER SEURIN, comptable, Chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Pauillac ;  
M. ERNEST SAINTOUT, propriétaire, demeurant à Pauillac ;  
M. PAUL CHAMPAGNE, propriétaire, demeurant à Daubos, commune de Pauillac ;  
M. JEAN ANDRON, propriétaire, demeurant au Pouyalet, commune de Pauillac ;  
M. ANTOINE DELOM, propriétaire, demeurant à Bages, commune de Pauillac ;  
M. DANIEL MAU, propriétaire, demeurant à Bages, commune de Pauillac ;  
M. ROGER MAU, propriétaire, demeurant à Bages, commune de Pauillac ;  
M. LOUIS LAMBERT, propriétaire, demeurant à Bages, commune de Pauillac ;  
M. GEORGES RIBEAUX, propriétaire, demeurant à Bages, commune de Pauillac ;  
M. PIERRE MAURIN, propriétaire, demeurant à Cordeillan, commune de Pauillac ;  
M. FRITZ FOUGA, propriétaire, Chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Pauillac ;  
M. Bertrand CHEVALLIER, propriétaire, demeurant à Pauillac ;  
M. LUCIEN JUGLA, propriétaire, demeurant à Pauillac ;  
M. JEAN CRUZIN, propriétaire, demeurant à Pauillac ;  
M. ANDRÉ CONSTANTIN, propriétaire, demeurant à Dauprat, commune de Pauillac ;  
M. PAUL LAFFORGUE, maître de chai au Château Pontet-Canet, commune de Pauillac ;  
M. HENRI JUGLA, propriétaire, demeurant à Loubeyres, commune de Pauillac ;  
M<sup>me</sup> MARIE-LAURE LAFON, sans profession, veuve de M. Gustave BONNEFOUS, demeurant au Pouyalet, commune de Pauillac ;  
M. ETIENNE SEURIN, propriétaire, demeurant au Pouyalet, commune de Pauillac ;  
M<sup>me</sup> ELODIE-MATHILDE CAILLETEAU, veuve de M. Julius-Pierre SAUX, demeurant au Pouyalet, commune de Pauillac ;  
M. MARCEL ANDRIEU, propriétaire, demeurant au Pouyalet, commune de Pauillac ;  
M. ARTHUR ARDILEY, propriétaire, demeurant au Pouyalet, commune de Pauillac ;  
M. HENRI BALLADE, propriétaire, demeurant à Loubeyres, commune de Pauillac ;  
M. EDOUARD PINOT-GRATIAN, propriétaire, demeurant à Mousset, commune de Pauillac ;  
M. JEAN BATAILLEY, propriétaire, demeurant à Batailley, commune de Pauillac ;  
M. ETIENNE BILLA, boulanger, demeurant à Artigues, commune de Pauillac ;  
M. RAYMOND RICHARD, propriétaire, demeurant à Artigues, commune de Pauillac ;  
M. NOËL LAVANTÈS, propriétaire, demeurant à Mousset, commune de Pauillac.

Lesquels ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une Société Civile Particulière qu'ils ont convenu de former.

Une cave avait vu le jour en Médoc dès 1929 au cœur même du grand vignoble de Pauillac. Car les 16 et 20 janvier devant Me Chevallier, notaire en ce lieu, les statuts ont été approuvés par trente fondateurs d'une « Société coopérative de propriétaires récoltants » (marque déposée La Rose-Pauillac, Haut-Médoc), présidée par Cyprien Decombe demeurant au château Pibran, et où figurait entre autres sociétaires le maire de Pauillac lui-même, Lucien Antoine Teyssier, négociant. Prévue pour cinquante ans, la société qui avait son siège social 2 quai Léon Perrier à Pauillac et un capital de 800 francs divisé en trente-deux parts de 25 francs, avait pour but « l'assemblage des vins fournis par ses

adhérents ou la vinification des raisins provenant exclusivement des exploitations sociétaires ». A la fin de la même année 1929, cette même société louait pour un an à A. Castagnet un chai situé rue du maréchal Joffre à Pauillac, à l'évidence sans doute pour loger une récolte importante.

Et malgré ces faits incontestables, quelle surprise de voir une nouvelle fondation de cave coopérative à Pauillac plus de trois ans après en 1933, avec de nouveaux statuts ! Car ce fut le 3 juin de cette année-là, en l'étude de Maîtres Vialard et Leclerc, notaires à Pauillac que Darriau déposa les statuts d'une nouvelle société « La coopérative vinicole de Pauillac », forte de cinquante-neuf adhérents. Quelques noms figuraient déjà dans l'ancienne société mais beaucoup étaient de nouveaux venus et le capital social était beaucoup plus considérable puisqu'il se montait alors à 250 000 francs. Comme dans les statuts de 1929, les réunions étaient prévues le dimanche après-midi !

C'est d'ailleurs sur ces nouvelles bases que la coopérative allait se développer. D'abord en 1936 et ceci apparemment « en dehors de toute intervention de nos services, les intéressés ayant été engagés à l'éviter par l'auteur du projet », selon les observations de l'ingénieur en chef du génie rural Ferron. Peu rancunier ce dernier n'hésita cependant pas à attribuer une subvention à la cave dès que celle-ci, pourtant réticente, en sentit la nécessité pour un agrandissement effectué à la fin de 1936.

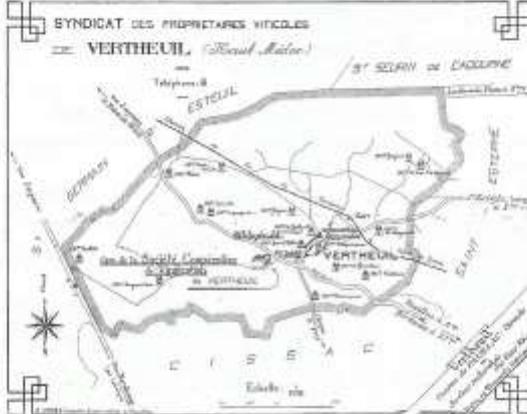
**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE  
de VINIFICATION  
de  
VERTHEUIL (Haut-Médoc)  
(Gironde)**

C. Postaux Bordeaux : 507-48  
TÉLÉPHONE N° 8



**Grand Vin de Châteaux**

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES VITICOLES  
de VERTHEUIL (Haut-Médoc)



Les vins fins proviennent exclusivement de cépages nobles plantés en terrains riches et graveleux et sont vendus actuellement :

VINS EN BOUTEILLES	VINS EN BARRIQUES
Année 1935 ..... Fr. la bouteille	Gr vin année 1935 ..... Fr. la barrique
Année 1936 ..... " " "	Gr vin année 1936 ..... " " "

La tint rendu gare Vertheuil, emballage et frais de régie non compris.

Document publicitaire de la cave coopérative de Vertheuil en appellation Haut-Médoc (1937).

## La cave de Saint-Emilion : une naissance spectaculaire



En Libournais le démarrage du mouvement coopératif fut long et surtout difficile. Il n'aurait sans doute pas réussi sans l'acharnement de Robert Villepigue. Plaidant pour la création des caves par ses voyages, ses conférences et ses publications, il en émit l'idée précise lors de la réunion du 14 septembre 1930 du Conseil d'Administration du Syndicat de Saint-Emilion ; sans succès apparemment, sans hostilité non plus sans doute, le compte-rendu de la réunion étant assez neutre sur ce sujet. En fait le bureau du dit Syndicat semblait beaucoup plus préoccupé par les fêtes de son cinquantenaire, par la publicité à faire pour sortir de la crise et par la naissance éventuelle d'une appellation.

Il en fallait plus pour décourager Robert Villepigue qui poursuivait inlassablement ses activités et notamment à Saint-Emilion. En 1931 et avec l'aide d'une dizaine de fidèles dont son frère, mais aussi Dupuch, propriétaire de l'Arrosée, Limousin, propriétaire du château Haut-Pourret et de Combrouze, installé lui à Grand-Pontet et surtout du maire de Saint-Emilion et ancien député ; il forma un groupe de soixante et un viticulteurs à la tête d'un capital de 100 000 francs pour une fondation officielle de la société coopérative le 17 avril 1932. Les débuts furent difficiles, à commencer par le choix du terrain : on pensa au clos des Cordeliers qui avait pour avantage un site prestigieux, de la place disponible et un logement pour le gardien. Mais la difficile accessibilité pour les charrois ou camions en pleine ville lui fit préférer une localisation hors les murs au pied du coteau, sans chemin d'accès préexistant mais dans le vignoble et à proximité de la voie ferrée.

Après concours, c'est l'entrepreneur Graziana, libournais d'origine italienne qui fut chargé de la construction d'un bâtiment alors modeste, de 2400 hectolitres de capacité, terminé en deux mois, le 18 septembre 1932 mais inauguré seulement le 9 juillet 1933. Le succès de la coopérative de Saint-Emilion fut immédiat. Dès 1934 la capacité de cuverie fut triplée, et accrue encore en 1936. Peine perdue : le nombre des coopérateurs s'envola : les soixante et un de l'époque de la fondation étaient devenus cent trente sept, et pour la dernière vendange de l'avant-guerre il fallut louer des cuves ailleurs, à Saint-Emilion mais aussi à

Castillon, à Moulon et à Libourne pour loger les récoltes. La coopérative était alors un modèle avec un maître de chai venu du négoce de Libourne, un atelier de tonnellerie, et des équipements à la pointe du progrès : les parois des cuves en ciment étaient vitrifiées et le matériel se composait d'un égrappoir, d'un fouloir, de pompes électriques fournies par les meilleurs spécialistes. On célébrait déjà la cave comme un succès



Carton d'invitation au banquet d'inauguration de l'Union des producteurs de Saint-Émilion

Pourtant les détracteurs subsistaient du côté de la plupart des châteaux et surtout du Syndicat Viticole, avec à sa tête D. Morel (1924 – 1938) et Capdemourlin, trésorier qui deviendra plus tard lui aussi président. La cave était alors aussi au centre d'un vrai débat dans tout le vignoble. Le maire Combrouze avait rallié d'autres maires à la cause de la cave ; ceux des communes de Saint-Christophe des Bardes, de Saint-Pey d'Armens, de Saint-Laurent des Combes et un adjoint de Saint-Sulpice de Faleyrens étaient coopérateurs. En face beaucoup étaient devenus vigoureusement hostiles. Quant au curé de la paroisse en place depuis 1906, le très charismatique abbé Bergey, député de la Gironde de 1924 à 1932, porte-parole des anciens combattants, apôtre du progrès social, il ne prenait pas ouvertement parti, mais tenait tous les dirigeants de la cave à l'écart de la vie festive et leur refusait notamment l'utilisation de la salle paroissiale « *Chez nous* »... Plus que d'oppositions du type don Camillo-Péppone entre maire et curé dans l'Italie des années 1950, il s'agissait ici en fait d'opposition de terroirs, voire de structures foncières sinon sociales. Les partisans de la cave, les premiers adhérents, venaient surtout de la plaine de la Dordogne, y compris les « palus », alors que les opposants, à de notables exceptions près, venaient du plateau, de ce qu'on avait pris l'habitude d'appeler autrefois le Haut-Saint-Émilion. Les premiers étaient dans l'ensemble, au moins à l'origine, de petits producteurs venus surtout des petites communes voisines de Saint-Émilion. Les détracteurs étaient plutôt des Saint-Émilionnais, propriétaires de « châteaux » sur les calcaires des sommets et parfois pluri-actifs, c'est à dire ayant d'autres métiers et d'autres sources de revenus. L'opposition latente de ces deux groupes devint un conflit ouvert en 1935 lorsque le président-fondateur de la cave, R. Villepigue fit acte de dissidence vis-à-vis du Syndicat

Viticole en fondant un syndicat rival avec l'appui du maire de Saint-Laurent des Combes. La séparation était consommée, la cave ayant été, avec la notion d'appellation d'origine contrôlée, la pomme d'une discorde qui dura longtemps. Il n'empêche : la cave était créée et avait réussi à devenir une référence de coopérative au pays des « châteaux », dont le succès était patent et n'allait plus être contesté.

La crise commençant à s'estomper, des défections apparaissent dès 1937. Comme ailleurs, nombre des fondateurs reprirent leur indépendance, avec procès à la clé.

La compétition pour la plus grande ancienneté coopérative de Gironde pourrait peut-être même trouver d'autres lauréats ! La cave de Saint-Pierre d'Aurillac par exemple fut constituée le 22 décembre 1931 mais sa création avait été envisagée dès le 30 juillet 1930 par le Syndicat des Côtes de Bordeaux-Saint-Macaire. Quant aux statuts, ils furent déposés le 1<sup>er</sup> avril 1932. Cette coopérative était d'ailleurs assez originale, les apports se faisant sous forme de moûts et non de raisins, système qui perdure encore de nos jours. Et puis, *« partant du principe que les qualités d'un vin procèdent aussi bien des soins cultureux que des qualités de transformation, il fut décidé que seuls les viticulteurs portant tout ou partie de leur récolte à la Coopérative auraient droit d'utiliser la marque syndicale, sous réserve que le produit ...soit agréé à l'arrivée à la cave par une commission de dégustation »*<sup>12</sup>, traduisant on ne peut plus nettement l'origine syndicale de la démarche.

## Les raisons du succès

Les caves coopératives de Gironde ont vite connu le succès. Pourtant celui-ci n'allait pas de soi et de multiples difficultés se firent jour dès le départ. Beaucoup de viticulteurs n'y croyaient pas, surtout en raison du caractère qualitatif des vins du Bordelais, en un mot de l'individualisme que l'on retrouvait partout, pour le constater et, souvent du côté des coopérateurs, pour le déplorer. A cet égard le succès des caves en Languedoc était compris par les Girondins, mais celui de la Bourgogne les étonnait davantage.

Les pionniers de la coopération en Gironde furent souvent l'objet de railleries, voire de sarcasmes. « Vous ne serez jamais payés » entendirent ils souvent, « Dans cinq ans la coopérative sera dans l'autre monde » disaient certains en Blayais, « Vous laisserez la valeur d'une récolte sur cinq » affirmaient d'autres en Entre-deux-mers<sup>13</sup>. Plus mordantes, les accusations de communisme ne manquèrent pas de fuser, en Entre-deux-mers principalement. Non fondées à l'évidence, la plupart des coopérateurs n'ayant jamais avancé des raisons d'ordre idéologique. Certains pourtant admettaient qu'il s'agissait « de socialisme quand même » bien que n'appartenant à aucun groupe politique particulier. Mais c'est en réalité cet apolisme qui fut une des raisons essentielles du succès des caves, aucune idéologie n'ayant été revendiquée, et l'appui des élus de tout bord n'ayant pas été marchandé. De nombreuses lettres ou discours de parlementaires en font foi.

Le député médocain Georges Mandel appuya fortement la création de la cave de Saint-Estèphe<sup>14</sup>. Aux confins du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, le député Jean Renaud, un des principaux responsables de l'implantation du communisme rural en Marmandais, fut aussi un ardent partisan de la coopération. De l'autre côté de l'échiquier politique et, plus

---

<sup>12</sup> Extrait de l'allocution de M. Ladonne, président-fondateur de la cave, le 18 juin 1982, pour le cinquantième de sa fondation

<sup>13</sup> Entretien avec G.César, ancien président de la cave de Rauzan et de l'Union Saint-Vincent, sénateur-maire de Rauzan et président de la Chambre d'Agriculture d'Aquitaine

<sup>14</sup> Archives Départementales de la Gironde 7M497

près de nous, le centriste J. Boyer-Andrivet<sup>15</sup> et de nos jours le gaulliste G.César sont indissociables du mouvement coopératif de l'Entre-deux-mers.

Dès l'origine d'ailleurs, c'est autant le rôle des élus locaux et des élites qui s'avéra déterminant. Car parmi les fondateurs se trouvèrent nombre de conseillers municipaux et de maires. En Blayais, Bourgeais et Cubzadais cinq premiers magistrats communaux furent parmi les premiers sociétaires et souvent même présidents : ce fut par exemple le cas de J. Routurier, maire de Générac et deuxième président de la cave dès 1938. Et parmi ces responsables de caves, beaucoup n'étaient pas uniquement viticulteurs. Toujours en Blayais, on trouvait des médecins, des vétérinaires, des pharmaciens, des instituteurs... phénomène analogue à ce qui se passait en Libournais. On conçoit aisément alors que si des non agriculteurs jouaient le jeu coopératif, cela pouvait créer une dynamique pour ceux qui avaient pour seule source de revenu la vigne. C'était ainsi tout le monde social du village qui était intéressé et plus seulement la classe des vigneron. Il est hors de doute aussi que ces personnalités pouvaient jouer un rôle important en dehors même de leur vignoble grâce à leurs relations et leur rôle de notables.

En fait la raison majeure du succès fut d'ordre financier et technique. On n'était pas en Aquitaine les premiers à inventer le système de la coopérative qui avait fait ses preuves ailleurs : le monde viticole languedocien avait été sauvé par la fondation des caves et dans d'autres filières, notamment laitières, par exemple en Charentes, les coopératives avaient réussi, sans même qu'on ait cherché les solutions dans les fruitières fromagères multi-séculaires de Franche-Comté.

Mais il y avait mieux encore car l'Etat avait lui-même préparé ce succès par la loi de 1920 sur les coopératives, instaurant un système de prêt de longue durée à très bas taux consenti par le Crédit Agricole<sup>16</sup>. Le rôle du Génie Rural fut tout aussi déterminant, ne se contentant pas d'instruire les dossiers sur le plan administratif mais conseillant utilement les nouveaux sociétaires sur les plans juridique et technique. En Gironde ce fut l'ingénieur en chef Ferron qui s'occupa de ces dossiers de caves, et sa correspondance témoigne de son activité inlassable au service de la cause coopérative, même s'il a parfois pu apparaître assez dur notamment sur les questions financières et en matière de fiscalité.

D'autres appuis jouèrent aussi en faveur du succès coopératif. Les compagnies de chemins de fer s'intéressèrent vite à ces masses de vin à transporter : on a vu qu'elles financèrent même nombre de voyages d'études.

Et puis l'on ne décrira jamais assez l'enthousiasme des pionniers et l'atmosphère chaleureuse des assemblées générales et des banquets. Il y avait un véritable enivrement à se retrouver entre soi, à se reconforter, à se rassurer.

Tout aussi caractéristique était l'intense solidarité des adhérents qui formait comme une grande famille. A Ordonnac, rappelle Guy Prévosteau, il était un devoir moral pour un coopérateur d'assister aux obsèques d'un de ses pairs, sous peine d'une amende de cinq francs. F. Ginestet, négociant, mais qui fut dans sa profession un des premiers défenseurs de la coopération, eut ce mot lors de l'une de ces cérémonies « *J'en vois même qui ne sont pas là* ».

A Rauzan, rapporte G. César, la remise des chèques aux coopérateurs était empreinte de solennité : un à un, ils défilaient pour recueillir le précieux papier dans leur béret...

---

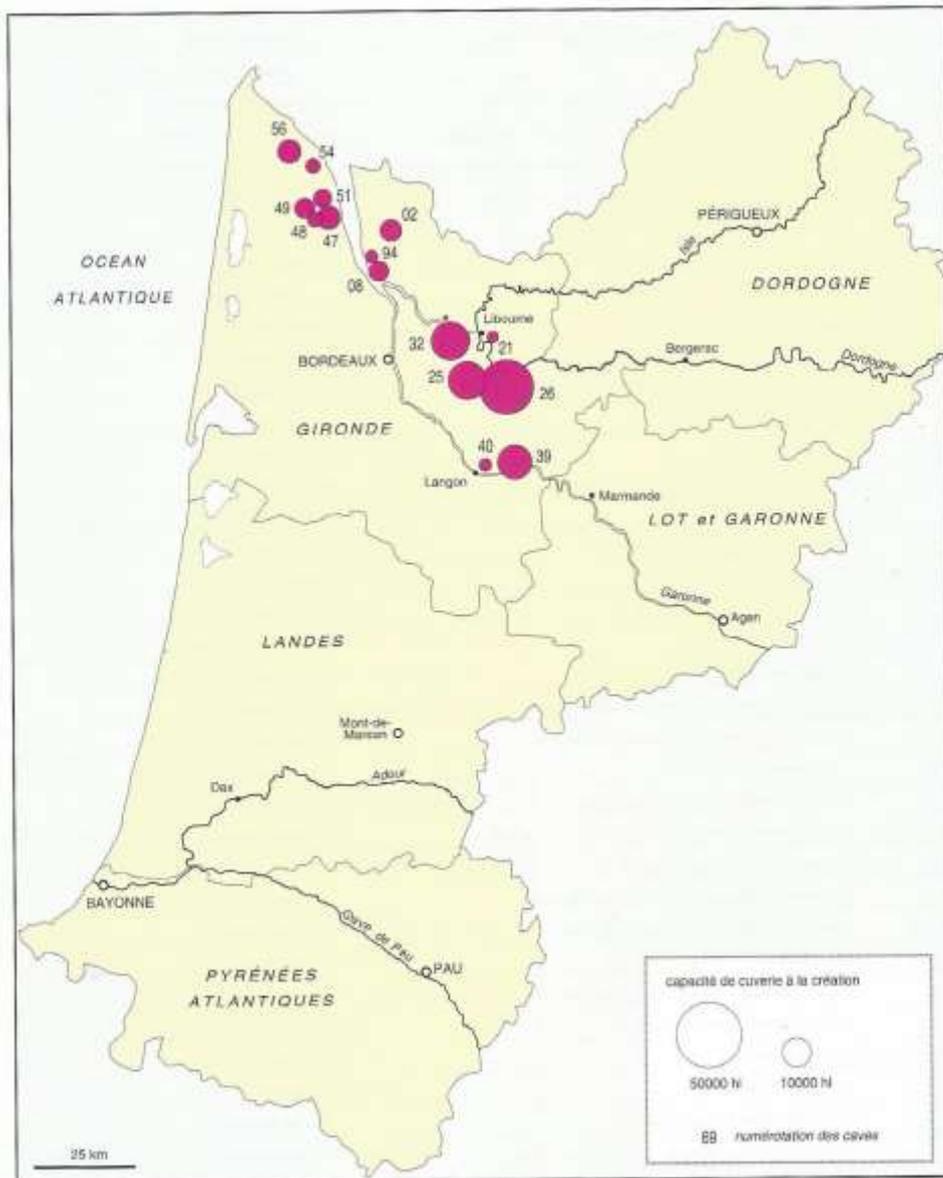
<sup>15</sup> J. Boyer-Andrivet, président-fondateur de la cave de Saint-Pey de Castets jusqu'en 1988 fut également fondateur de l'UVA (Union des Vignerons d'Aquitaine), maire de Saint-Pey de Castets puis de Castillon et sénateur de la Gironde

<sup>16</sup> Archives Départementales de la Gironde 7M68-73

## Chapitre 2

### L'extension en Bordelais et en Bergeracois

#### La première vague de fondations en Bordelais (1932-1940)



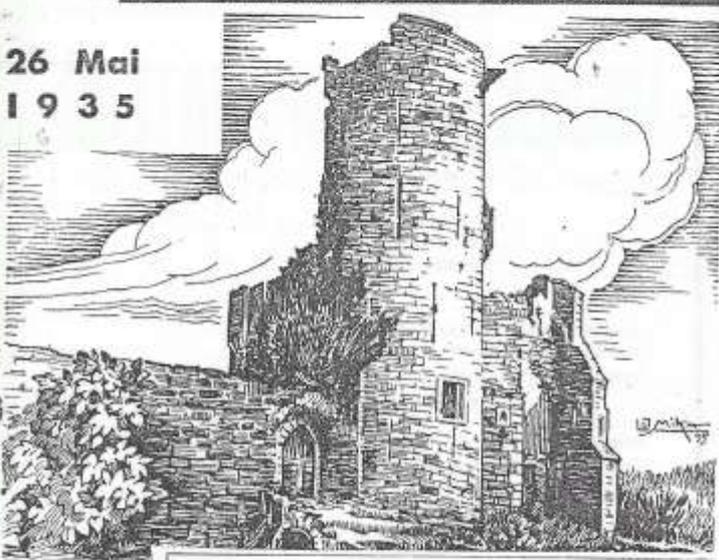
Carte 1 Les caves coopératives d'Aquitaine créées avant 1935

L'inauguration spectaculaire de la coopérative de Saint-Emilion n'était en fait que l'arbre qui cachait la forêt car d'autres caves virent le jour en même temps à Saint-Pierre d'Aurillac, en Bourgeais à Plassac et en Entre-deux-mers à Espiet. (carte 1) Si les deux premières étaient fort modestes, avec moins de 2000 hectolitres de capacité, celle d'Espiet apparaissait dès sa naissance

comme un « monstre » avec 20.000 hectolitres. Sise dans un milieu particulièrement réceptif aux idées égalitaires, relativement homogène dans ses structures agraires dominées par de moyennes exploitations, mais aussi dans ses productions de vin blanc (le vin rouge est rare et d'ailleurs exclu de la coopérative), la cave fondée sur le papier le 5 juin 1932 rayonnait sur une dizaine de communes du centre-nord de l'Entre-deux-mers. Elle fut très vite débordée par des stocks importants qu'on logea difficilement dans des caves privées louées sur place ou même plus loin (à Castillon et la Grave d'Ambarès par exemple) et par l'importance de la récolte de 1934. Ces stockages coûtant cher, on décida l'agrandissement de la capacité de cuverie. En même temps on admit une vingtaine de nouveaux adhérents et le capital social des anciens fut majoré. Au sortir de la guerre la cave d'Espiet n'était pourtant pas la plus grande d'Entre-deux-mers malgré cet excellent départ ; autour d'elle s'en étaient créées d'autres à la réussite non moins éclatante.

**PROGRAMME**  
**FÉDÉRATION DES CAVES COOPÉRATIVES**  
**DE "L'ENTRE-DEUX-MERS"**

**26 Mai**  
**1935**



**RAUZAN**  
**ESPIET**  
**VAYRES**  
**GIRONDE**  
**SAINT-PIERRE**  
**D'AURILLAC**

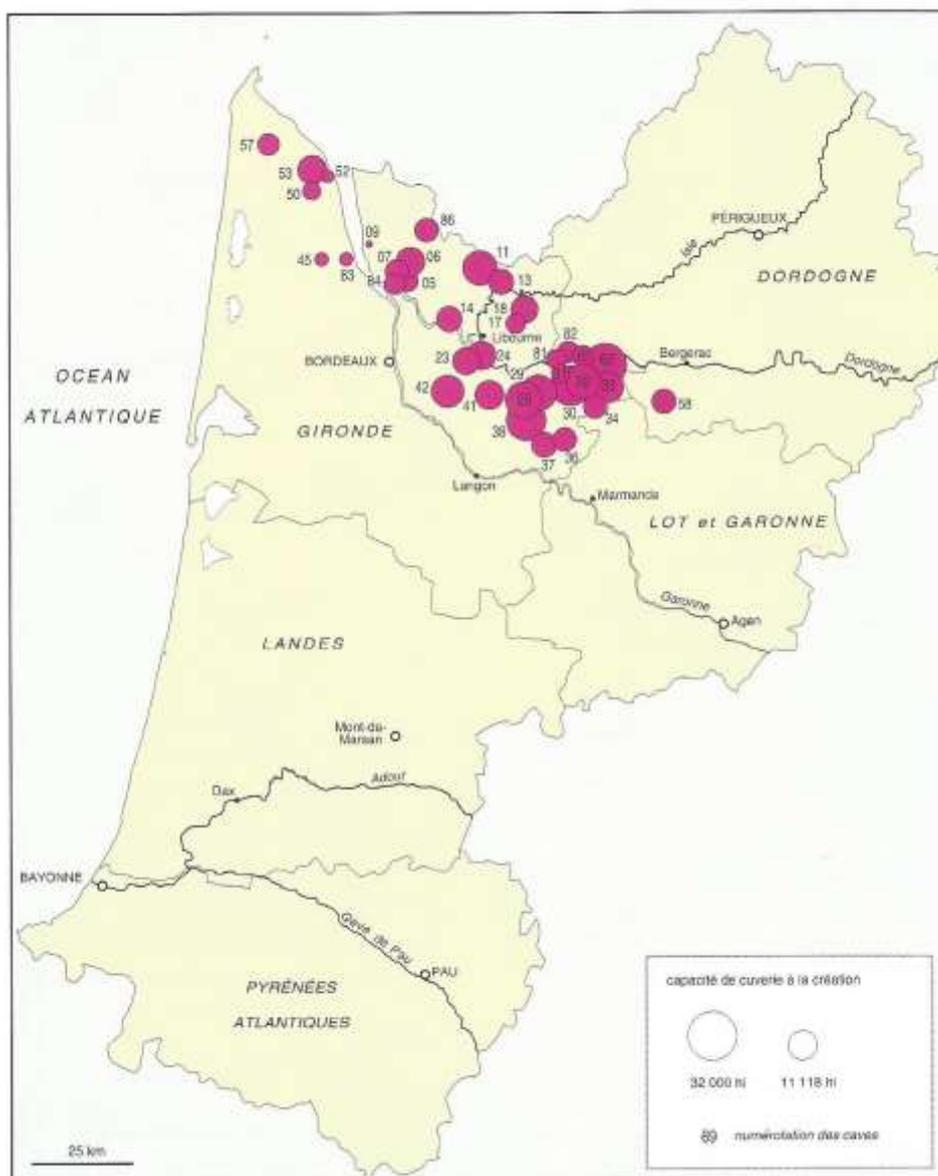


**INAUGURATION**

par Monsieur le Ministre de l'Agriculture, Monsieur le  
 Ministre du Commerce et Monsieur le sous-secrétaire  
 d'Etat à la Présidence du Conseil.

Programme d'inauguration des caves coopératives de l'Entre-deux-mers - 1935

C'était en particulier le cas dès 1933 des caves de Gironde, de Vayres et surtout de Rauzan d'où émergeait déjà la personnalité de Pierre Martin, viticulteur du cru. Encore jeune, il n'avait alors qu'à peine trente ans, il fonda la plus importante cave du Bordelais avec 35.000 hectolitres de capacité, ce qui en faisait même au plan national un élément de poids. Il devint dès l'année suivante et pour longtemps le maire de sa commune. Tribun hors pair, il joua un rôle déterminant dans le succès de sa cave et dans celui du mouvement coopératif tant régional que national. Dès 1935, il fonde la Fédération des Caves Coopératives de la Gironde qui s'élargit rapidement aux caves périgourdines. (carte 2)

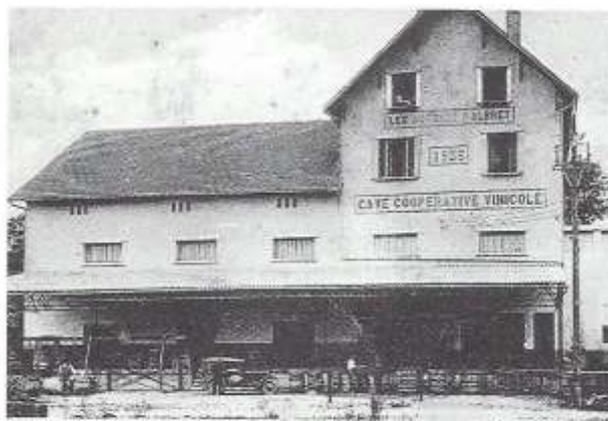


Carte 2 Les caves coopératives d'Aquitaine créées entre 1935 et 1938

Jusqu'au déclenchement de la guerre, c'est en Entre-deux-mers et surtout sur son versant nord, en bordure de Dordogne que l'on vit les plus nombreuses créations - une quinzaine au total - qui quadrillèrent littéralement le pays au point d'en faire le vignoble coopératif par excellence du département de la Gironde. Au sortir de la guerre il y avait en effet dans ce secteur 2400 coopérateurs (dont plus de 300 pour la seule cave de Rauzan) à la tête de plus

de 8500 hectares de vignes et d'une capacité de cuverie de plus d'un demi-million d'hectolitres. Les récoltes annuelles des quinze coopératives d'Entre-deux-mers oscillaient alors entre 250.000 et 350.000 hectolitres, volume qui équivalait à peu près au dixième de la totalité des vendanges girondines. D'année en année le nombre des coopérateurs augmentait, les capacités elles-mêmes s'accroissaient et le problème majeur qui se posait était celui de vendre des récoltes particulièrement abondantes, notamment en vin blanc.

*Des bâtiments équipés bien souvent de logement privatif. Coopérative Vinicole de Mestrieux (Gironde) - Années 30*



MESTRIEUX (Gironde) - Coopérative Vinicole

*Chai de vinification de la cave coopérative de Créon (Gironde) avant la seconde guerre mondiale*



Il n'y eut pas que l'Entre-deux-mers pour voir s'affirmer le mouvement coopératif naissant. En Blayais et en Cubzadais, voire en Libournais, le nombre de caves créées fut équivalent. Dès 1934 ouvraient celles de Générac et de Gauriac puis l'année suivante celles de Saint-Gervais, Pugnac et Tauriac, et en 1936 celles de Bourg-sur-Gironde, Lansac, Maransin et Saint-Vivien de Blaye. Et malgré l'échec de Berson, cave mort-née faute de fonds financiers, les fondations continuèrent avec, en 1938, en Cubzadais, celles de Lugon, d'Aubie-Espessas, de Périssac...



l'organisation des petits à côté des plus grands et plus célèbres. De là vint sans doute qu'en Médoc la taille des coopératives au moment de leur fondation ait été réduite allant de 2400 hectolitres (Saint-Yzans de Médoc, Saint-Seurin de Cadourne) à 10.000 hectolitres seulement (Pauillac).

On aurait pu croire aussi que le réseau des caves médocaines ne puisse se tisser que dans une zone marginale en dehors de la zone des grands crus, châteaux classés ou non, de vaste dimension, comme aux limites du Bas-Médoc, là où la viticulture n'est plus guère possible que sur des îlots de calcaires et de graves cernés par les marais, comme ce fut le cas à Bégadan, à Ordonnac etc ...

Mais de nombreux petits viticulteurs s'étaient réunis à Pauillac dès 1929 et à nouveau en 1933 ; à Saint-Estèphe l'année suivante d'autres vigneron montraient qu'on pouvait réussir au milieu des meilleurs crus du monde. Un fait significatif illustre parfaitement ce constat, celui de l'inauguration officielle commune le même jour, le 30 Août 1936, de dix caves médocaines, journée qui entendit de nombreux discours et vit un banquet mémorable de plus de 600 personnes sur les quais de la Gironde à Pauillac, la capitale s'il en est des grands vins médocains et dont la presse spécialisée se fit l'écho.



Bulletin de liaison de la Confédération Nationale des Coopératives Viticoles (CNCV) - 1933.

### Fédération des Caves Coopératives de la Gironde

La *Fédération des Caves Coopératives de la Gironde* est définitivement fondée.

Nous recevons de M. Villepigue, Président de la Cave Coopérative de St Emilion, la lettre suivante :

20 Novembre 1933.

Mon cher Président,

« J'ai le plaisir de vous faire savoir que notre *Fédération Girondine* a tenu aujourd'hui son Assemblée Générale et que j'ai eu la joie de compter l'énorme progrès qu'elle a fait sur ce qu'elle était l'an dernier.

« Nous réunissons actuellement plus de 500 membres cotisants avec 12 Caves sur 14 en Gironde.

« Nous cotiserons donc pour 1934 à votre *Confédération Nationale* dans la règle que les autres Fédérations se sont imposée. Nous figurerons avec la place qui nous revient à la Fête du Vin de Bordeaux, en 1934 et nous avons émis à l'unanimité le vœu que je vous transmets ici avec notre invitation, à savoir : que le Congrès National des Coopératives se tienne à cette même époque en Gironde. Il semble que St Emilion soit abandonné comme lieu de réunion et que *Rauzan* nous convienne mieux à tous. Une autre manifestation plus artistique serait réservée à St Emilion avec le passage du Président de la République.

« Veuillez me faire savoir avant que j'aie vous voir à Paris pour cet objet, si ce projet de Congrès National peut tenir et combien, en vous appuyant sur l'exemple de Mâcon, vous me laissez espérer de venues. »

« Recevez, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments dévoués et les plus distingués. »

VILLEPIGUE.

#### NOTE DU PRESIDENT

La *Confédération Nationale* est heureuse d'enregistrer la parfaite harmonie régnant en Gironde et qui préside au départ de sa Fédération des Caves Coopératives, si utile à activer le développement de nos organisations.

La proposition transmise par les soins de M. Villepigue sera soumise à la réunion de Décembre du Conseil d'administration de la *Confédération Nationale* et elle sera examinée certainement avec tout l'intérêt qu'elle comporte.

En attendant, bonne chance à nos amis girondins : la famille s'agrandit tous les jours ! Je souhaite pour ma part qu'il nous soit possible bientôt de baptiser la nouvelle Fédération girondine avec le liquide précieux contenu dans ses caves....

H. BOULAY

Extrait du numéro de novembre 1933.

Adhésion de la Fédération des Coopératives Viticoles de la Gironde à la CNCV  
(Confédération Nationale des Coopératives Viticoles)

## La première vague en Bergeracois

La limite départementale de la Gironde, c'est-à-dire celle des diverses appellations Bordeaux ne représenta en rien un obstacle à l'expansion du phénomène coopératif. Exclue du Bordelais viticole depuis 1911 en raison de la "tyrannie" des girondins pour lesquels

vins de Bordeaux-vins de Gironde était une exigence incontournable, les viticulteurs du Bergeracois avaient plié devant le diktat mais n'avaient pas renoncé à faire des vins de qualité pour lesquels ils avaient obtenu leurs propres appellations. Ainsi vit-on une première floraison de caves aux limites mêmes du vignoble girondin en Bergeracois<sup>17</sup> dans un paysage et une ambiance économique et sociale tout à fait analogues à celle du Bordelais. Les processus de création étaient les mêmes, les formalités identiques, le désir de sortir de la crise tout aussi affirmé et les premiers sociétaires tout aussi nombreux et parfaitement déterminés à réussir.

L'exemple de la cave de Lamothe-Montravel, la première à réussir, en est une parfaite illustration. La société fut constituée le 3 Avril 1935 par quelques adhérents souscrivant une récolte de 15.293 hectolitres, à peu près exactement constituée de vins rouges et de vins blancs, et ceci pour un capital social de près de 600.000 francs, soit 40 francs par hectolitre souscrit ce qui représente une mise financière assez faible. Les superficies viticoles des adhérents atteignaient 250 hectares, soit le cinquième du vignoble. L'emplacement de la cave fut à proximité d'une gare de marchandises, avec une possibilité de raccordement, quasiment en bordure de la route nationale Bordeaux-Bergerac, au centre approximatif de la zone productrice avec une distance moyenne des sociétaires de 2 kilomètres, la cave devait se situer au bourg même. De plus l'eau ne posait pas de problème dans la mesure où la nappe était à une dizaine de mètres de profondeur, ce qui permettait à la fois une bonne alimentation et la possibilité d'une cave en partie enterrée sans risque d'inondation. La proximité d'un ruisseau devait enfin assurer l'évacuation des eaux résiduaires. Et c'est le bureau d'études Lusteau, bien connu en Bordelais, qui fut chargé d'élaborer les plans de la construction.

La cave de Lamothe-Montravel ne fut pas la seule à voir le jour en Dordogne en cette année 1935 qui détient, tous départements confondus, le record de fondations avec 14 créations en Gironde et 4 en Dordogne. Ainsi en Bergeracois, on vit s'élever Montcaret, Saint-Vivien de Vélines et Port-Sainte-Foy. Dans ce dernier cas, il est fort probable que les vins apportés venaient de viticulteurs des deux départements.

Le succès aidant, les récoltes viticoles augmentant, le mouvement de création des caves reprit à la veille même de la guerre pendant l'année 1939. Un échec de Thénac<sup>18</sup> avait été durement ressenti mais on ne renonçait pas et c'est dans la commune voisine de Sigoulès que repartit l'idée. On faillit d'ailleurs bien y connaître un deuxième faux-départ puisque le président de la nouvelle société, Maumont, fut limogé au bout d'un an en raison de son autoritarisme et de son "pouvoir solitaire" et remplacé par Vilatte ; l'incident qui déclencha la crise portant sur une obscure affaire de voirie secondaire. Relancée sur des bases plus consensuelles, la cave de Sigoulès réussit d'autant plus que son aire de rayonnement s'étendait sur une dizaine de communes autour d'un bâtiment d'une capacité de plus de 10.000 hectolitres élaboré par le bureau d'architectes Cazalis et Lacroix qui avait déjà en la matière une grande expérience.

Le mouvement ne s'arrêta pas là. Toujours en 1939 s'ouvrirent les caves de Carsac-de-Gurson et de Villefranche-de-Lonchat. Dans ce dernier cas il s'agissait pratiquement d'un dédoublement, d'une extension autonome de la coopérative déjà créée de Vélines dont Villefranche fut en quelque sorte une filleule. Car les viticulteurs sociétaires de la commune qui livraient jusqu'alors à Saint-Vivien de Vélines avaient dépassé les 6000 hectolitres d'apport considérés comme le seuil rentable. Trente-trois adhérents furent donc

---

<sup>17</sup> Sur la fondation des caves coopératives en Dordogne, voir Archives Départementales de la Gironde 7M503-508

<sup>18</sup> voir plus loin « La rareté des échecs coopératifs »

à l'origine d'un bâtiment de 9000 hectolitres de capacité qui fonctionna dès la récolte de 1940<sup>19</sup>.

En Lot-et-Garonne<sup>20</sup> les choses se passèrent différemment. Exclues aussi de la zone d'appellation Bordeaux, les agriculteurs du Marmandais, même ceux qui cultivaient la vigne dans le cadre de la polyculture, prirent une orientation quelque peu différente de leurs homologues bergeracois. Privés du débouché naturel représenté par le négoce des Chartrons de Bordeaux, ils ne s'entêtèrent pas à cultiver la vigne, n'envisageant, à l'époque, pas alors de création d'appellation spécifique pour leurs vins. Aussi n'est-ce guère qu'en Duracois où l'appellation fut créée en 1937, qu'on tenta l'expérience d'une fondation coopérative avant la deuxième guerre, à Savignac de Duras.

### **Un élan freiné par la seconde guerre mondiale ?**

De prime abord la seconde guerre mondiale, au moins à ses débuts, ne ralentit pas l'engouement coopératif. On alla même jusqu'à considérer que, les soldats du front étant de bons consommateurs potentiels, les caves coopératives pouvaient augmenter leur production. Le souvenir de 1914-1918 était sans doute encore là !

De fait pour reprendre l'exemple du département de la Dordogne, le mouvement d'agrandissement des caves existantes eut même tendance à s'amplifier. De nouveaux adhérents se portèrent candidats à Villefranche-de-Lonchat dès 1941 et la capacité initiale de cette cave doubla en 1942, et quintupla en 1945. Le mouvement s'amplifia même dans l'immédiat après-guerre obligeant à une création de cave nouvelle dans une commune voisine.

Il y eut même de nouvelles créations en 1940, en fait prévues auparavant, et que le conflit accéléra peut-être. Ainsi vit-on, toujours en Dordogne, la création des caves du Fleix, de Monbazillac et de Bergerac, promises par la suite à d'éclatants succès par la qualité et la spécificité de leur production et l'apparition progressive sur le devant de la scène économique d'une forte personnalité, celle de Raymond Chandou.

Né dans une ambiance politique et sociale d'union pour échapper à la crise économique, conforté par le gouvernement du Front populaire de 1936, le mouvement coopératif allait pourtant survivre à l'effondrement du régime républicain, à la nouvelle structure du pays représenté par l'Etat français et au régime d'Occupation.

Les nouvelles orientations de l'Etat vichyssois intégrèrent bien le système coopératif dans les structures de la corporation paysanne, ce qui n'amena pas de grands changements dans la gestion quotidienne des caves. Mieux encore, on pouvait penser que devant l'extrême difficulté des déplacements et des transports le viticulteur avait intérêt à confier vinification et surtout vente de son vin à la coopérative. Les caves reçurent même un renfort inattendu : celui des femmes de viticulteurs mobilisés, disparus ou prisonniers. Parfois inexpérimentées en matière de vinification, ne pouvant assurer seules tous les travaux de l'exploitation, de nombreuses épouses seules n'eurent souvent pas d'autre solution que de se tourner vers la cave la plus proche. D'où un surcroît d'adhérents et même une féminisation des assemblées générales des caves. Celle de Générac en Blayais eut à cet égard un rôle pionnier car elle accorda le droit de vote aux femmes dès 1941 dans ses réunions alors même qu'en France, le suffrage dit universel ne leur avait pas encore été accordé pour les élections politiques ! De même à Ordonnac où Etienne Prévosteau devint présidente de la coopérative le 26 avril 1943.

Il y eut ainsi près de 250 adhérents de plus dans les dix caves du Blayais-Bourgeois-Cubzadais de 1939 à 1945. Et en Entre-deux-mers de 1940 à 1947 l'effectif des adhérents augmenta de plus d'un demi-millier.

---

<sup>19</sup> Archives départementales de la Gironde 7M509

<sup>20</sup> Archives départementales de la Gironde 7M509

De plus la coopérative offrait des avantages sociaux en ces temps difficiles. On put ainsi acheter des produits agricoles en gros à de meilleures conditions, voire échanger du vin contre du foin ou des pommes de terre, en toutes petites quantités certes mais toujours appréciées, avec des coopératives, charentaises par exemple.

La guerre et l'Occupation eurent à l'évidence aussi beaucoup de conséquences néfastes. Certains producteurs préférèrent quitter la cave, dans l'espoir de vendre mieux, au marché noir par exemple. Surtout l'extraordinaire bouleversement de l'économie en général, et des transports en particulier, privaient les caves de presque tout ce dont elles avaient besoin. Et les projets d'agrandissement se heurtaient au manque de matériaux de construction, différant en cela beaucoup de vellétés d'extension, remises à des temps ultérieurs.

Au total le bilan reste bien difficile à apprécier. S'il semble que beaucoup de viticulteurs indépendants, des petits pour la plupart, aient eu plus de difficultés à survivre que les coopérateurs, il serait bien scandaleux d'affirmer le rôle positif du régime d'Occupation. Car l'élan pris auparavant était brisé ; il apparut d'autant plus nécessaire une fois la paix revenue.

### **La seconde vague (1946-1952).**

Le quadrillage de la Gironde viticole était déjà fort dense dès la Libération, au moins dans les zones qui s'étaient avérées dès l'origine favorables au mouvement coopératif. Pourtant il se compléta encore, même en Entre-deux-mers avec la cave de Saint-Pey de Castets, même en Médoc avec celles de Gaillan (1946) et Prignac (1950) d'ailleurs de toute petite taille. Et en Blayais on vit apparaître celle d'Anglade (1948).

La naissance en 1949 de la cave de Quinsac dans les Premières Côtes de Bordeaux fut un événement dans une zone jusque-là réfractaire aux coopérateurs ; il y avait bien eu là une expérience précoce mais malheureuse à Camblanes. Cet échec empêcha pendant près d'un quart de siècle toute nouvelle tentative. De taille moyenne (une centaine d'adhérents vers 1952, trois ans après son ouverture) avec une capacité de 11.600 hectolitres, la cave livrait surtout des vins rouges d'appellation d'origine contrôlée. Mais, quelques années après, son nouveau président Roger Amiel eut l'idée de faire un produit nouveau pour le Bordelais, un rosé qu'on appela "clairet" en référence au vin médiéval livré en Angleterre. Ce fut un succès immédiat et pendant des années Quinsac s'identifia à ce produit dont il eut longtemps le monopole de fait en Gironde. Sa renommée fut telle, que c'est au clairet de Quinsac que fut inauguré le Pont d'Aquitaine le 6 mai 1967, en présence du ministre Ortolli et du maire de Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas.

Toujours sur la rive droite de la Garonne, appellation communale de vins blancs liquoreux enclavée dans celles des Premières Côtes de Bordeaux, Sainte-Croix du Mont fut également pendant environ un quart de siècle le siège d'une cave coopérative fondée en 1950, au Peyrat, par 92 propriétaires autour de Raoul Fournier. Directeur des Grands moulins de Bordeaux et propriétaire du château Laurette, il fournit au départ le logement, en attendant d'éventuels investissements. Il s'agissait donc, pour une première phase que l'on pensait provisoire, d'une cave de commercialisation et non de vinification. Les apports, de vins blancs liquoreux uniquement, étaient partiels, au prorata des récoltes : 50 % pour une récolte de moins de 120 hl ; 25 % pour une de plus de 120 hl, avec 60 hl minimum. Le vin était livré jeune, dans les 3 mois. Les quantités non livrées sont frappées d'une pénalité égale au vingtième de la valeur moyenne du produit de l'année. Le règlement s'effectuait par acompte trimestriel (4) et solde lorsque le vin est vendu. Le négoce boudant la coopérative, le recours au commerce direct devint rapidement une nécessité ; le vin fut alors vendu sous étiquette « *Association des propriétaires viticulteurs de Sainte-Croix du Mont* ».

Les problèmes liés à taille de la coopérative, à celle même de l'appellation, des problèmes de qualité, tous les viticulteurs faisant eux-mêmes une mise en bouteilles, la cave coopérative devint, selon certains témoignages « un dépotoir » chacun gardant le meilleur pour sa propre mise en bouteille, les vins de qualité moyenne étant réservés pour la cave, et le reste partant au négoce. Comme ailleurs, la cave coopérative de Sainte-Croix du Mont à favorisé, en ces années difficiles pour les vins blancs liquoreux, le maintien d'une petite propriété familiale. La reconversion vers les vins rouges et l'amélioration du marché eurent raison de cette structure partielle dans les années soixante dix<sup>21</sup>.

Aux limites nord-est du département, au voisinage de la Dordogne, la volonté de « *mieux faire ensemble* » fut plus manifeste et durable dans le mouvement de créations coopératives qui eut lieu en 1951 à Gardegan-et-Tourtirac et à Francs, dans des zones qui n'avaient encore pas leur cave, et qui allaient devenir les Côtes de Castillon et les Côtes de Francs.

### **La rareté des échecs coopératifs.**

Dans ce climat d'euphorie on ne saurait cacher qu'il y eut quelques "ratés" ne remettant pas en cause le mouvement général. En fait, deux situations différentes se sont présentées : celle où la cave ne fut jamais réalisée, et celle où la coopérative rencontra de telles difficultés qu'elle ne vécut pas au delà de quelques années.

Le cas des caves mort-nées peut être illustré par deux exemples, celui de Camblanes en Gironde et celui de Thénac en Bergeracois. Comme dans nombre de régions viticoles du Bordelais des viticulteurs de Camblanes<sup>22</sup> avaient mis sur pied un projet en faveur duquel les arguments avancés étaient l'augmentation des rendements, le contrôle scientifique des vinifications, la réduction des dépenses dans une commune forte de 200 producteurs de vins rouges, venus à la fois des palus de la Garonne sur la rive droite du fleuve et des coteaux bordiers et se parant de l'appellation Premières Côtes de Bordeaux. Dès décembre 1929, après un voyage d'études en Languedoc dans la région de Montpellier, un projet de cave avait abouti à un devis de 900.000 francs (dont un tiers pour le bâtiment, et un tiers pour le cuvier), pour une capacité initiale de 10.000 hectolitres.

Malgré l'appui de la personnalité emblématique de l'abbé Dubaqué nommé président d'honneur et celle de de Roquette-Buisson, l'affaire tourna mal pour cette cave dont l'ambition était de recruter ses membres sur six communes des environs. Un an plus tard, à propos du choix du site de la cave, la présidence fut enlevée à Butez pour être confiée au vice-président du syndicat des Premières Côtes de Bordeaux. Le premier président la voulait à Latresne près de la gare. Mais lui rétorquait-on le terrain était submersible par les inondations de la Garonne. Et de plus ajoutait-on, l'expérience montrait que le rayon d'action d'une cave ne devait pas dépasser une à deux communes.

En réalité il y avait encore plus grave. A l'opposition des deux communes se superposaient deux autres antagonismes : celui des terroirs d'abord. Les tenants de Camblanes n'acceptaient guère que les vins de palus fussent mélangés à ceux des Côtes. Et pire encore les tenants de la cave se heurtaient aux dirigeants du syndicat des Premières Côtes qui voulaient la contrôler.

La correspondance des techniciens au député Laborie est significative à cet effet, conseillant au président déchu Buchez de « *se séparer de ces gens-là" et d'envisager la création à Camblanes d'une petite coopérative sans le Syndicat des Premières Côtes par ailleurs qualifié d'égoïste ... de trouver un autre endroit pour tenter une nouvelle expérience* ». Ce qui devait arriver arriva : le 27 février 1931 le projet fut abandonné.

---

<sup>21</sup> F.Bureau, Monographie de la commune de Sainte-Croix du Mont, TER de Géographie, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 1969, ronéo, 105 p.

<sup>22</sup> Sur la cave de Camblanes, Archives Départementales de la Gironde 7M475

A Thénac en Dordogne<sup>23</sup>, au pays des vins blancs, on pensa très tôt, pour la région tout au moins, à s'unir puisque le projet de cave vit le jour dès 1929 sous l'impulsion de viticulteurs « *des moins routiniers et des plus écoutés dans leur commune, susceptibles [...] de faire une propagande efficace ...* » Parmi eux le maire de Sigoulès Quenesson, propriétaire du château de Panisseau, un des plus anciens, des plus grands et des plus prestigieux domaines du pays. Le projet de construction fut rondement mené, et le processus classique de création engagé. Mais pour des raisons variées il apparut que la cave ne pourrait être construite pour les vendanges de 1930, au grand dam des fondateurs qui cherchèrent une solution ... et n'en trouvèrent point immédiatement bien que le projet ait été relativement modeste avec 10.000 hectolitres de cuverie. Et ce retard fut fatal car en 1930 les prêts escomptés du Crédit agricole de Bergerac furent refusés. Une lettre de Quenesson, datée du 7 Avril 1930, quoique lapidaire, en dit long puisqu'elle évoque un contentieux personnel : « *L'homme qui est à la tête du Crédit agricole local n'est pas un ami ...* ». Mais les responsabilités étaient souvent partagées et les raisons plus profondes puisque Quenesson dit plus loin dans cette même lettre que « *... enfin la société ne possède encore ni immeuble ni terrain ...* ». Voilà pourquoi la commune de Thénac ne put plus jamais s'enorgueillir de posséder la première coopérative de Dordogne retardant ainsi jusqu'à la veille de la guerre la première fondation au pays des vins doux du sud-Bergeracois.

Une tentative eut également lieu dans les années cinquante dans la commune de Loupiac (Gironde), voisine de Sainte-Croix du Mont, elle aussi appellation communale de vins blancs liquoreux, enclave en Premières Côtes de Bordeaux. Un groupe de viticulteurs tenta de créer une coopérative de vinification et de vente, prévoyant la location de stands sur les foires ; la construction d'un cuvier et de chais fut à l'étude, mais ne virent jamais le jour. Un Conseil d'administration élu, un président, M. Peyrondet élu<sup>24</sup> et des étiquettes imprimées témoignent de cette tentative d'union qui fit long feu. Et c'est pour partie en réorientant leur production, pour partie en restructurant leurs exploitations que les viticulteurs de Loupiac firent face à la crise<sup>25</sup>.

Au total le nombre des échecs fut relativement limité puisqu'il n'atteint pas la dizaine, si l'on veut bien considérer que les regroupements qui allaient inévitablement se produire et aboutir parfois à la fermeture d'établissements anciens n'étaient pas vraiment des échecs, mais au contraire, le résultat inéluctable de modernisations par concentration ou restructuration. On peut même mettre au rang d'échec l'aventure de la petite cave médocaine d'Arcins qui dura plusieurs décennies mais qui, faute de pouvoir grandir, fut absorbée par un géant du négoce, qui repris même les bâtiments originels.

Les vrais échecs ne furent pas à vrai dire toujours irréparables. Car nulle part, sauf peut-être en Premières Côtes de Bordeaux, ils n'empêchèrent la création d'organismes coopératifs non loin de là et un peu plus tard. Le cas de Plassac est à cet égard fort intéressant : le député (depuis 1928) Emile Gellie habitait cette commune, y possédait plusieurs propriétés viticoles et voulait conforter son implantation dans le pays par la fondation d'une coopérative souhaitée par nombre de ses électeurs. Il n'y eut cependant que douze fondateurs dont le député lui-même car il y avait ici un cas particulier : la cave n'ayant pas demandé de subvention de l'Etat, le Génie rural n'ouvrit jamais de dossier pour cette coopérative, décrite en son temps par un analyste local, Edmond Marcel, comme « *la coopérative parfaite* » qui s'intitulait fièrement l'Union des producteurs de grands vins de Plassac de Blaye. Ayant élu domicile au château Bellevue, chez Emile Gellie lui-même, la

---

<sup>23</sup> Sur la cave de Thénac, voir Archives Départementales de la Gironde, 7M508

<sup>24</sup> cf livret de la Fédération des Caves Coopératives de la Gironde.

<sup>25</sup> M. Caillard, L'évolution de l'occupation du sol à Loupiac de 1820 à 1996, TER de Géographie, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 1996, ronéo, 98 p.

cave n'avait pas eu besoin d'emprunter pour bâtir et fut donc opérationnelle dès la récolte de 1932 donnant plus de 1000 hectolitres de bon vin rouge. Mais ce qui avait été source de succès dans les années 1930 devint inconvenient mortel dans les années 1960. S'identifiant à sa cave, le président Emile Gellie ne voulut ni l'agrandir, ni sortir de ses locaux du château Bellevue, trop peu commode par leur longueur et de conception dépassée. La cave rata ainsi la phase d'essor d'après-guerre ; le nombre de participants n'augmentait pas et le rôle du président restait beaucoup trop prégnant. Il n'y eut pas de renouvellement dans le Conseil d'administration.

Plus grave encore aux yeux de l'historien des caves O. Dubourg<sup>26</sup> : on décida, au vu du petit nombre de récoltants-adhérents, d'abandonner le statut de coopérative de vente en laissant à chacun le droit de récupérer le vin pour le vendre à la guise de son propriétaire. A l'évidence Emile Gellie y trouvait son compte avec son château Bellevue apprécié sur le marché : mais le vin produit par la coopérative était celui de tous les coopérateurs ! D'où une ambiguïté qui fit partir quelques adhérents. Et à la fin de la décennie soixante il n'y eut plus que sept sociétaires, dont le président qui représentait à lui seul les 4/5 de la production. Le gel désastreux de 1956, trois mauvais millésimes, un essai infructueux de changement de président et enfin un millésime piqué en 1959 ne purent que laisser en sursis une cave qui disparut en 1962 à la mort du seul président qu'elle ait connu. Comme quoi, s'il fallait une forte personnalité pour imposer une cave, il fallait aussi savoir passer la main et s'appuyer sur une équipe suffisamment importante et compétente. En un mot une démocratie !

### **Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle : un réseau dense mais incomplet.**

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle le mouvement coopératif né de la crise de l'Entre-deux-guerres avait bien survécu au second conflit planétaire. La Gironde et son prolongement naturel du Bergeracois avaient souffert de l'Occupation, d'autant que la ligne de démarcation imposée par l'Allemagne avait coupé en deux le département. D'après conflits entre l'occupant et la Résistance avaient même fait du pays une zone aux résonances souvent tragiques. Mais la région n'avait pas vu de combats destructeurs et hormis quelques ponts et voies ferrées l'infrastructure rurale avait peu souffert. Et l'on sait qu'au niveau national il avait été souvent plus facile de vivre à la campagne que dans des villes affamées et désorganisées.

Toujours est-il qu'une vingtaine d'années après les premières créations de coopératives viticoles, un réseau dense quadrillait les pays du Bordelais et du Bergeracois. Mais il était géographiquement très incomplet. Car le sud de l'Aquitaine d'aujourd'hui avait été à peine touché, ce qui d'une certaine manière pouvait apparaître normal : la viticulture ne jouait pas en pays garonnais, aturien ou basco-béarnais, un rôle aussi fondamental qu'au nord.

Pourtant, même en Bordelais le réseau coopératif ne coïncidait qu'imparfaitement au phénomène viticole : la vallée de la Garonne par exemple paraissait réfractaire, tant au pays des Graves et du Sauternais<sup>27</sup> en rive gauche qu'au pays des Côtes de l'autre côté malgré ou à cause de quelques échecs. C'est que la crise, on l'a vu, avait davantage touché les vins rouges que les vins blancs. Aussi apparaît-il normal que la coopérative ait mieux pénétré dans ces pays surtout producteurs de vin rouge de qualité. De même la cave paraissait plus nécessaire dans les régions déjà très fortement viticoles, sinon déjà en monoculture. Et à l'inverse les campagnes davantage vouées à la polyculture, c'est-à-dire associant les céréales, l'élevage bovin, voire les fruits et les légumes à la culture des vignes, songèrent-elles moins naturellement à créer des caves viticoles. Aux confins du

---

<sup>26</sup> Olivier Dubourg, Histoire des coopératives du Blayais-Bourgeais-Cubzaguais (1932-1980), TER d'Histoire contemporaine, Université Bordeaux 3, 1993

<sup>27</sup> Malgré quelques timides essais, comme en témoigne le programme des manifestations du cinquantenaire des caves de l'Entre-deux-mers reproduit dans cet ouvrage et qui annonce un arrêt en Sauternais

département de la Gironde, en nord-Blayais et nord-Libournais, par exemple, dans les cantons de Saint-Ciers sur Gironde, de Saint-Savin et de Guîtres où l'on subit moins la crise de mévente ; ce fut sans aucun doute aussi le cas en pays bazadais, au sud-est du département où la grande affaire était l'élevage bovin ; ou encore en pays d'Agenais, du Marmandais ou du Villeneuvois en Lot-et-Garonne où l'on s'était déjà fortement orienté vers le maraîchage.

Le phénomène était ancré un peu partout tant en pays de vin rouge de renommée mondiale, en Médoc et en Libournais, qu'en pays de vin blanc : seul le Sauternais manquait vraiment à l'appel. De plus la solution coopérative n'intéressait pas seulement des petits viticulteurs et certains coopérateurs à la tête de domaines viticoles importants pour l'époque n'avaient pas hésité à adhérer à ce mouvement. Mieux encore la coopération avait révélé de vrais gestionnaires qui avaient fait preuve de leur compétence, de leur sens de l'imagination en des temps troublés. Une nouvelle élite de viticulteurs était née qui allait perdurer et même susciter des émules.

Pour autant le mouvement coopératif ne triomphait pas encore. Il n'y avait guère en Gironde que 4400 coopérateurs en 1938, 7500 vers 1950 ! Cela représentait un pourcentage encore assez faible de l'effectif total des viticulteurs girondins, un sur dix approximativement, ce qui interdit de parler de mouvement de masse comme on l'avait pu voir en Languedoc un demi-siècle auparavant.

Cinq régions seulement en Gironde-Dordogne avaient véritablement connu un succès notable de la coopération viticole et à des degrés divers. Le grand succès était incontestablement celui de l'Entre-deux-mers du nord-est où, dès avant la guerre, une vingtaine de caves avaient vu le jour, attirant près d'un tiers des viticulteurs locaux. Le Médoc en avait une petite douzaine, le Libournais encore moins, tout comme le Bourgeais ou le Bergeracois. Dans ce dernier cas 5% des viticulteurs seulement avaient adhéré à une cave. Tout pouvait donc être remis en question même si les bâtiments des caves faisaient maintenant partie du paysage, au même titre que l'église, la mairie ou l'école.

### **Vers une couverture dense des vignobles girondins par la coopération**

L'expansion de la coopération vinicole se traduit par la poursuite de la conquête des vignobles girondins avec une nouvelle implantation en Médoc mais aussi sur les coteaux de rive droite de la Garonne, en amont de Bordeaux et aux confins charentais dans le nord du département.

*« En 1966, une poignée de viticulteurs de Cussac ont décidé de mettre un peu de vin en commun et de faire une étiquette avec la marque Fort-Médoc. Il s'agissait de huit barriques. L'assemblage et la mise en bouteilles avaient été faits chez Murcia, qui était le mieux équipé. Une petite SICA fut créée. Ils ont vendu leur vin dans les foires et les marchés. Ensuite ils ont participé à une promotion des vins français à New-York où la maison Ginestet était présente. C'est drôle : c'est en Amérique que les contacts ont été établis. Alors, une deuxième SICA a été constituée. Il y avait Jean-Eugène Borie de Ducru-Beaucaillou, Jean Rousseau, nouveau directeur de Château Margaux, la Maison Ginestet de Bordeaux, l'Association des Amis du Fort-Médoc, la cave d'Arcins, aujourd'hui disparue et, naturellement, la petite Sica du début<sup>28</sup> ». La distribution de la marque fut un succès et entraîna la création de la cave actuelle, architecture d'avant garde très fonctionnelle. La première vinification eut lieu en 1976 .*

---

<sup>28</sup> Denis Fédieu, président de la cave Les Chevaliers du Roy Soleil, entretiens avec Bernard Ginestet paru dans L'Amateur de Bordeaux, n° 52, sept. 1996, p. 73

C'est également en 1966 qu'est née la SICA de vinification de Langoiran<sup>29</sup>. Fondée par quelques viticulteurs récemment installés dans la région, rapatriés d'Algérie auxquels s'était joint un ressortissant du Bénélux, elle regroupait à l'origine dix-neuf fondateurs, quatre de 1 à 5 hectares, neuf de 5 à 10 hectares, cinq de 10 à 20 hectares et un de plus de 20 hectares. Le choix de la SICA répondait à la volonté d'être mieux armé face au négoce, pour la mise en bouteilles et la vente directe, par la possibilité de travailler avec des non sociétaires. En 1975, la SICA comptait 64 adhérents appartenant à quinze communes : Langoiran, Le Tourne, Haux, Tabanac, Capian, Baurech, Paillet, Virelade, Podensac, Castres, Saint-Caprais, Rions, Villenave-de-Rions, Cardan et Sainte-Croix du Mont. Son territoire recoupe partiellement ceux des caves de Quinsac et de Créon. A l'origine la cave de Langoiran était surtout productrice de vins blancs liquoreux vendus en vrac au négoce. A partir de 1972, un changement de direction amena le développement de la vente par correspondance avec des achats massifs de vins de consommation courante revendus en cubitainer : ceux-ci atteignaient certaines années 10 000 hectolitres quand la production de cave s'élevait de 12 à 18 000 hectolitres. On trouva là un moyen de pallier le déficit chronique de la cave par une plus-value substantielle. Au milieu des années 70, le débouché privilégié était ainsi devenu la clientèle particulière grâce à la vente par correspondance, avec plus de 4000 clients en 73/74 et près de 7000 en 74/75 ; une place non négligeable était alors détenue par des comités d'entreprise acheteurs de vins de table. L'adaptation au marché se marqua par un essor des vins rouges AOC dont la cave proposait une gamme étendue avec Bordeaux et Bordeaux supérieurs, Premières Côtes de Bordeaux et Graves. Si le vin manquait, le statut de SICA autorisait des achats complémentaires pour satisfaire la clientèle.

Ce fut encore dans un contexte de crise grave que vit le jour la cave coopérative des Hauts de Gironde<sup>30</sup>. Entre 1955 et 1970 le vignoble du Blayais avait perdu environ 4000 hectares, principalement dans le canton de Saint-Savin. Pour contrer ce déclin et relancer la viticulture dans ses confins charentais, le maire de Civrac-de-Blaye, Gérard Gagné, prit la décision de créer en 1971 un GIE des producteurs des Hauts de Gironde. Important viticulteur et directeur du laboratoire œnologique de Saint-Savin, il parvint sans grandes difficultés à mobiliser 120 viticulteurs et à commercialiser 120 000 hectolitres de vinés. Les prix obtenus attirèrent de nouveaux adhérents qui, dès l'année suivante, étaient 899. L'aire de collecte s'étendait sur huit cantons et dès 1973, le volume traité atteignait 223500 hectolitres pour 1173 viticulteurs. Les difficultés d'obtention de prêts bancaires auprès du Crédit agricole de la Gironde pour défaut de garanties offertes par le GIE conduisirent Gérard Gagné et ses principaux collaborateurs, James Espiot et Lucien Boutry, à proposer la transformation du GIE en cave coopérative. Le 24 août 1974, lors d'une assemblée générale extraordinaire, 300 viticulteurs franchirent le pas en s'engageant à fournir la totalité de leur vendange blanche, soit 110 000 hectolitres : 26 ans après celle d'Anglade, la cave coopérative des "Hauts de Gironde" était née. Gérard Gagné fut bien sûr élu président, un crédit de quatre millions de francs fut demandé. *« Ce fut sans enthousiasme que la grande majorité des anciens sociétaires du GIE adhèrent à la coopération. Face à la crise des vins blancs de leur région et à la saturation des marchés des vinés, ce fut plutôt par résignation...Cet état d'esprit valut à la toute jeune cave le surnom de "coopérative des non-coopérateurs»*. Et les débuts ne furent pas des plus faciles.

---

<sup>29</sup> Anne Bertrand, Une coopérative originale dans le Bordelais : la SICA de vinification de Langoiran, TER de Géographie, Université Bordeaux 3, 1976

<sup>30</sup> Olivier Dubourg, Histoire des coopératives du Blayais-Bourgeais-Cubzaguais (1932-1980), TER d'Histoire contemporaine, Université Bordeaux 3, 1993

Parallèlement à cette deuxième vague de création de caves coopératives en Dordogne et en Gironde au lendemain de la seconde guerre mondiale, le mouvement s'implante dans les autres vignobles d'Aquitaine

## Chapitre 3 : A la conquête des autres vignobles d'Aquitaine

Le recensement de l'agriculture en 1955, premier en date des inventaires modernes de l'agriculture française, dénombrait près de 250 000 hectares de vignes en Aquitaine (fig.1). La vigne était alors un des traits constants de l'architecture paysagère de la région. La moitié des viticulteurs de la région possédait alors moins d'un demi hectare de vignes et 5 % d'entre eux seulement, plus de cinq hectares. Si l'on enlève Bordeaux du décompte, plus des trois-quarts cultivaient moins d'un hectare et, hors de quelques vignobles bordelais de renom, la vigne était le plus souvent un élément d'une polyculture traditionnelle, entre les mains de petits paysans non spécialisés et donc le plus souvent aux compétences techniques assez rudimentaires en matière de vinification. Il s'agissait encore pour eux de produire le vin consommé sur l'exploitation ou dans le voisinage par une clientèle encore peu exigeante. Les surplus étaient cédés au négoce comme vin de consommation courante, ce qui était aussi le cas dans un bon nombre d'exploitations plus importantes. Le vignoble aquitain au milieu des années 1950 était sans nul doute essentiellement producteur de vins de table : les vignes AOC représentaient alors à peine plus du tiers des surfaces plantées. Mais elles constituaient près de la moitié du potentiel français en vignes de qualité (46,8 %). La plus grande part venait de la Gironde.

Cette analyse globale met en exergue de profondes différences entre les vignobles aquitains et en premier lieu entre la Gironde ou Bordelais et les autres départements où émergent quelques rares vignobles. La Gironde renfermait alors plus de la moitié du vignoble aquitain. Bordeaux était alors d'abord un vignoble producteur de vins blancs (60 % en moyenne pour les années cinquante) et les AOC représentaient à peine plus de la moitié des récoltes. Derrière la Gironde, seul le Bergeracois, prolongement oriental du vignoble bordelais dépassait les 50 % de production en AOC, comptant 12 000 hectares d'AOC sur 22 000 hectares au total. Mais le Bergeracois ne constituait alors qu'un peu plus de la moitié du vignoble périgourdin où les deux tiers des déclarations concernaient moins de 1 hectare.

Venaient ensuite le Béarn (31 % d'AOC) et Duras (27 % d'AOC), loin devant les autres régions viticoles où la part tombait souvent en dessous du dixième. Il n'était plus que de 2 % à Madiran...Et encore s'agissait-il de zone délimitée d'appellation d'origine, AOC ou VDQS. Si l'on s'intéresse à nouveau aux valeurs départementales, les pourcentages étaient encore plus défavorables aux vins de qualité.

Une telle situation était la conséquence directe des décrets de 1936 ; il n'y avait alors en Aquitaine que six vignobles AOC, couvrant alors moins de 88250 hectares, ce qui laissait seulement 1250 hectares pour les vignobles hors Gironde et Dordogne, soit 800 hectares à Duras, 400 à Jurançon et 50 à Madiran. A cela venaient s'ajouter trois vignobles de Vins de Qualité Supérieure (VDQS), Buzet, Béarn et Iroulégy, pour un total inférieur à 2 000 hectares. Si ces derniers étaient des producteurs de vins rouges, les vignobles AOC étaient d'abord des producteurs de vins blancs et tout particulièrement de vins blancs moelleux ou liquoreux. Partout ailleurs les cépages hybrides à gros rendement dominaient encore.

Département	Surface en vigne (hectares)		Nombre de viticulteurs		Surface moyenne par viticulteur (hectares)		Part des AOC dans les déclarations	
	1955	1996	1955	1996	1955	1996	1955	1996
<b>Dordogne</b>	39300	15354	44266	7637	0.89	2.01	30.53	77.06
<b>Gironde</b>	132000	115597	50102	12852	2.63	8.99	56.32	97.38
<b>Landes</b>	18000	3027	26421	2500	0.68	1.21	0	0
<b>Lot-et-Garonne</b>	33800	7924	29238	4517	1.16	1.75	2.52	61.76
<b>Pyrénées atlantiques</b>	10100	2330	31880	2382	0.32	0.98	7.53	74.89
<b>Aquitaine</b>	233200	144232	181907	17036	1.3	4.82	37.98	90.91

Fig. 1 : Les transformations des vignobles aquitains au cours de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle.

Sur cette toile de fond, le mouvement coopératif est à l'origine d'une véritable résurrection des vieux vignobles des Pays de l'Adour ou du Haut Pays bordelais, comme nous allons maintenant le découvrir.

### **Les caves coopératives et la renaissance des vignobles des pays de l'Adour et du Pays basque (1955-1965)**

La fin de la seconde guerre mondiale constitua pour de nombreux vignobles du sud de l'Aquitaine le terme d'une longue période de déclin consécutive aux grandes crises de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, oïdium et phylloxera. Alors que les estimations donnaient plus de 40 000 hectares de vignes en 1895, le recensement de 1955 en dénombre moins de 30000. La vigne était alors cultivée un peu partout, sur des parcelles de petite taille, dispersées au milieu des champs. Partout le vignoble se caractérisait par un morcellement extrême et, à la fin des années 1950, aucun viticulteur de la vallée du Gave d'Oloron ne déclara plus de 50 hectolitres de vin : la vigne ne représentait qu'une part réduite des activités de l'exploitation. Mais surtout, le vignoble était alors assez différent de celui de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle par suite du remplacement des cépages traditionnels par des hybrides, de l'abandon des hautains<sup>31</sup> et de l'accélération de la descente du vignoble des coteaux dans la plaine.

Dans ces vignobles de l'Aquitaine méridionale, la production de vin blanc était dans l'ensemble supérieure à celle de vin rouge, hormis dans les secteurs de Salies-de-Béarn et de Madiran où les rouges représentaient environ les deux-tiers de la production, dans le Jurançonnais où le vin de table rouge constituait la moitié des volumes. La production annuelle atteignait en année normale quelques 600 000 hectolitres destinés principalement à la clientèle régionale, sous forme de vin de table.

L'aventure de la coopération viticole en Béarn commença à la veille de la seconde guerre mondiale, pendant les années 1938 et 1939. Malheureusement on ne sait aujourd'hui que peu de chose sur la Cave coopérative du Vic Bilh, à Diusse, la seule née avant la guerre au sud de la Garonne, les archives ayant disparu. Les témoignages oraux<sup>32</sup> accordent l'initiative à un agriculteur originaire du Lot, Sabin Oulié, l'un des fondateurs de la Coopérative céréalière de Pau et qui avait su convaincre les viticulteurs de la région. Les premières parts sociales furent acquises en 1937 et les premières vendanges prévues en 1938. La réalisation des travaux à la main ayant pris plus de temps que prévu, elles furent repoussées à 1939. Tous les soirs, un camion allait chercher la vendange dans les communes les plus éloignées. Dans le Vic Bilh comme ailleurs, la vigne était alors descendue des coteaux pour conquérir les terroirs de plaine, synonymes de rendements plus élevés et aux lendemains de la guerre, les responsables de la cave étaient obligés de

<sup>31</sup> Vigne cultivée en hauteur est s'appuyant sur des arbres ou des échelas (Dict. Larousse)

<sup>32</sup> Témoignage de M. Jean Rollé, ancien coopérateur de Diusse puis de Crouseilles;

limiter les adhésions, la capacité de la cuverie n'excédant pas 8000 hectolitres. En 1949 la cave de Diusse comptait 172 adhérents dispersés sur les cantons de Garlin et Lembeye<sup>33</sup>. Les vins produits étaient principalement des vins blancs et environ un cinquième de vins rosés. L'arrivée du maïs-semence beaucoup plus rémunérateur s'accompagna du recul de la vigne. Peu à peu la production de Diusse déclina et la fusion avec la cave de Crouseilles née en 1950 apparût vite comme une des seules solutions pour pérenniser et la vigne et la coopération.

Le mouvement fut relancé en Béarn dès 1944 avec la fondation de la cave des Vignerons de Bellocq. Dans l'entre-deux-guerres, sous l'impulsion d'Albert Pehau, les vignerons de la région Bellocq-Salies-de-Bearn constituaient un Syndicat de défense des vins des Côtes de Salies-Béarn qui obtint à partir de la récolte 1942 la taxation des vins de qualité. Le vignoble couvrait alors environ 400 hectares et la production annuelle de 10 000 hectolitres environ. La volonté des dirigeants syndicaux d'obtenir dans les meilleurs délais une appellation VDQS les conduisit à recommander : « 1/ de sélectionner nos plants de vignes 2/ de développer notre technique 3/ de fixer un type de vin. Et pour cela, la cave coopérative est le moyen le plus sûr et le plus efficace. Par la grande masse des vins traités, par les moyens dont elle disposera, elle établira l'étalon du vin qui servira de mesure pour vérifier si un vin proposé à la vente mérite ou non l'appellation. Tous les viticulteurs de Salies Bellocq doivent souhaiter ardemment la construction rapide de nos caves coopératives »<sup>34</sup>. La cave fut implantée à Bellocq : elle attira 95% des viticulteurs de Bellocq, 80% de ceux de Lahontan et 50% de ceux de Salies-de-Béarn. Le nouveau produit, le rosé du Béarn connut un succès commercial rapide sur le marché touristique régional et notamment sur la Côte basque et chaque année plus de 15000 hectolitres étaient ainsi distribués. L'appellation VDQS Béarn fut obtenue en 1951 et la cave de Bellocq faisait alors figure de modèle.

Dans le Jurançonnais dont l'AOC date de 1936, l'organisation du système coopératif fut plus délicate par suite de l'existence de « gros viticulteurs » disposant d'installations de vinification satisfaisantes. « Il fallait éviter de les heurter trop violemment ou même s'efforcer de collaborer avec eux, en leur offrant d'adhérer à la coopérative, tout en ne lui livrant qu'une partie de leur production. Dans le Jurançonnais la plupart des grands exploitants font ainsi partie de la coopérative de Gan dont ils sont bien souvent les dirigeants, mais ils continuent à vinifier eux-mêmes une partie de leur vendange et à la vendre sous leur nom. Ainsi, un grand propriétaire de Cuqéron, qui possède sur le rebord oriental du bassin de Monein un des plus beaux vignobles de la région, vend sa vendange de qualité à un gros marchand de Morlàas, mais il porte sa récolte plus ordinaire à la coopérative »<sup>35</sup>. Dans ces conditions, la cave des Producteurs de Jurançon à Gan ne vit le jour qu'en 1950 en bordure de la route de la vallée de l'Ossau, à 500 mètres seulement de la gare. D'une capacité initiale de 10 000 hectolitres, elle comptait 230 adhérents en 1954 puis, dès l'année suivante, plus de 300.

C'est également en 1950 que la Cave coopérative de Crouseilles et Madiran fut inaugurée à Crouseilles<sup>36</sup>. L'AOC Madiran remonte à 1948. Elle ne concernait alors que 47 hectares de vignes. L'AOC obtenue, la construction d'une cave apparut vite indispensable aux viticulteurs de Madiran, trop mal équipés pour produire un vin de qualité. Prévue à Madiran, cette construction migra en Hautes-Pyrénées, à Castelnaud-la-Rivière,

---

<sup>33</sup> Simone Lasserre-Jouandet, Le Vic-Bilh viticole, Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, Tome XXII, Fasc.1, 1951, p 27-54

<sup>34</sup> Rapport du président lors de l'A.G. du 24 juin 1945, archives de la cave de Bellocq

<sup>35</sup> Serge Lerat, Les Pays de l'Adour, structures agraires et économie agricole, thèse de doctorat, Bordeaux, Union Française d'Impression, 1963, 578 p.

<sup>36</sup> En l'absence d'archives, celles-ci ayant disparues, notre récit repose sur les témoignages de M. et Mme Laviolette et de M. Dutour, anciens coopérateurs de la cave de Crouseilles

officiellement pour des raisons d'approvisionnement en eau, plus sûrement pour des rivalités de personnes et surtout par suite du rôle du maire de Castelnaud, président de la Chambre d'agriculture et de la Caisse de Crédit agricole de son département. Les viticulteurs de Madiran firent alors sécession et une seconde cave (en fait une troisième dans l'aire d'appellation avec Diusse) fut implantée à Crouseilles. La cave, dénommée de ce fait cave de Crouseilles et Madiran regroupa à l'origine 66 adhérents provenant essentiellement des communes de Crouseilles, Arrosès, Madiran, Séméacq, Monpezat, Lasserre, Bétraçq... Très peu étaient coopérateurs de Diusse et dès le départ l'entente entre les deux présidents fut des meilleures. Construite sur une parcelle du château de Crouseilles, d'une capacité initiale de 10000 hectolitres, elle produisait surtout du vin de table à base de gamay et de bouchet. Les débuts furent assez difficiles, avec une production moyenne de 3000 hectolitres de vins de consommation courante. Ce n'est qu'en 1953 que l'on vit apparaître dans les déclarations de récoltes la mention « Madiran ». Car le vignoble est alors en très mauvais état et les cépages nobles, tannat et cabernets noyés au milieu des hybrides. Les premières récoltes de vins d'AOC furent le fruit d'une longue et patiente sélection pied par pied des raisins aptes à le produire et la toute première production, celle de 1953 ne s'élevait qu'à 45 hectolitres. Commença alors sous l'impulsion du président Bergerot, une lente restauration du vignoble par surgreffage ; mais il fallait tout de même attendre quatre ans pour récolter les précieux raisins dignes d'un Madiran. En 1960, la cave put déclarer 50 hectares en Madiran ; la superficie s'éleva à 300 hectares dix ans plus tard en 1970 : les efforts des coopérateurs et de leurs dirigeants avait sauvé l'appellation d'une disparition certaine. Le nombre des adhérents ne cessa alors ici aussi de croître, passant à 171 en 1954 et franchissant la barre des 200 en 1958. En 1968, après la fusion avec Diusse, la cave devint Cave des vigneronns du Vic Bilh-Madiran.

En pays basque, à Irouléguy, le Syndicat de défense fondé en 1945 et regroupant une trentaine de viticulteurs obtint l'appellation simple « Irouléguy ». Faisant fi des conseils du directeur des Services agricoles du département, « *Mais laissez donc mourir votre vignoble de sa belle mort* », quelques propriétaires, un expert géomètre Alexandre Bergouignan, le colonel Pierre Minjonnet, et quelques autres, décidèrent de tenter l'aventure de la sauvegarde de ce patrimoine basque<sup>37</sup>. Dès 1952, la décision de construire une cave à Saint-Etienne de Baïgorry fut prise et le premier bâtiment sortit de terre en même temps que l'obtention de l'appellation VDQS. La première vinification eut lieu en 1954 : la cave des Vignerons du Pays basque était née. La coopérative comptait alors 74 adhérents, produisait 835 hectolitres de vins d'appellation provenant de huit communes. 1500 hectolitres de vins de consommation courante issus des cantons de Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais et Saint-Etienne de Baïgorry complétaient la récolte. Dès l'origine un quart de la récolte était vendue directement aux particuliers, le reste étant cédé aux négociants du Pays basque.

Le mouvement fut plus tardif dans le département des Landes où dans l'est, le syndicat de défense du vin de Tursan obtint en 1955 une appellation simple pour les vins produits dans les cantons de Geaune et d'Aire-sur-l'Adour. La création de la Cave Coopérative des Producteurs de Tursan à Geaune fut décidée le 21 août 1955 par 315 souscripteurs et les premières vendanges eurent lieu en 1957<sup>38</sup>. D'une capacité de 14 000 hectolitres, la cave connut des débuts assez difficiles par suite des mauvaises années 1957 et 1958 : en 1957, 387 viticulteurs apportèrent une production de 3023 hectolitres sur les 15 000 produits par

---

<sup>37</sup> Pierre Laborde, La valorisation d'une tradition viticole : l'exemple du vignoble d'Irouléguy, in Des vignobles et des vins à travers le Monde, Presses Universitaires de Bordeaux, 1996

<sup>38</sup> Entretien avec M. Robert, Chambre d'agriculture des Landes complété avec A. Guirlé, Le vignoble de Tursan, TER Université M.de Montaigne Bordeaux 3, UFR de Géographie, 1973

les 1200 viticulteurs de la région ; l'année suivante, l'apport des 320 coopérateurs ne dépassa pas 5400 hectolitres sur un total de 20 000. Meilleure année, 1959 permit le décollage avec 8 645 hectolitres qui représentaient cette fois les deux tiers des vins de qualité. Il est vrai que l'année précédente, les efforts des coopérateurs avaient été récompensés par la reconnaissance de la qualité de leur production désormais déclarée en VDQS Tursan.

Au début des années 1950, la vigne était encore souvent la principale ressource des exploitations agricoles de Chalosse. Les vins blancs étaient alors largement majoritaires et provenaient pour les 9/10 de la récolte de cépages hybrides ; les viticulteurs connaissaient des années difficiles malgré les rendements élevés, le seul vignoble de Pouillon produisant les bonnes années jusqu'à 400 000 hectolitres de vins cédés aux négociants de Dax et de Bordeaux. Les productions individuelles étaient très faibles, neuf vigneron sur dix vinifiant moins de 50 hectolitres. Les équipements de vinification restaient archaïques et la qualité des vins était souvent médiocre. Dès 1957, la création d'une cave était envisagée à Mugron mais les réticences des exploitants conjuguées aux mauvaises récoltes de 1957 et 1958, limitant les problèmes d'écoulement, avaient freiné un processus relancé par les fortes productions de 1959 et 1960. Créé sous l'impulsion de René Bats, alors maire de Mugron et Conseiller Général du canton, un comité d'études et d'organisation lança un appel « *Vers une urgente et solide organisation de la viticulture chalossaise*<sup>39</sup> ». Partiellement entendu, cet appel attira 500 viticulteurs du canton de Mugron et de quelques communes des cantons voisins lors de l'Assemblée générale constitutive du 12 mars 1961. La Cave Coopérative des "Vignerons de Chalosse" à Mugron<sup>40</sup> fut inaugurée en 1962 avec une récolte de 20 000 hectolitres, au neuf dixième constituée de vins blancs. La même année furent ouvertes les caves de Pouillon et de Labatut. Par la suite furent construites les caves de Saint-Criq et Orthevielle. Répondant à des considérations politiques locales, l'implantation géographique des caves de Chalosse ne fut pas des plus judicieuses, tant les zones de collectes se chevauchaient, tout particulièrement dans l'ouest de la région, avec les caves de Labatut, Pouillon et Orthevielle.

### **Les caves et le renouveau des vignobles du Lot-et-Garonne (1946-1965)**

Comme ceux de la Dordogne, les vignobles du Lot-et-Garonne appartenaient au "Haut-pays" bordelais, soit l'ensemble des régions qui approvisionnaient depuis toujours le marché des vins du grand port aquitain. Atteint par la crise phylloxérique à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, ce vignoble le fut tout aussi durement par le décret du 18 février 1911 qui fermait aux viticulteurs garonnais le marché des vins de Bordeaux. Dès lors seuls face au marché, les agriculteurs se tournèrent vers d'autres spéculations comme les prunes ou les cultures fruitières, ne conservant que quelques parcelles de cépages hybrides dans la plaine, pour satisfaire la clientèle locale principalement. Ceci se traduisit par un recul spectaculaire des superficies cultivées en vignes tout comme celui du nombre des déclarations de récolte.

	Superficie en vigne (ha)	Récolte totale (hl)	Déclarants
1901	53544	678730	
1964	26300	735000	36000
1968	19175	626008	20828
1996	7924	494590	4717

Fig.2 : L'évolution du vignoble lot-et-garonnais au cours du 20<sup>ème</sup> siècle

<sup>39</sup> La cave de la haute-Chalosse, vingt ans après ! (1962-1982), document de la cave de Mugron

<sup>40</sup> La commune de Doazit qui comptait alors 169 ha de vigne contre seulement 122 ha à Mugron revendiqua l'implantation de la cave mais le site du chef-lieu avec sa gare SNCF et sa régie parut plus judicieux.

Lors de la mise en place des AOC en 1936, une Appellation d'Origine Contrôlée fut demandée et obtenue en Lot-et-Garonne, les Côtes de Duras. Mais avant la seconde guerre, un projet duracois ayant avorté, aucune cave coopérative ne vit le jour. C'est aux confins de la Gironde, en Marmandais, que le mouvement démarra dans le prolongement d'un des fiefs de la coopération girondine, l'Entre-deux-mers. Les coteaux de rive droite de la Garonne en Marmandais sont producteurs de vins de longue tradition et quand au 18<sup>ème</sup> siècle la distillation envahit les vignobles de plaines, des pays du Dropt et de la rive gauche, ces « Premières Côtes » continuèrent à alimenter le marché bordelais. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, la gare de Marmande expédiait chaque jour des dizaines de barriques et chaque années 60 à 85000 hectolitres partaient vers Bordeaux. La fermeture du marché bordelais fut donc ici aussi très durement ressentie.

C'est assez logiquement dans cette contrée que cinquante cinq viticulteurs se retrouvèrent le 7 décembre 1946 à Marmande dans la grande salle du café Quintaa (aujourd'hui café de l'Univers), véritable bourse des vins du Marmandais où se réunissaient les samedis courtiers et producteurs venus avec leurs échantillons<sup>41</sup>. Ce fut l'assemblée constitutive de la Cave Coopérative des Côtes du Marmandais. Par suite des difficultés de financement et du lent déblocage des matériaux dans cette difficile période de reconstruction, les premières vendanges eurent lieu en 1948 avec 65 apporteurs. Dès 1949 il fallut construire deux nouvelles cuves à vin pour faire face à une augmentation des adhérents confirmée les années suivantes : 166 en 1952, 344 en 1964 et 480 en 1971. Le succès était manifeste.

Celui-ci allait de pair avec la requalification du vignoble en VDQS par le décret du 18 mai 1955. C'est vraisemblablement la première reconnaissance par l'INAO d'un vignoble de qualité qui incita les viticulteurs de la rive gauche à se lancer dans l'aventure en 1957 avec la cave des Côtes du Marmandais à Cocumont<sup>42</sup>. A l'instigation du maire de Cocumont, sous la pression du Génie Rural, elle démarra avec 120 coopérateurs, surtout partiels, et une production de 7 à 8000 hectolitres. La nomination comme directeur en 1960 d'un enfant du pays, Marc Mourguet, changea l'attitude des viticulteurs et bientôt, à l'exception de deux exploitants de Meilhan-sur-Garonne, la totalité des terrasses et coteaux de rive gauche fut drainée par la cave de Cocumont : 240 adhérents en 1962 et 453 en 1970.

C'est une trajectoire assez proche que connut Buzet à l'origine, avec en 1953 l'obtention de l'appellation VDQS "Côtes de Buzet" et en 1955, la création de la Coopérative des Vignerons de Buzet. A sa fondation, elle compta 112 adhérents exploitant 235 hectares dont seulement 38 en VDQS. L'histoire de la cave coopérative de Buzet commença en fait aux lendemains de la Seconde Guerre Mondiale, en 1948, avec la création d'un Syndicat de défense par quelques viticulteurs implantés sur les coteaux et soucieux de qualité. A cette époque l'essentiel des ceps de la région étaient des hybrides installés dans la plaine pour la production de vins de table. Malgré l'obtention par huit communes de la reconnaissance en VDQS, le négoce manifestait peu d'intérêt pour les vins des coteaux. Aussi leurs producteurs décidèrent en 1955 de créer une cave coopérative. La première année fut assez bonne avec 12 000 hectolitres bien rémunérés, ce qui attira de nouveaux coopérateurs. Mais jusqu'en 1968, l'essentiel de la production fut constitué de vin de table..

A peine postérieure à celle de Buzet, la construction de la cave coopérative intercommunale de Goulens (Layrac) fut décidée en 1956 avec dès l'année suivante 138 adhérents. Les vignes majoritairement implantées dans la plaine, près des exploitations, produisaient des vins de consommation courante avec plus de deux-tiers d'hybrides. Dès l'origine, le projet reposait sur la vente directe avec trois camions, principalement à Agen où la cave prit le relais des marchands de vins qui peu à peu disparaissaient.

---

<sup>41</sup> La cave de vinification des "Côtes du Marmandais de Beaupuy ou cinquante années au service de la viticulture (1947-1997), plaquette éditée par les Vignerons de Beaupuy

<sup>42</sup> Témoignage de M. Mourguet, ancien directeur

Il aura fallu attendre 1965 pour que le vieux projet de cave coopérative de Duras aboutisse avec la construction de la cave Berticot. Les premières études eurent lieu en 1958, la création fut décidée en 1960.

Dans l'aire de production des vins de pays de l'Agenais, à Monflanquin, le projet de cave des 7 Monts fut admis en 1966, les statuts adoptés en 1967. Il fallut toutefois attendre 1971 pour que soit construit un conquêt de réception et 1972 pour la réception des premières vendanges alors vinifiées à Duras et Cocumont. Mais le véritable départ fut donné en 1978 avec l'intégration dans la structure Agrilot dont la coopérative devient une section. La cave des 7 monts avec 8500 hectolitres de cuverie dont 4000 hectolitres de cuves de vinification regroupait alors une multitude de petits producteurs du Haut-Agenais. Ils étaient encore 200 au début des années 1980 avec souvent moins d'un hectare de vigne où les hybrides étaient mélangés à des cépages variés : c'est le carré de vigne familial traditionnel dans la polyculture locale.

Dans l'extrême sud du département, à 40 km au sud-ouest d'Agen, la coopérative de Mézin vit le jour en 1984 regroupant 14 coopérateurs autour de M. Verzini avec un apport de 2800 hectolitres. Réponse aux difficultés commerciales du vignoble armagnacais, elle était la conséquence directe d'une politique de ré-encépagement pour restructurer le vignoble vers une production de vin de Pays de l'Agenais. En l'absence d'installations de pressurage sur le site de Mezin, un pressoir mobile se déplaçait chez les adhérents et seul le moût était acheminé à la cave. Lors de sa fusion en 1994 avec une coopérative de vieillissement d'Armagnac, elle prit le nom de Cave des Coteaux du Mézin ; elle recensait alors 31 adhérents pour une production de 9 000 hectolitres. La production de Floc et d'Armagnac vint s'ajouter à la gamme des vins de Pays. Avec la création d'un atelier de pressurage en 1998, la cave de Mezin maîtrise désormais l'ensemble de la chaîne de vinification.

La couverture des vignobles aquitains par la coopération se marque enfin, aux confins orientaux de la région, par des créations récentes largement impliquées dans des politiques de développement territorial et dont les derniers exemples sont les caves deThézac-Perricard (Lot-et-Garonne) et du Céou (Dordogne).

### **Des « filles » du développement territorial**

Cette dernière génération de caves vinicoles d'Aquitaine relève d'une volonté politique de réactivation territoriale et les deux dernières créations de caves en Aquitaine sont le résultat de l'action des acteurs politiques locaux tout autant que de celles des agriculteurs.

L'histoire de la cave coopérative des Vignerons de Thézac-Perricard remonte au début des années 1980 avec la recherche de solutions pour revitaliser le milieu agricole, aux confins du Lot et du Lot-et-Garonne. Sur les sols pierreux du causse, l'irrigation est sinon impossible, du moins très difficile. Alors, le souvenir du "Vin du Tsar" et la volonté d'une poignée d'agriculteurs se traduisirent par la recréation d'un vignoble. Comme souvent en Aquitaine, le vignoble est très ancien. Avant le phylloxera, la seule commune de Thézac recensait plus de 250 hectares de vignes et deux tonneliers y travaillaient à plein temps. Les expéditions s'effectuaient comme pour les voisins de Cahors par le Lot. La renommée du vignoble dépassait les limites régionales, séduisant l'empereur Napoléon III, et surtout le président Fallières, qui fit goûter le vin au Tsar de Russie Nicolas II. L'ayant apprécié, celui-ci passa commande.<sup>43</sup>

Avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, la mise en place d'une OGAF et l'aide européenne, les premières vignes furent plantées en 1983. Les quelques rares vignes encore existantes étant surtout composées d'hybrides, il fallut en effet presque entièrement

---

<sup>43</sup> "le vin de Thézac-Perricard est devenu au fil des ans le vin que le Tsar avait choisi, le vin que Tsar voulait, d'où le nom de Vin du Tsar" peut-on lire dans les documents publicitaires de la cave.

reconstituer le vignoble. A base des cépages cot (75%) et merlot (25%), les premières vendanges eurent lieu en 1985, la vinification et la mise en bouteilles étant alors soustraite à la cave des 7 Monts à Monflanquin : 25 000 bouteilles provenaient de 9 viticulteurs.

C'est le 27 juin 1986 que la création de la Coopérative "Les vigneronns de Thézac-Perricard fut décidée par 15 adhérents, avec sous-traitance de la vinification à la cave de Goulens, et investissement dans le commercial avec le dépôt de la marque "vin du Tsar". En 1988, paraît au Journal Officiel le décret définissant les conditions de productions des vins de pays de Thézac-Perricard. La création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) regroupant les communes de Thézac, Montayral, Masquières, Bourlens et Tournon permet en 1991 la construction d'un chai de vieillissement et de locaux administratifs et commerciaux puis en 1995/96 des installations de vinification. La cave de Thézac-Perricard est alors devenue autonome. Son vignoble couvre à l'heure actuelle 45 hectares pour 18 adhérents et une production annuelle de 250000 bouteilles en rouge surtout, le rosé détenant 10 à 15% des volumes selon les années.

La réactivation la plus récente d'une vocation viticole concerne les coteaux du Céou et l'appellation « Vin du pays de Domme », dernière créée en Aquitaine en 1998,. Elle est aussi le fruit d'une politique de développement local, soulignant le poids accordé à la vigne, au vin et aux images qu'ils véhiculent dans les réactivations territoriales. Le pays de Domme est un petit pays rural, au sud de Sarlat en Périgord. A la fin du 19<sup>e</sup> siècle la vigne couvrait 2500 hectares dont une partie des vins était acheminée sur Bordeaux pour être réexportée sous cette dénomination. L'oïdium puis le phylloxera eurent raison de lui, la plupart des vignes n'étant pas replantée, à l'exception de quelques parcelles pour la production de vin de table destiné à la consommation personnelle ou locale. La régénération du vignoble est entièrement à replacer dans la politique de développement local basée sur la qualité de l'accueil, des nouveaux résidents comme des touristes. Dans cette région où un tiers des actifs est un agriculteur, où 30 à 40 % des résidences sont secondaires, où 4500 personnes travaillent l'été dans le tourisme, l'agritourisme représentant 10 à 50% du revenu des exploitations, les acteurs se sont accordés à privilégier la qualité des paysages avec pour corollaire le maintien des exploitations agricoles, l'installation de jeunes. Une politique de soutien aux activités traditionnelles est donc mise en œuvre, avec développement de celles-ci au détriment des friches mais aussi des parcelles céréalières ou des prairies. C'est ainsi qu' en plus de la châtaigne, des noyers (le pays de Domme produit 40% des noix du Sarladais, AOC "Noix du Périgord", la vigne est vite apparue comme un élément déterminant de requalification des paysages mais aussi de promotion de la qualité de la vie locale. Créée à l'initiative du député de la circonscription, une association des « Amis du vin du pays de Domme » regroupe rapidement 700 adhérents, pour s'élever aujourd'hui à 1200. Une vigne pilote est installée en 1994. Le 19 juin 1999 sont inaugurés les locaux de la cave des « Vignerons des coteaux du Céou », locaux construits par la Communauté de communes du pays de Domme, les vigneronns en étant les locataires. Aujourd'hui 12 viticulteurs, adhérents de la cave, exploitent douze hectares dont six en production. Les neuf dixième des premières récoltes ont été vendus en été, aux touristes à la cave, le reste commercialisé pendant l'année aux clients locaux. Si la création de la cave, compte tenu de sa taille, s'est accompagnée de la création d'un seul emploi à mi-temps (administration et commercialisation), elle permet une meilleure viabilité des douze exploitations concernées, avec une perspective de développement semble-t' il assez grande. Surtout elle renforce l'image de ce pays périgourdin, ajoutant toute l'imagerie liée à la vigne et au vin à celle du Sarladais, lui permettant ainsi de mieux s'afficher et de se positionner sur un marché du tourisme vert, certes très porteur aujourd'hui, mais terriblement concurrentiel. La création d'un centre de

découverte retraçant l’histoire de la vigne, le balisage de circuits de randonnées autour du vignoble vont dans ce sens.

Cet ancrage territorial demeure toutefois inégal selon les lieux comme le fait nettement apparaître un rapide bilan du poids de la coopération dans la région.

### Une place variable dans les différents vignobles aquitains

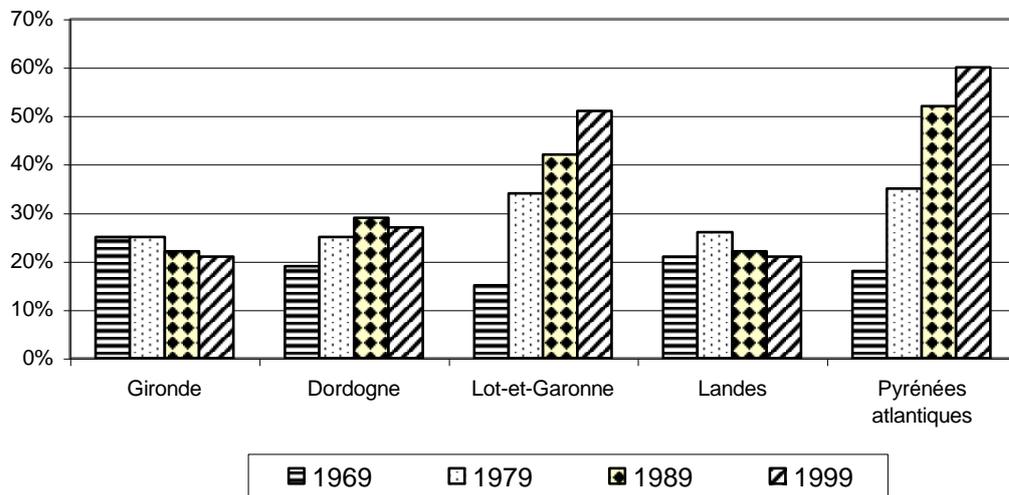


Fig. 3 : L’évolution de la part de la coopération dans les surfaces viticoles par département

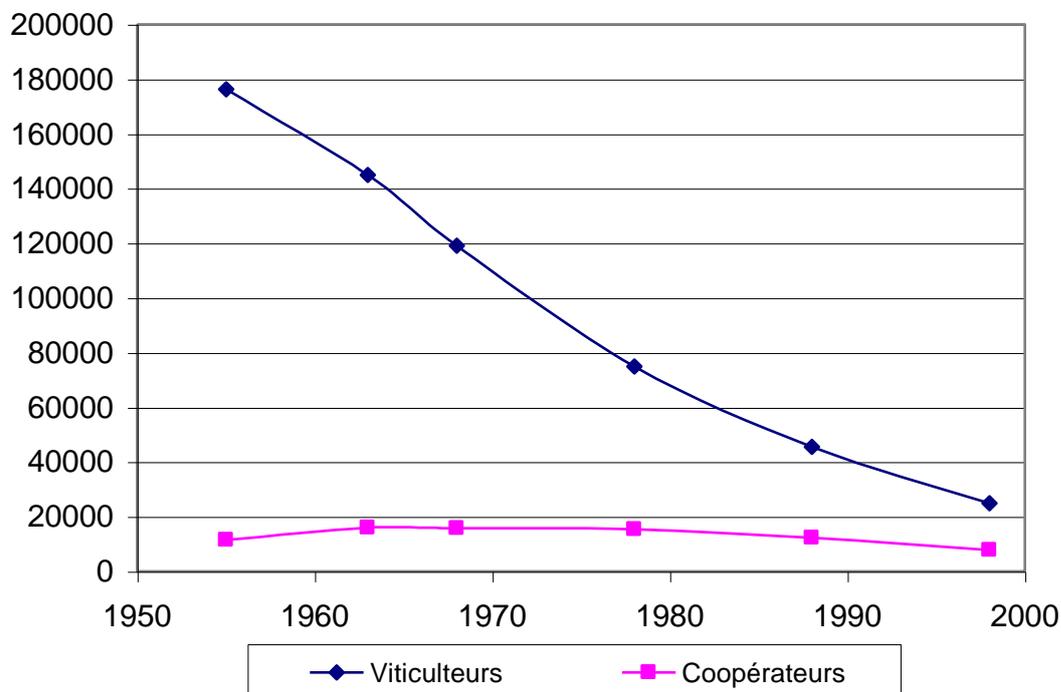


Fig.5a : Viticulteurs et coopérateurs en Aquitaine dans la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle

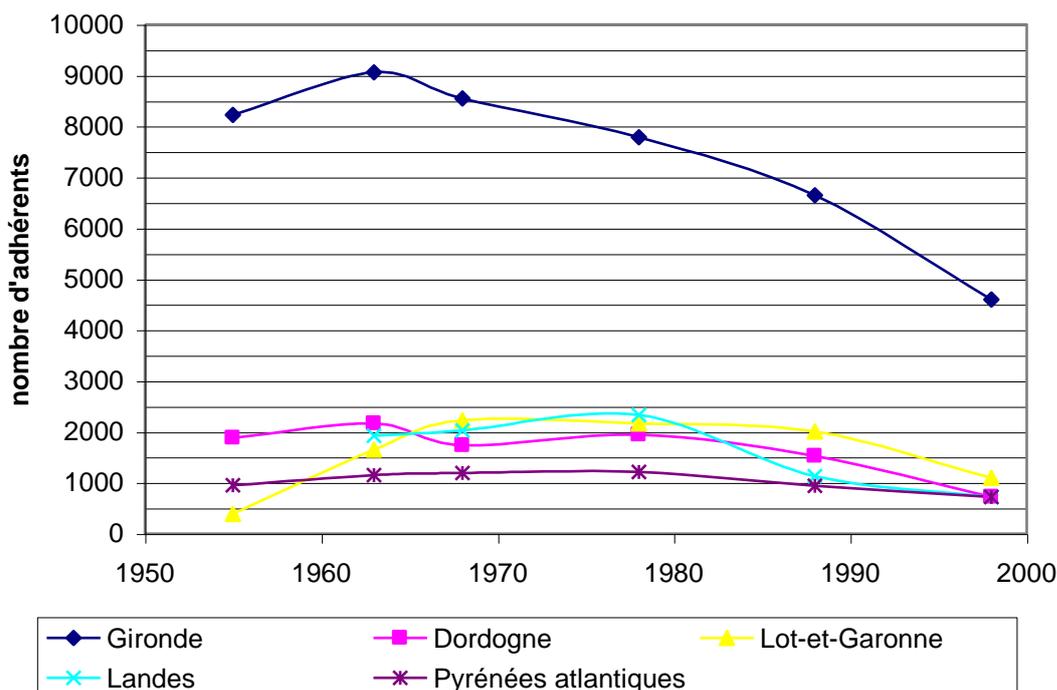


Fig.5b : L'évolution des coopérateurs dans les départements aquitains dans la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle

Stabilisée en Bordelais et en Périgord depuis plus de 20 ans, et ce malgré une baisse substantielle du nombre des coopérateurs dans les deux départements (fig.5b), la coopération a connu un essor spectaculaire dans les Pays de l'Adour, au Pays basque et, quoique récemment atténué, dans les Pays de la moyenne Garonne. Dans ces vignobles le nombre des coopérateurs a également décliné (fig.5b), ce qui traduit une hausse moyenne des apports de chacun. Dans les Landes, la majorité du vignoble hors coopération sert à l'élaboration de l'Armagnac.

### « Faire mieux ensemble » pour faire vivre le territoire

Consolider le tissu social, défendre l'exploitation familiale et contribuer au bon équilibre du monde rural sont des objectifs clairement affichés par la coopération. L'histoire montre assez souvent comment l'émergence des coopératives fut déterminante dans le renouveau de nombreuses régions viticoles. Ailleurs les coopératives vinicoles jouèrent un rôle non négligeable dans le maintien de nombreuses exploitations agricoles comme le met parfaitement en exergue la comparaison entre l'évolution, en Aquitaine au cours la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, du nombre des viticulteurs et des coopérateurs (fig.5a). De plus, partout, « *les coopératives constituent des pôles de développement économique, social et territorial*<sup>44</sup> », encourageant les installations et les reprises par le bon niveau de rémunération des adhérents, le maillage des installations assurant le maintien de l'activité économique et sociale avec celui des services et des artisans. Ainsi en Médoc, avec plus de 100 millions de chiffre d'affaires, 400 familles de viticulteurs et salariés, Uni Médoc est un des moteurs essentiels de l'économie du canton de Lesparre. Employant une vingtaine de personnes, versant deux millions de charges et de salaires mais aussi cinq millions lors des vendanges, les Vignerons du Pays basque et leurs treize millions de chiffre d'affaire sont un acteur incontournable du développement local de ce petit bassin pyrénéen. Nous pourrions multiplier les exemples à l'envie. Pour l'ensemble de la région, les 76 caves,

<sup>44</sup> Charte d'Accueil, FCVA, édition 2000

avec le quart de la récolte des cinq départements représentent plus de trois milliards de chiffre d'affaires pour 1579 salariés.

Ce rôle des caves dans le développement local, nous le retrouvons aussi dans les politiques foncières de nombreuses d'entre elles. Ainsi en Vic Bilh-Madiran , la coopérative de Crouseilles a acquis le château homonyme en 1982 alors que les terres en friches étaient achetées par le Conseil Général et confiées à cinq fermiers. Admirablement positionné sur un butte dominant le vignoble et la cave, le château est devenu le site phare de l'appellation avec salle de réception et hall de vente et de dégustation, tout en permettant à la cave une dénomination « château » incontestable. C'est aussi le souci de leur territoire qui a conduit les adhérents à accepter l'achat par la coopérative des terres et du chai du château Larricau Borde, récemment acquis par un entrepreneur hollandais. Les onze hectares de vignes sont loués à de jeunes exploitants afin de relancer la vigne dans ce secteur un peu délaissé. A terme les parcelles de plaine consacrées au maïs seront échangées contre des terres de coteaux propices à la vigne.

Même souci de la dynamique territoriale à Irouléguay où la cave s'est résolument lancée dans une politique de requalification du paysage viticole avec un soutien, en liaison avec le Syndicat de défense, à la construction de terrasses de culture pour renouer avec les modes d'implantation traditionnelle dans ce vignoble de montagne. Les premières terrasses remontent à 1977 et le gros des aménagements fut réalisé entre 1984 et 1990. Et aujourd'hui, le vignoble du Pays basque recense 128 hectares de terrasses viticoles dont un peu plus de la moitié relèvent de la coopération. La cave « *contribue à faire vivre un certain patrimoine. Il y avait un enjeu humain et culturel. C'est un vignoble qui a failli disparaître...Pour nous c'est important en tant que Basques*<sup>45</sup> ».

Actrice du développement local également à Monbazillac où, la cave coopérative avait alloué en fermage le domaine du château du même nom dès avant guerre. Devenue propriétaire de l'ensemble en 1960, elle s'affirme alors comme un défenseur de premier plan de l'appellation mais aussi comme un partenaire essentiel dans la politique touristique du Bergeracois en redonnant vie au monument historique. Le château accueille chaque année quelques 40 000 visiteurs grâce à l'aménagement dans les anciens chais d'un restaurant , d'un pavillon d'accueil aménagé pour la dégustation et l'achat des vins qui complète un véritable travail de mécénat avec un musée de la vigne et du vin, du meuble périgourdin, de l'histoire du protestantisme et des mille et un châteaux du Périgord. Dans les jardins, le Conservatoire ampélographique du 45° parallèle réunit tous les cépages existants dans les vingt deux pays situés sur cette latitude. Une mise en scène du patrimoine régional qui en fait désormais un pôle d'attrait majeur pour la région.

### **« Mieux faire ensemble » pour préparer l'avenir**

*« Pour un jeune qui veut s'installer se pose immédiatement le problème du foncier et de l'investissement. Il faut que les caves s'ouvrent sur les jeunes, sinon elles sont perdues »*<sup>46</sup>.

Les actions en faveur du maintien du potentiel, humain et foncier, sont en parfaite cohérence avec l'un des principes fondateurs des caves, la solidarité.

*« La misère des viticulteurs devenait insupportable, c'est alors que beaucoup d'entre eux décidèrent de se grouper pour défendre leur cause vis à vis d'un commerce impitoyable...Tous trouvent à la cave les mêmes avantages à savoir :*

- 1) *temps libre important sitôt les vendanges*
- 2) *plus de souci pour les démarches administratives de plus en plus nombreuses, label, déclaration de récoltes etc...*

---

<sup>45</sup> Michel Bergouignan, président de la cave coopérative les Vignerons du Pays basque

<sup>46</sup> Denis Verdier, président de la Coopération vinicole française, entretien avec D.Ters paru dans Sud-Ouest du 8 février 2000 à l'occasion l'assemblée générale de la FCVA

- 3) *possibilité d'obtenir immédiatement des avances sur la récolte dès les vendanges faites*
- 4) *certitude que leur vendange sera vinifiée et les vins soignés avec tout le sérieux d'un œnologue compétant employé à plein temps par la cave, bénéficiant des services du laboratoire de Coutras à un tarif préférentiel et utilisant un matériel important et efficace*
- 5) *de plus ils sont assurés de toucher tous les 40 jours la répartition leur revenant<sup>47</sup> ».*

Et nous retrouvons les principes fondamentaux de la coopération. Au départ, la solidarité, pour être plus fort et plus efficace ensemble. Le bon fonctionnement de cette solidarité repose sur un schéma de base quasi immuable avec :

- 1) un contrat passé entre un viticulteur et un groupe de coopérateurs ; ce contrat est le même pour tous les coopérateurs de la cave, chacun ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs
- 2) une règle, la démocratie simple : un homme, une voix ; la structure de base de chaque cave est l'Assemblée Générale des adhérents coopérateurs qui fixe les objectifs et la politique générale de la coopérative. Ses décisions sont appliquées par délégations de pouvoir et de compétences au Conseil d'administration et au Président.
- 3) un objet principal, la collecte-transformation-vente ; c'est la mise en commun des équipements, des compétences et des services.

C'est ce que reprend la récente charte d'accueil rédigée par la Commission Jeunes Vignerons Coopérateurs de la FCVA, approuvée lors de la journée de la Coopération de mars 1997, en mettant en avant un état d'esprit : faire mieux ensemble.

Présentée en décembre de la même année à l'Hôtel de Région à Bordeaux, elle met l'accent sur le rôle de la coopération dans les installations de nouveaux coopérateurs pour tout à la fois permettre « *d'abaisser la barrière à l'entrée au métier d'exploitant<sup>48</sup>* » grâce à trois axes bien spécifiques. Le tutorat cherche à améliorer l'insertion professionnelle en favorisant la dynamique entre générations ; l'accession au foncier est facilitée par l'action des coopératives mais aussi de tous les partenaires institutionnels concernés par la politique d'installation ; les aides de trésorerie sont un soutien concret lors des premières années d'installation.

Cette charte concrétise les actions conduites par les caves depuis de nombreuses années, comme en porte témoignage cette adhérente de Saint-Pey-de-Castets : « *En 1993, à 23 ans, j'ai dû reprendre en fermage une exploitation viticole de 10 ha dans le cadre d'une succession. Confrontée à des difficultés professionnelles, mon premier métier n'étant pas l'agriculture, j'ai préparé et obtenu le BEPA. En 1993, j'adhère à la cave coopérative. Les premières années m'ont été difficile pour remettre en ordre mon vignoble. Heureusement j'ai trouvé auprès des coopérateurs et du personnel de la cave l'appui moral sans lequel j'aurais sans doute abandonné. La coopérative m'a aidé les premières années dans ma trésorerie. Aujourd'hui je suis propriétaire d'une partie de l'exploitation et fermière pour l'autre<sup>49</sup>* ».

Cette charte vient compléter les efforts des nombreuses caves en faveur de l'installation des coopérateurs, comme nous l'avons signalé en Madiran, comme cela s'est également réalisé au Pays basque pour le vignoble d'Irouléguy où l'acquisition d'une exploitation par

<sup>47</sup> Discours du président Ordonneau, Union des producteurs de Saint-Gervais, lors du cinquantenaire de la cave en 1986

<sup>48</sup> Charte d'Accueil, FCVA, Edition 2000

<sup>49</sup> Témoignage paru dans Sud-Ouest du 10 juillet 1999 à l'occasion du cinquantenaire de la cave

l'intermédiaire d'un GFA du Pays basque permet l'installation de cinq jeunes sur onze hectares. C'est également le cas en Médoc avec l'acquisition par les caves adhérentes à Uni Médoc de 77 hectares de terres d'appellation à Civrac. Vingt et un lots de un à cinq hectares ont permis soit de conforter onze petits exploitants soit d'installer dix jeunes, tous engagés par bail pour dix ans. « Ces 4,7 ha que je vais progressivement racheter à Uni Médoc sont une aubaine. Ils vont me permettre de vivre et travailler au pays<sup>50</sup> ».

Même politique de la part des caves coopératives périgourdines avec, par exemple, la SCI de Saint-Vivien et Bonneville qui a permis récemment l'installation de deux jeunes viticulteurs, apportant, pour l'un d'eux, de nouvelles surfaces à la coopération ; de même la SCEA du château de Monbazillac, créée en 1989 pour faire face aux problèmes de succession. Cette société propose aux familles qui le souhaitent, adhérents ou non, un service complet avec mise en fermage des terres auprès de la société. Les surfaces exploitées par la SCEA représentent aujourd'hui près de 25% du potentiel viticole de la cave et, « outre sa mission vigneronne, cette société a permis de pérenniser un réservoir de production indispensable au maintien de la compétitivité de la cave »<sup>51</sup>.

La solidarité se manifeste encore lors d'événements dramatiques. Ainsi le 5 février 2000, le président Grenier s'est rendu dans l'Aude pour remettre à la Fédération des caves coopératives vinicoles du département un chèque de 300 000 francs, résultat d'une collecte auprès des coopératives et unions d'Aquitaine, venant ainsi en aide aux coopératives des Corbières victimes des inondations. De même, à la suite du sinistre subi par la cave coopérative de Gensac, où 30 000 hl avaient été déversés au fossé par malveillance, la solidarité permit au groupe UNIVITIS, dont la cave de Gensac est adhérente, de s'approvisionner au cours du marché dans d'autres caves coopératives.

Faire mieux ensemble, tel fut sans aucun doute aussi l'état d'esprit de tous les responsables du mouvement coopératif aquitain pour mieux faire face aux exigences de la commercialisation.

---

<sup>50</sup> Témoignage paru dans Sud-Ouest Dimanche du 13 septembre 1998 d'un fils de coopérateur de la cave de Prignac, titulaire du BTS agricole

<sup>51</sup> Les nouvelles des caves coopératives de la Dordogne, Lettre informative des caves coopératives de la Dordogne, n°1 – Printemps 2000

## **Chapitre 4 : En marche vers la qualité**

Le rôle considérable joué par les coopératives vinicoles dans l'amélioration spectaculaire de la qualité de l'ensemble des vins aquitains au cours des trente dernières années n'est aujourd'hui mis en cause par personne. Au lendemain de leur création, les coopératives furent principalement confrontées à des investissements quantitatifs, afin de loger des récoltes de plus en plus abondantes en raison même de leur succès et de l'augmentation souvent rapide du nombre des adhérents. Mais, après une période faste au lendemain de la seconde guerre mondiale, le marché des vins reprit bien vite la pente descendante amorcée avant la guerre. La chute assez rapide de la consommation des vins de table ne fut que partiellement compensée par une tendance à la hausse de celle des vins de qualité supérieure. Cette situation rendit alors le pari de la quantité inutile et même néfaste pour assurer aux adhérents un revenu décent. Une adaptation radicale s'imposait en faveur d'une politique de qualité qui se traduisit en premier lieu par des transformations dans le vignoble.

### **L'amélioration du potentiel viticole**

Comme souvent, le remembrement a été l'un des facteurs essentiel d'amélioration de la rentabilité des nombreuses petites exploitations, celles qui constituaient les gros bataillons de la coopération. Aussi, afin de rationaliser le travail dans les vignes, de nombreuses caves coopératives le suscitèrent. Pourtant, les régions viticoles françaises restèrent longtemps à l'écart de ce mouvement de restructuration foncière, alors que dès avant la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses campagnes du nord de la France s'étaient lancées dans cette opération avec succès. C'est qu'en zone viticole, l'attachement viscéral du viticulteur à sa vigne, celle qui lui vient de ses aïeux, introduisait un élément irrationnel fort peu propice aux échanges de parcelles. De plus, l'évaluation des terres plantées devient plus difficile en raison du cépage, de l'âge des pieds, de leur état, en plus de la qualité des terroirs qui influent évidemment sur la qualité du vin. Aussi le remembrement en zone de vignoble avait-il été presque systématiquement ignoré en France, alors qu'en Allemagne il était déjà fort avancé. Initié en Entre-deux-mers en 1959, le mouvement prit une grande ampleur pendant les années soixante dans deux secteurs viticoles : l'Entre-deux-mers central et oriental et, au nord du département dans la haute vallée de l'Isle girondine. A la suite des gelées de 1956, cette région se consacrait de plus en plus à l'élevage et la vigne ne jouait plus qu'un rôle secondaire, ce qui facilita grandement le remembrement. Il n'en était pas de même en Entre-deux-mers où, au contraire, la viticulture se montrait conquérante, notamment grâce au rôle moteur des caves coopératives. Les initiatives et la volonté de Pierre Martin, président de la cave de Rauzan et président national des Caves coopératives, celles de Jean Bournerie membre de la Chambre d'Agriculture, de Gérard César, alors président départemental des Jeunes Agriculteurs, celles des présidents des nombreuses caves coopératives du secteur permirent de convaincre les coopérateurs et ainsi de réaliser en quelques années un remembrement viticole exemplaire. Il se trouvait que le terrain était favorable : avec la forte mécanisation qui submergeait le pays, beaucoup de viticulteurs se rendaient bien compte des difficultés du travail dans des parcelles extrêmement exigües. Mais surtout la plupart livrait leur récolte aux caves coopératives. Et puis, malgré une extraordinaire hétérogénéité dans l'encépagement, il n'y avait pas de grande variation dans la valeur des terres, en dehors de l'opposition plateau – versant - fonds de vallon. Alors, avec une "fiche – vigne", véritable photographie de la vigne, élaborée pour la première fois en France dans le secteur de Rauzan et l'intelligence même des vigneron, dans un milieu relativement homogène, l'opération fut un succès : 13 000 hectares répartis sur treize communes, relevant de deux cantons et la moitié de deux autres furent ainsi remembrés

grâce à un montage financier associant des fonds européen, du Ministère de l'Agriculture et du Conseil Général de la Gironde. Pour la petite histoire, aux élections de 1971, les premières après l'opération, toutes les équipes municipales furent reconduites. On reste aujourd'hui encore frappé par la concentration géographique des remembrements girondins dans deux secteurs compacts de forte implantation coopérative alors qu'ailleurs ils furent le plus souvent inconnus ou limités à quelques rares expériences, en dehors bien sûr des secteurs touchés par les constructions autoroutières comme le Blayais.

Si les remembrements ne concernèrent finalement qu'un petit nombre de régions, la plupart, hors des régions de grands crus comme le Médoc ou Saint-Emilion, furent également marqués par une profonde évolution de l'encépagement, que ce soit les vignobles de grande réputation du nord de la région ou ceux en rénovation des espaces plus méridionaux. Partout la désaffection croissante pour les vins de table s'est traduite par un recul des hybrides et de certains cépages gros producteurs au profit des cépages « nobles », c'est-à-dire ceux mentionnés dans les décrets d'appellation. Et avec cette évolution la part des vins courants dans les productions des caves n'a cessé de s'amenuiser.

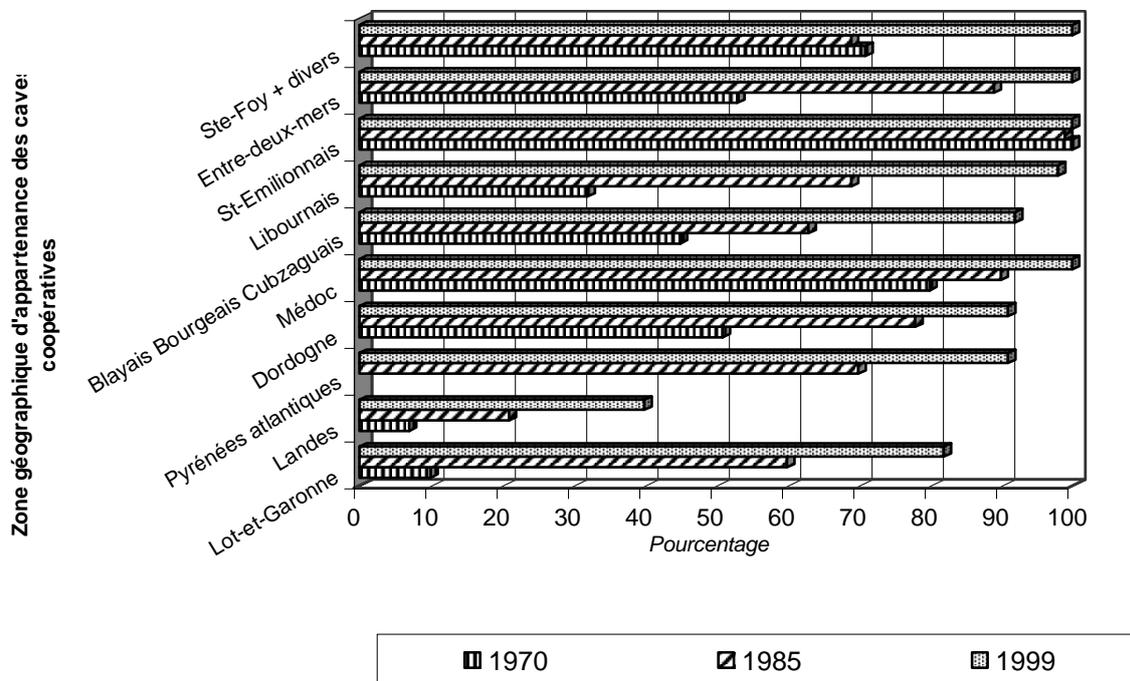


Fig.5 : L'évolution de la part des vins d'Appellations d'Origine Contrôlée dans les déclarations des caves de 1970 à nos jours

Partout, l'amélioration de la qualité des vins est le fruit de la grande détermination des administrateurs des caves. Ainsi en Madiran où, après les débuts difficiles que nous avons évoqués ci-dessus, les vins AOC représentent aujourd'hui 92,5% des volumes déclarés par la coopérative de Crouzeilles et ce notamment grâce à une vigoureuse politique de la cave en faveur des cépages tannat et cabernets. Ainsi à Buzet où en 1955, les vignes déclarées en appellation par les coopérateurs ne représentaient que 38 hectares pour un total de 197 en vin de table. Ici le déclic est produit par l'arrivée d'un ingénieur agronome, J. Mermillod, lequel avait fait ses premières armes au château Lafite-Rothschild en Médoc. Découvrant les terroirs des coteaux, il affirma pouvoir rivaliser avec les plus grands à condition d'y planter de bons cépages "bordelais". Nommé directeur de la cave, il entreprit alors de former les viticulteurs à la conduite de ces derniers dans le cadre d'un groupement de vulgarisation agricole (GVA), créé pour la circonstance en 1965 et qui fonctionne

toujours. Durant quatre années, ces séances d'adaptation des viticulteurs aux nouvelles contraintes d'une viticulture de qualité s'accompagnèrent d'une recherche des meilleures souches de cépages bordelais afin de permettre aux pépiniéristes de produire les plants nécessaires. Les premiers résultats encourageants attirèrent de nouveaux coopérateurs et provoquèrent l'extension en 1967 de l'aire des VDQS, devenue AOC en 1973.

Une même volonté d'amélioration des encépagements se retrouve dans les vignobles du Bordelais avec, en Entre-deux-mers, l'encouragement des caves à accroître les surfaces plantées en sauvignon après avoir éradiqué les cépages gros producteurs comme l'ugni blanc ou le colombarde encore très répandu dans les années soixante dix. Ainsi dès 1980, la cave de Sauveterre-de-Guyenne offre des primes aux adhérents qui plantent ce cépage aromatique et en dix ans les superficies qui lui sont consacrées sur l'aire d'approvisionnement de la cave passent de 10 à 120 hectares. Même détermination, par exemple à Rauzan, où en 1993 le sauvignon représente près du quart de l'encépagement en blanc de la cave.

Cette quête d'une amélioration qualitative des vins produits par les caves coopératives n'est pas l'apanage des vignobles AOC : nous la retrouvons à Monflanquin, dans un vignoble de vin de pays du Haut-Agenais où, au début des années quatre vingt, la récolte était principalement issue d'exploitations de moins de un hectare de vignes, carré familial traditionnel dans le cadre de la polyculture locale et où se côtoyaient cépages variés traditionnels et hybrides. Les efforts de la jeune cave se sont dès l'origine portés sur une profonde restructuration du vignoble et aujourd'hui si la moitié encore des apporteurs possède moins de un hectare et alimente la production de vin de table, l'autre moitié s'est tournée résolument vers les cépages « agenais » ; la proportion vin de table/vin de pays s'est inversée en faveur des seconds qui en 1999 représentent les trois quarts de la production de la cave. Mêmes objectifs et même volonté encore dans les Landes où, en Chalosse, la part des hybrides atteignait 50 % de l'encépagement au début des années soixante. Or en 1999, la cave de Mugron a pu, elle aussi, déclarer plus des trois quart de sa production en Vin de pays grâce à un encépagement amélioré. Et il serait possible de multiplier les exemples dans toute l'Aquitaine avec la disparition des cépages hybrides qui, peu à peu, ne furent plus acceptés dans les caves et, parallèlement, la progression des cépages nobles comme le sauvignon dans le Bordelais ou le tannat et autres mensengs dans les Pays de l'Adour.

Remembrements et renouvellement de l'encépagement ont été aussi très souvent accompagnés d'une véritable politique de restructuration du vignoble à travers l'identification et la reconquête des meilleurs terroirs.

### **La valorisation des terroirs**

La fermeture du marché bordelais aux vins du « Haut-Pays » s'est, nous l'avons déjà évoqué, traduite par un profond déclin des vignobles du Lot-et-Garonne, tout comme les crises de la première moitié du vingtième siècle conjuguée à l'essor du maïs ont entraîné celui des vignobles ancestraux des Landes et des Pyrénées atlantiques. Et après la crise phylloxérique de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, dans les deux espaces, en Agenais comme dans les Pays de l'Adour, les vignes avaient quitté les terroirs des coteaux moins productifs pour s'installer dans les plaines conquises par des hybrides gros producteurs de vin de consommation courante. Sur l'aire de l'appellation Buzet comme sur celle du Brulhois ou du Madiran, l'effort des caves dû donc porter sur une reconquête des meilleurs terroirs afin de permettre une requalification de la production. Ainsi en Vic-Bilh, les plus vieux des coopérateurs de Diusse effectuèrent dans les années 1964-65 la démarche inverse de celle réalisée une quinzaine d'années plus tôt, en 1948-49, quand ils arrachèrent la vigne sur les coteaux pour planter des hybrides dans la plaine et « faire du rendement ». A l'instigation

de la coopérative, ils arrachèrent cette fois les hybrides de la plaine pour replanter sur les coteaux des cépages de qualité, tannat et cabernet. Pour les mêmes raisons à Buzet le vignoble a peu à peu quitté la plaine pour regagner les coteaux au cours des années soixante dix et quatre vingt, grâce à la possibilité de plantation anticipée, à l'aide de la Caisse Régionale de Crédit Agricole et au remboursement par la cave des intérêts des emprunts contractés. Même opération pour le vignoble de la cave de Goulens où, à partir des années soixante dix, en prévision de la demande de classement en VDQS des vins du Brulhois (qui sera obtenue en 1984), les parcelles de vigne regagnèrent les coteaux graveleux qu'elles occupaient avant la crise phylloxérique.

Mais la politique de valorisation des terroirs se marque de plus en plus par le choix d'une délimitation parcellaire tout à fait précise en relation avec les syndicats viticoles et les services de l'INAO. Ainsi à Irouléguay où la délimitation purement administrative en vigueur jusqu'en 1993 a été complétée par une délimitation parcellaire utilisant, en l'absence de repères géologiques et pédologiques pertinents dans cette zone des plus complexe, des critères climatiques, exposition au sud-est et au sud-ouest et altitude fixée entre 50 et 400 mètres au dessus du fond des vallées. Une opération du même type est en cours en Tursan où le classement en VDQS a été obtenu en 1957 avec une délimitation reposant sur des limites administratives (limites départementales au sud et à l'est) et naturelles (l'Adour et ses affluents le Gabas et le Lées) mais aussi sur la reconnaissance d'un territoire historique de plus grande notoriété quant à la production. Les responsables de l'appellation dont la cave assure 85 à 90 % de la récolte ont engagé une délimitation parcellaire basée notamment sur une cartographie précise des terroirs afin de mieux les valoriser en choisissant les cépages les mieux adaptés. L'objectif est ici aussi une qualité toujours plus grande avec en perspective, quand la restructuration du vignoble sera suffisamment avancée, le passage en AOC.

Cette logique des terroirs que l'on retrouve pratiquement dans tous les vignobles aujourd'hui, implique une adaptation de la vinification en aval avec, pour les coopératives habituées à recevoir et traiter de gros volumes, une réorganisation permettant de mieux valoriser ce patrimoine que sont les terroirs au travers de vinifications séparées. A Buzet, où elles furent testées en 1971-72 sur des rouges, les bons résultats débouchèrent dès 1973, sur un travail de sélection des meilleures vignes et l'instauration de deux tickets d'apport : un pour les AOC classiques et un pour la "Cuvée Napoléon", créée cette année-là et dont les raisins furent rémunérés 15 % plus cher. C'est toute une conception du fonctionnement des caves qui était à reconsidérer.

### **Le triomphe de l'œnologie dans les caves**

La qualité d'un vin se prépare indiscutablement dans les vignes, mais elle s'acquiert aussi dans les chais, où compétences œnologiques et matériels adaptés sont aujourd'hui incontournables. Et si pendant les premières décennies de la coopération en Aquitaine le pari fut surtout d'adapter les capacités de cuveries aux besoins, il n'en est plus de même à partir des années soixante dix où les investissements sont avant tout qualitatifs. Cette période fut celle de nouveaux choix commerciaux avec le développement pour de nombreuses caves de la vente directe, en petit vrac, mais aussi de plus en plus en bouteilles. Et pour répondre aux exigences renouvelées du marché, il fallut alors être capable de produire des vins irréprochables. Dans un premier temps, on fit appel aux renommés professeurs de la Faculté d'œnologie de l'Université Victor Ségalen-Bordeaux2, comme par exemple le professeur Peynaud qui pris une part active à la mise au point du claret de Quinsac. Mais surtout la démarche qualitative s'est vite traduite par l'embauche de personnel qualifié, tant sur le plan administratif avec celle de cadres de direction de haut niveau, que sur le plan technique avec l'apparition dans les organigrammes des œnologues.

Ces investissements humains furent le plus souvent accompagnés d'investissements matériels importants avec de nouveaux bacs de réception pour les vendanges, l'essor des cuveries inox, les pressoirs pneumatiques...

Puis, pour les vins rouges, la vogue grandissante des vins vieux nécessita la construction de chais de vieillissement avec de nouveaux investissements dans les barriques de chêne. Les vins blancs secs ne furent pas en reste. A partir de 1983, sous la direction d'un propriétaire-professeur, D.Dubourdiou, une équipe de l'Institut d'oenologie de l'Université de Bordeaux 2 s'est attachée à l'étude des phénomènes préfermentaires afin d'extraire au maximum les arômes sans s'encombrer des composés responsables de l'amertume et des goûts herbacés. A l'issue de leur recherche ils prônent la macération pelliculaire qui consiste à laisser jus, pulpe et peau macérer quelques heures avant pressurage, le bâtonnage sur lies fines afin de donner des vins plus aromatiques. La fermentation en barriques est destinée à donner des vins moins légers, plus " gras " et surtout plus aptes au vieillissement, cherchant en ce domaine à s'aligner sur les vins des Graves de Pessac-Léognan d'ancienne réputation. Les promoteurs de ces requalifications furent souvent les caves coopératives, fort nombreuses dans ces régions de production de vins blancs. « *La vinification en blanc exige une technologie adaptée, beaucoup plus importante que la vinification en rouge. C'est peut-être pour cette raison que les caves coopératives, disposant de beaucoup de moyens grâce à une mise en commun des matériels, ont une certaine avance sur la moyenne des caves particulières* »<sup>52</sup>. Mais ces innovations œnologiques nécessitent des récoltes irréprochables. Aussi, pour inciter les coopérateurs à rechercher la qualité, de nombreuses caves sélectionnent alors les apports à leur arrivée en fonction de leur état sanitaire et rémunèrent à un niveau supérieur ceux qui seront ensuite aiguillés vers la macération pelliculaire, alors que les autres subiront une vinification plus traditionnelle. Mais cela implique des investissements supplémentaires afin de permettre des vinifications séparées, lesquelles concernent des volumes plus réduits et réclament une cuverie encore une fois renouvelée : à Sauveterre, l'œnologue de la cave dispose ainsi de toute une batterie de cuves de 170 hectolitres pour vinifier ses vins blancs ; à Rauzan ce sont plus de 400 barriques d'origine et de brûlage différents qui sont utilisées pour l'élevage de ces mêmes vins blancs. Surtout une telle politique de qualité devenait de moins en moins compatible avec l'arrivée dans les bacs de réception de vendanges approximatives. Pour inciter les coopérateurs à des efforts significatifs, à une plus grande attention au travail dans les vignes, la rémunération différentielle devenait incontournable.

### **Equité plus qu'égalité pour plus de qualité**

Les nouvelles pratiques de vinification en requérant des apports quasi parfaits soulignent, s'il en était besoin, l'importance capitale du travail en amont dans le vignoble. « *Apportez-moi de bons raisins, je vous ferai de bons vins* » aimait à répéter P. Ribereau-Gayon, ancien directeur de la Faculté d'oenologie de Bordeaux 2 ; « *Le vin se fait d'abord à la vigne. La réussite commerciale ne pourra être atteinte que si nous sommes performants dès le raisin* » reprend G.Grenier, président de la coopérative de Rauzan et de la Fédération des Caves Viticoles d'Aquitaine en clôture du second « atelier » de la coopération vitivinicole d'Aquitaine à Bordeaux en décembre 1999. Aussi depuis le début des années quatre vingt dix, les caves sélectionnent-elles de plus en plus les apports à leur arrivée en fonction de leur état sanitaire et rémunèrent à un niveau supérieur ceux qui seront ensuite aiguillés vers la macération pelliculaire, alors que les autres subiront une vinification plus traditionnelle.

---

<sup>52</sup>M.Huet, Des blancs secs très maîtrisés, L'Amateur de Bordeaux, n°39, juin 1993

De plus en plus répandu, l'abandon du paiement « égalitaire » des apports au kg/degre est apparu à beaucoup de vieux coopérateurs comme une entorse aux principes fondateurs de la coopération.

Mais l'arrivée à la tête des exploitations de jeunes coopérateurs, volontaires et ambitieux, de plus en plus instruits et qualifiés, appartenant à la nouvelle génération, plus individualiste, sans pour autant renier le principe de solidarité, incitent aujourd'hui les administrateurs des caves à s'inscrire dans un mouvement dont les premiers balbutiements remontent déjà à un quart de siècle.

Aujourd'hui plus de la moitié des caves rémunèrent leurs adhérents sur la qualité des apports<sup>53</sup>. Pour les autres, les discussions sont en cours. Il faut dire que les propos du Président de la FCVA, Gilles Grenier, sont sans équivoque : « *La rémunération au kg/degre est terminée car elle n'est pas synonyme de qualité. Elle dessert l'image performante de nos unités. Il faut rémunérer à leur juste valeur les efforts des adhérents. En parallèle, il faut assurer un encadrement technique à tous afin de faire évoluer l'ensemble sans laisser personne sur la touche. Les mauvais coopérateurs sont une minorité, mais par l'égalité de traitement, ils détruisent la travail de l'ensemble. La seule réponse est la rémunération différenciée* ».

Et l'on revient au vignoble.

### **Le retour dans les vignes**

Car évidemment le succès de l'opération passe par une qualité toujours plus grande des raisins et donc par une amélioration constante des conditions de leur production dans le respect de l'environnement. Cela se traduit par l'embauche dans les structures les plus importantes de techniciens à plein temps pour assurer un encadrement technique des viticulteurs.

Les prémices de cette évolution remontent à la fin des années soixante quand, en avril 1967 l'Union des Producteurs de Saint-Emilion recrute un technicien viticole, l'un des premiers dans une cave coopérative de la région. Embauché pour conseiller les adhérents sur les plans juridiques, fiscaux et comptables, il fut très vite également sollicité dans le domaine technique. Mais au début ce ne fut pas simple : « *il était difficile de faire passer un langage technique nouveau à des viticulteurs chevronnés quand on est un jeune technicien frais émoulu des centres de formations. Aujourd'hui il est plus facile d'établir le dialogue car les jeunes adhérents sont diplômés. Alors, à l'époque, nous utilisons nos compétences juridiques et fiscales pour faire passer notre message technique* »<sup>54</sup>. C'est ainsi que depuis dix ans la cave de Saint-Emilion développe toute une animation auprès de ses adhérents pour justifier la baisse des rendements prônée par le Syndicat, pour promouvoir la lutte raisonnée réclamée par les consommateurs. Cela se traduit par des visites systématiques du vignoble par les techniciens, par une commission mixte et, depuis trois ans, grâce aux vinifications séparées permettant la traçabilité, les adhérents sont conviés à des dégustations critiques de leur produit ; « *les bienfaits sont immédiats, les avancées énormes* ».

Un an plus tard c'était au tour de la cave de Buzet d'effectuer la même la même démarche, avec pour objectif de former au fil des années une véritable génération de viticulteurs. Car très vite l'un des buts du groupement de vulgarisation agricole (GVA) évoqué ci-dessus fut de fixer les "paroissiens" de cette nouvelle "cathédrale" qu'était devenue la cave coopérative. Et pour y parvenir, un seul moyen : la qualité. Seule une viticulture de qualité

---

<sup>53</sup> Résultats de l'enquête menée avec la FCVA en 1999 / 2000 pour la rédaction de cet ouvrage et à laquelle ont bien voulu répondre 58 caves, ce qui donne un taux de près de 75%, tout à fait acceptable pour notre information.

<sup>54</sup> Entretien avec Claude Perez en juillet 2000

était en effet capable d'enrayer l'exode rural inexorable de la région. Pour mettre en marche la dynamique indispensable, un recensement systématique du vignoble eut lieu dès 1970 ; il permit aux animateurs du GVA de prendre contact avec tous les viticulteurs et de les sensibiliser à une évolution des techniques. Quelques démonstrations de moto-viticulture achevèrent alors de décider, surtout les jeunes, à créer une CUMA. Le mouvement ainsi lancé, les discussions en Assemblée générale, lors des séances de formation ou au cours des démonstrations tournantes de village en village transformèrent les mentalités ; des exploitations se spécialisèrent, les jeunes revinrent et l'appellation fut sauvée.

Depuis, et particulièrement depuis une décennie, la nécessaire amélioration de la moyenne qualitative de l'ensemble des apports a permis de convaincre une majorité des conseils d'administration. Le recrutement de techniciens viticoles mis à disposition des coopérateurs pour des conseils visant à améliorer la qualité du raisin a connu une généralisation rapide ; dans le courant de l'année 2000, environ 50 % des caves coopératives en sont dotées, les plus petites s'étant associées à plusieurs pour mieux amortir le poste et la FCVA a ainsi été amenée à créer une commission de techniciens où sont échangés expériences et informations techniques.

L'on parle alors de plus en plus de contrats de production avec souvent l'établissement d'un cahier des charges, dit de « qualité » comme à Crouseilles en Madiran, où il permet au final l'élaboration de trois gammes de vin : tradition, haut de gamme et grand vin. Parfois cela débouche sur la mise au point comme à Buzet d'un « carnet d'enregistrement des travaux de la vigne » où, parcelle par parcelle, sont consignés les différents stades œnologiques, débourrement, floraison, véraison, maturité, calendrier des traitements, fertilisation, désherbages... Et l'on parle de plus en plus de protection raisonnée comme à la cave de Crouseilles. En collaboration avec la Chambre d'Agriculture l'opération a démarré avec cinq coopérateurs en 1997 ; ils sont une trentaine cette année-là, soit un peu moins de 20 % des adhérents, mais près du tiers des vignes en appellations Madiran et Vic Bilh. Les responsables de la cave espèrent le rendre obligatoire d'ici deux ou trois ans.

A Producta cette démarche s'appelle le « schéma terroir » où l'on retrouve un suivi parcellaire minutieux et la protection raisonnée<sup>55</sup> permettant de connaître tous les entrants au niveau du sol, de la plante, du raisin et de limiter leur impact.

Dans tous les cas ces démarches conduisent à un suivi permettant de satisfaire la fameuse traçabilité qu'il faut maintenant maîtriser en amont du conquet de réception. Partout les visites de vignobles associant techniciens et coopérateurs se multiplient, avec pour objectif la formation et l'établissement des grilles de rémunération. Car celles-ci ne se contentent plus aujourd'hui du « test laccase<sup>56</sup> » ou de l'état sanitaire de la vendange mais sont complétées par la prise en compte de la hauteur de palissage, l'effeuillage, la charge par pied... Les caves doivent de plus en plus être en mesure de justifier non seulement l'origine des apports mais aussi les traitements effectués et ce pour satisfaire les exigences de la clientèle aussi bien dans le domaine de la qualité sanitaire des produits que dans celui du respect de l'environnement.

### **L'exigence d'une traçabilité totale<sup>57</sup>...**

« Pour le professionnel du vin comme pour le consommateur, établir la traçabilité totale du produit revient à satisfaire quatre exigences fondamentales :

---

<sup>55</sup> La conduite raisonnée repose sur un suivi climatique minutieux, une évaluation permanente des risques incluant des pièges à insectes pour ne traiter la vigne qu'en cas de besoin, une évaluation la plus précise possible des besoins en produits phytosanitaires et en engrais. Ces opérations, conjointement à l'emploi de produits prenant en compte la biodégradabilité, sont un gage de meilleur respect de l'environnement.

<sup>56</sup> Mesure de la pourriture grise

<sup>57</sup> La Feuille, lettre d'information de Producta, n°7, février 2000

- garantir sa parfaite qualité hygiénique,
- garantir sa qualité alimentaire, facteur de bonne santé,
- garantir ses qualités organoleptiques, gages de satisfaction et de plaisir,
- garantir l'origine et la nature exacte de tous les composants présents dans le produit. »

Ainsi la maîtrise de la qualité vers l'amont par la politique de suivi au niveau parcellaire se double de choix qualitatifs aussi rigoureux en aval, dans les cuiviers, les chais et les chaînes d'embouteillage. Cette démarche volontaire s'est depuis quelques années traduite par des investissements en matière de certification. Globale, elle repose sur trois normes qui cernent toutes les phases de l'activité viti-vinicole.

La charte Agri-Confiance, déclinaison partielle des normes européennes ISO 9002 appliquées à la viticulture, édicte treize normes auxquelles le viticulteur signataire accepte d'apporter sa garantie personnelle. Elle concerne donc la production végétale, de la plantation à l'apport de la vendange et est décernée par la Confédération Française de la Coopération Agricole (CFCA) en relation avec le Ministère de l'Agriculture. Elle a été accordée en février 1997 à l'Union de Producteurs de Saint-Emilion pour la qualité des rapports entre l'Union et les exploitants agricoles.

La norme ISO 9002 qui relève de « *la réception sélective de raisins, la vinification, l'élevage, l'embouteillage, le vieillissement et la vente des vins* » est décernée par l'Association Française d'Assurance Qualité (AFAQ). En 1995, l'Union UNIDOR (Union des Caves Coopératives de Dordogne) fut le premier centre d'embouteillage d'AOC en Aquitaine à obtenir cette certification. A la fin de l'année suivante c'est au tour de l'Union de Producteurs de Saint-Emilion d'être reconnue par l'AFAQ pour l'ensemble de ses activités. Depuis de nombreux sites ont suivi.

La norme ISO 14001 récompense les efforts liés à la protection environnementale, l'eau, l'air, le sol, le bruit ainsi que le tri, la récupération et la destruction des déchets. La construction d'unités de traitements des effluents vinicoles est indiscutablement un des postes les plus importants de la procédure visant à obtenir cette norme européenne. La cave de Périssac fut la première à s'équiper pour le traitement de ses déchets. Depuis les réalisations ont été nombreuses comme celle implantée pour le compte de l'Union des Producteurs de Rauzan et de l'Union Saint-Vincent le long du Villesèque, petit ruisseau séparant les communes de Rauzan et Saint-Vincent de Pertignas en Entre-deux-mers et inaugurée en novembre 1994 par le ministre de l'environnement de l'époque, Michel Barnier. Venu citer l'initiative en exemple, le ministre en profitait pour rappeler qu'à cette date 16 % des caves coopératives représentant 26 % de la production avaient réalisé des équipements de dépollution contre 5% à peine des chais particuliers<sup>58</sup>. D'un coup global de 8.3 millions de francs, subventionnée à hauteur de 60 %, cette station « boues actives à double étage » à été réalisée par la société Dégremont à partir d'une étude réalisée par la Direction départementale de l'Agriculture de la Gironde et le CEMAGREF. Actuellement 98 % des effluents des caves coopératives aquitaines sont traités dans des installations caractérisées par un souci constant d'intégration dans le paysage.

Tous ces choix, toutes ces décisions se traduisent par des investissements de plus en plus considérables, dont certains non directement productifs soulignent le caractère d'entreprise « citoyenne » des coopératives mais qui, dans l'ensemble, apparaissent profitables aux adhérents.

---

<sup>58</sup> Sud-Ouest du 29 novembre 1994

### **Des investissements efficaces**

En évitant à chaque coopérateur d'investir pour un équipement individuel de vinification les coopératives remplissent l'une des fonctions de service pour lesquelles elles ont le plus souvent été conçues. Mais en contrepartie, pour s'adapter aux exigences de la qualité, celles-ci sont contraintes de renouveler très régulièrement leur matériel de vinification et donc de procéder à des investissements toujours plus importants qu'une étude récente évalue à 69 F/hl par exercice et par coopérative<sup>59</sup>. Certes ceux-ci varient fortement d'une cave à l'autre en fonction des choix, non seulement en matière de production mais aussi dans le domaine de la commercialisation ; la variabilité serait de 1 à 8, entre un peu moins de 20 F/hl pour la coopérative qui investit le moins à plus de 160 F/hl pour celle qui investit le plus. Certes il s'agit là d'un choix très politique de la part des Conseils d'administration des caves, la part autofinancée des investissements étant prélevée sur la rémunération potentielle des apports. Mais l'étude de l'ENITA souligne on ne peut plus clairement que la rémunération des apports augmente avec l'intensité des investissements : *« les coopératives aux investissements les plus lourds offrent une meilleure rémunération à leurs adhérents, prouvant ainsi qu'il n'y a pas incompatibilité entre financement de la coopérative et rémunération des apports, à condition que les investissements réalisés soient rentables ; c'est, semble-t-il, le cas des coopératives viticoles d'Aquitaine »*.

Ces investissements prennent parfois un tour assez spectaculaire comme ce fut le cas, par exemple, à Sauveterre de Guyenne en Entre-deux-mers, où il fallut faire face à un accroissement de près de 50 % des surfaces adhérentes lors de la dernière décennie, soit quelque 600 ha. Le logement des récoltes devenant problématique, la place manquant sur le site pour des extensions en surface, il fut décidé de construire en hauteur, en superposant les cuves, celles du bas d'une contenance de 800hl supportant celle du haut d'une capacité de 600 hl. Et pour réaliser cette prouesse technique, il a fallu faire appel aux spécialistes de l'Aérospatiale pour calculer l'épaisseur de la tôle d'aluminium...et à des investissements de treize millions de francs. Avec ces dix huit nouvelles cuves d'une capacité totale de 25 000 hl, la capacité de la cave de Sauveterre s'élève désormais à 167 000 hl.

Mieux produire est donc très vite apparu aux responsables des coopératives viticoles comme un objectif prioritaire incontournable afin d'assurer aux adhérents un revenu performant. Toutefois pour y parvenir, l'important est de mieux vendre, ce qui implique de nouveaux investissements et surtout une meilleure organisation pour peser davantage sur le marché et notamment dans la distribution.

---

<sup>59</sup> Couret Frédéric, ENITA de Bordeaux, compte-rendu de l'enquête 1999 sur l'efficacité des coopératives viticoles d'Aquitaine à la demande de la Fédération des Caves Viticoles d'Aquitaine in « Les ateliers de la coopération viticole d'Aquitaine » tenus le 3.12.1999 à Bordeaux Lac

## Chapitre 5 : Une meilleure approche du marché

La création des caves coopératives fut presque toujours une réponse aux difficultés de commercialisation du moment, afin de mieux défendre les intérêts des viticulteurs. Le but poursuivi par les fondateurs fut alors la recherche de la qualité et l'extension des débouchés pour lutter contre la mévente. Mais à l'origine les caves cédaient le plus souvent tout ou partie de leurs vins en vrac au négoce. Ainsi au début des années soixante dix, *"On constate, en Gironde qu'environ 60 % des vins des caves coopératives sont vendus aux négociants de Bordeaux, de Libourne ou de Sainte-Foy la Grande par l'intermédiaire des courtiers ; 30% sont vendus directement aux négociants des places de consommation ; les 10% restant, et même moins parfois, sont vendus directement aux consommateurs<sup>60</sup> »*. *"Soucieuses de bien produire, elles (les caves) se sont rarement préoccupées de bien vendre<sup>61</sup>"*, même si certaines réussites montrent la voie à suivre. Il en découle une très grande dépendance du commerce bordelais, une absence de renom préjudiciable et des débouchés le plus souvent aléatoires. Pour remédier à cette situation, deux voies étaient alors explorées : l'union des caves pour la commercialisation afin de peser plus fortement sur le marché (la coopération représente alors 27 % des vins AOC du Bordelais) et/ou la vente directe.

### Le choix de la vente directe

Certaines caves comprirent très vite le parti qu'elles pouvaient tirer de la vente directe et dès leur fondation firent le choix du petit vrac et de la livraison à domicile. Ce fut le cas de la plupart des caves du sud de la région (Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-atlantiques) où le négoce local, mal relayé par celui de Bordeaux, est pratiquement inexistant. Il ne parvient dans le meilleur des cas qu'à assurer une diffusion régionale insuffisante pour pérenniser des débouchés satisfaisants. Beaucoup se souviennent des camions de livraisons des caves lot-et-garonnaises sillonnant les routes du département mais aussi des départements voisins pour approvisionner leurs clients le plus fréquemment en vins de table. C'est à Buzet que reviendrait la primeur d'un choix qui s'avéra très vite nécessaire afin d'accroître le revenu des adhérents pour les fidéliser :

*"La commercialisation directe fut une entreprise laborieuse car nous partions de zéro et même de moins zéro, ayant contre nous l'hostilité du négoce qui voyait d'un mauvais œil cette nouvelle prétention des viticulteurs à exercer un métier qui n'était pas le leur. Pour nous, c'était vital :*

*1° Nous voulions obtenir d'abord le prix plancher, puis le prix de campagne, reconnu par les pouvoirs publics.*

*2° Nous voulions que le vin de Buzet soit vendu comme tel et ne soit pas utilisé anonymement dans des coupages de marque<sup>62</sup> ».*

Un voyage d'études en Provence permit aux coopérateurs de Buzet de découvrir en 1960 les avantages de la commercialisation en petit vrac ; au retour, le Conseil d'administration décida l'achat d'un véhicule et d'un premier lot de 1200 bonbonnes de 10 litres. L'opération démarra le 16 novembre 1960 : un camion visitait chaque jour environ 150 clients. Un mois plus tard, devant le succès foudroyant de cette initiative, un second camion fut lancé sur les routes et bientôt ce furent huit camions qui sillonnaient les routes du département

---

<sup>60</sup>La production des vins en Aquitaine, Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Aquitaine, Octobre 1973

<sup>61</sup> Gay J., La coopération vinicole en Aquitaine, mémoire de stage ENA, Préfecture de la Gironde, 1968.

<sup>62</sup> Mermillod Jean, La Coopérative Vinicole des Côtes de Buzet, in Les Amis des Côtes de Buzet, n°9, automne 1967.

pour livrer chaque semaine 8000 bonbonnes à la grande satisfaction, dès 1967, du directeur de la cave, *"Cette méthode de vente en bonbonnes se répandit rapidement dans tout le Sud-Ouest [...] car elle seule permet aux vignerons de redécouvrir le goût du vin en[leur] rendant une noblesse que les pinardiens méprisaient avec la notion de degré-hecto. Sur le plan financier, elle est largement bénéfique. Depuis 1960, nous réglons les vins courants aux adhérents entre 620 et 650 francs le degré-hecto, alors que la moyenne des cours atteint péniblement 550 francs. Quand aux V.D.Q.S., nous les réglons 1.20 franc le litre, nets de tous frais*<sup>63</sup> ». Un service commercial avec cuverie de tirage d'un volume de 6400 hectolitres fut rapidement créé ; en 1973, sur les quarante cinq employés de la cave coopérative, vingt huit relevaient de celui-ci ; un centre de distribution avec quatre employés a même été ouvert à Pau pour développer la vente sur le piémont pyrénéen<sup>64</sup>.

Ce système, nouveau en Aquitaine, fut rapidement repris par d'autres caves comme celle de Cocumont avec la mise en place d'un circuit de livraison à domicile dès 1963. Permettant de contourner le négoce bordelais *"qui vient nous voir quand les bordeaux sont trop chers*<sup>65</sup> », le succès fut tel que l'engouement pour la cave s'en trouva décuplé. La réussite de l'opération se traduisit assez vite par une insuffisance des approvisionnements, ce qui rendit indispensable la création d'une SICA pour acheter une partie du vin distribué, la production de la cave s'avérant parfois insuffisante : alors que celle-ci oscillait entre 20 et 50 000 hectolitres selon les années, ce furent certaines années près de 60 000 hectolitres qui furent ainsi commercialisés. Au cours des meilleures années de ce système, quatorze camions clamant fièrement l'identité Cocumont livrèrent ainsi à domicile jusqu'à 60000 hectolitres de vin de table (fig.3).

Une telle organisation fut également mise en place à Beaupuy dont les circuits couvraient le Sud-Gironde, le nord des Landes et une bonne partie du Lot-et-Garonne ; elle perdure à Goulens où, avec trois camions tournant tous les jours, la cave fournit encore une partie de l'approvisionnement d'Agen, ayant pris le relais des marchands de vins de la ville qui ont fermé les uns après les autres. La cave de Thézac-Perricard assure une livraison chaque semaine dans l'est du Lot-et-Garonne. Ce procédé fut cependant détrôné dès le début des années soixante dix par l'essor des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) qui, un temps, commercialisèrent du vin en vrac à la tireuse.

Parallèlement de nombreuses caves développèrent la vente par correspondance : ainsi en 1972-73, la cave de Cocumont livrait par transporteur routier 15 000 hectolitres à sa clientèle parisienne et par transport SNCF 1500 hectolitres à Cherbourg, de 3 à 500 hectolitres à Orléans, Metz, Lyon, Clermont, Brive, Pau...C'est en 1972 également, avec l'arrivée d'un nouveau directeur, que la SICA de vinification de Langoiran fit le choix de privilégier la vente au détail par correspondance et de mener une campagne de publicité dans de nombreux magazines nationaux. Très vite le réseau de clientèle couvrit la plus grande partie du territoire national : dès 1973/74 le fichier recensait 4239 clients ; ils étaient 6853 lors de la campagne suivante avec une part non négligeable de comités d'entreprise, acquéreurs de vins courants. Là aussi le succès impliqua rapidement l'achat massif de vins de consommation courante, ceux-ci dépassant certaines années 10 000 hectolitres alors que la production totale de la cave oscillait entre 12 et 18 000 hectolitres. Par ailleurs, dans cette région des Premières Côtes de Bordeaux fortement productrice de vins blancs, une telle stratégie renforça la reconversion du vignoble vers les AOC rouges. La vente de vins courants en bonbonne puis en cubitainer permit en même temps de faire connaître à une nombreuse clientèle, régionale ou nationale, les nouveaux vins

---

<sup>63</sup> Mermillod Jean, idem

<sup>64</sup> Joffres M., La rénovation du vignoble des Côtes de Buzet, T.E.R, Université M.de Montaigne – Bordeaux 3, 1973

<sup>65</sup> Entretiens avec Marc Mourguet, ancien directeur de la cave coopérative de Cocumont

d'appellation d'origine contrôlée et donc de développer leur production. En Marmandais par exemple, lors de l'accession au statut de vins de qualité en 1956, une seule commune de rive gauche de la Garonne se trouvait dans l'aire de production : celle de Cocomont. Le succès rencontré par la vente directe de VDQS en bouteilles fut tel que pour pouvoir répondre à la demande, huit communes de cette même rive gauche demandèrent à entrer dans le périmètre de l'appellation, ce qui fut accepté en février 1974 : là aussi l'action de la cave coopérative se traduisait par la régénération d'un vieux vignoble sur le chemin de la qualité, la vente directe impliquant une recherche permanente d'amélioration de celle-ci. Cette vente directe se traduisit également un peu partout par l'installation de hall de présentation et de réception de la clientèle locale et de plus en plus souvent de passage, surtout lorsque la cave se trouve comme à Gan sur la route des Pyrénées ou à Goulens sur la N21. Au fil des années ce sont de véritables caveaux qui ont été aménagés avec, selon les cas, vieux outils, documents anciens, tout ce qui peut souligner les origines les plus anciennes d'un vignoble d'une notoriété reconquise. Par exemple à Geaune en Tursan, les vieux locaux de la Gendarmerie ont été réinvestis et magnifiquement transformés.

Avec l'essor des vins de qualité, la bouteille relégua très vite le petit vrac au second plan : commença dès lors l'ère des investissements dans le conditionnement, sinon le vieillissement, toujours avec les deux volets matériel et humain. De nouveaux bâtiments accueillirent des chaînes d'embouteillage de plus en plus performantes ; partout les commerciaux firent leur apparition dans les organigrammes. Et aujourd'hui nombreuses sont les caves qui, possédant un équipement complet, sont autonomes du point de vue technique et commercial. C'est le cas de la plupart des caves nées après la seconde guerre mondiale dans les départements du sud de la région, compte tenu le plus souvent de leur relatif isolement géographique et bien souvent de l'absence d'un négoce local satisfaisant.

Toutes les caves qui ont ainsi fait ce choix de la vente en bouteilles, vont dès lors « *jouer leur carte...et signer leurs vins*<sup>66</sup> », avec une ou plusieurs marques, affirmant ainsi leur personnalité auprès des GMS et des consommateurs. Ainsi vont apparaître les Baron d'Estiac, Duc de Tutiac et autre Gamage concurrençant les marques des négociants. Mais, ancrant encore davantage leur image et leurs vins dans le terroir, nombreuses sont les caves qui vont décliner les appellations châteaux au fur et à mesure que vont se développer les vinifications particulières. Ceux-ci correspondent parfois à d'authentiques châteaux, nous l'avons vu à Monbazillac, à Crouseilles. Nombreuses sont aujourd'hui les caves coopératives qui ont acquis des domaines viticoles, par le biais d'une filiale le plus souvent, nous l'avons noté également. Certaines ont investis dans de véritables domaines, comme ce fut le cas du château des Vergnes en Entre-deux-mers acquis par UNIVITIS en 1987. Mais le plus souvent il s'agit plus simplement de la vinification particulière de la récolte d'un adhérent.

Cette politique souleva les protestations de nombreux vignerons particuliers et se termina parfois en justice. Ainsi, dès 1983, un viticulteur des Lèves-et-Thoumeyragues (siège d'une importante cave coopérative et d'UNIVITIS), intenta une action en justice contre les caves coopératives de Saint-Emilion, Puisseguin et Rauzan, leur reprochant de commercialiser une partie de leur production sous la forme de châteaux sans respecter de séparation des apports et des vins. Plaidée en 1986, la citation du viticulteur fut frappée de nullité en appel à Agen le 15 janvier 1987, à la grande satisfaction de toutes les caves coopératives.

En Gironde et en Dordogne, à la faveur d'une relative concentration géographique, beaucoup d'unités de petite taille se regroupèrent pour mieux amortir les investissements.

### **Des regroupements de plus en plus nombreux**

---

<sup>66</sup> M. Huet, Les caves jouent leur carte, L'Amateur de Bordeaux, n°52, septembre 1996, p.84

Les investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité comme à la mise en place de réseaux de commercialisation plus efficaces sont vite devenus très lourds, trop lourds en tout cas pour les unités les plus petites. Pour réduire une concurrence souvent stérile entre caves dont les aires d'approvisionnement se chevauchent, pour homogénéiser une production et mieux peser sur le marché en limitant les investissements, certaines caves choisissent alors la fusion. Les coopérateurs, hier parfois rivaux, unissent alors leur destin dans l'espoir d'une amélioration substantielle de leurs revenus. Il s'agit le plus souvent de petites structures, proches géographiquement et donc avec un patrimoine viticole commun. Ainsi dès 1968, nous l'avons déjà mentionné, les coopérateurs du Vic Bilh de Diusse sont allés renforcer la potentiel de la cave du Madiran à Crouseilles pour créer la cave du Vic Bilh-Madiran, la nouvelle structure recensant dès lors 448 adhérents pour une capacité de 35 000 hectolitres et une production en 1970 de 24 000 hectolitres. Depuis les fusions se sont multipliées avec, par exemple, au cours des quinze dernières années, celles de Bergerac et du Fleix, de Montravel et Sigoulès, de Bourg-sur-Gironde et de Tauriac, des Graves de Vayres et des Côtes de Gensac, de Landerrouat et de Duras, du Cellier des Côtes de Francs avec Les Producteurs réunis des Côtes de Castillon à Gardegan... Parmi les regroupements les plus récents, celui associant désormais les coopérateurs de Saint-Vivien-de-Blaye et des Hauts-de-Gironde en Blayais et celui des Vignerons de Bellocq et des Producteurs de Gan pour une meilleure approche du marché des vins du Béarn. Un des plus spectaculaire est sans doute celui qui, en 1989, permit la fusion de toutes les caves coopératives de Chalosse pour constituer la nouvelle cave coopérative vinicole « Les Vignerons des coteaux de Chalosse » avec trois sites à Mugron (le siège), Pouillon et Orthevieille ; et, histoire en marche, cette nouvelle entité s'est rapprochée de la cave des Vignerons de Tursan, des accords commerciaux ont été signés et une possible fusion est à l'étude pour constituer une unique organisation coopérative landaise afin de mieux promouvoir l'ensemble du vignoble landais.

Sans atteindre le stade de la fusion, une association entre caves coopératives permet de mettre en synergie une partie des activités, celle concernant le secteur commercial le plus souvent. Ainsi depuis janvier 1999, Alliance Bordeaux gère le secteur bouteilles des l'Union des producteurs de Rauzan, en Entre-deux-Mers et de la Coopérative de Lugon en Libournais. Dans des locaux implantés à Vayres, cette société de négoce a pour objectif de développer la vente des produits des deux caves, à l'exportation principalement, mais prévoit d'élargir son fond de commerce.

Comme leurs adhérents, les responsables des caves coopératives ont ainsi pris assez vite conscience de leur solidarité et l'on a assisté assez rapidement à des réalisations au deuxième degré, sinon au troisième, respectant les unités de base.

Ce fut d'abord dès 1935 en Gironde, la très précoce création de la "**Fédération des Caves coopératives du Sud-Ouest**", à l'instigation de Pierre Martin. Mais, entravée par l'Occupation, son activité fut relativement limitée et laissa pour l'après-guerre les grandes réalisations et notamment l'extension géographique progressive à toute la région d'Aquitaine. Elargissant très tôt son activité à la Dordogne, la Fédération prit une véritable dimension régionale lors de la présidence de Raymond Chandou, avec l'adhésion des caves du Lot-et-Garonne en 1976 puis celle des Pyrénées Atlantiques en 1980. L'intégration régionale fut achevée avec l'arrivée des coopérateurs des caves landaises en 1990 sous la présidence de Pierre Bertrand : c'est alors que la Fédération prit son nom actuel de « **Fédération des Coopératives Viticoles d'Aquitaine** » ou **FCVA**. N'exerçant aucune action économique directe, la Fédération oriente, stimule et canalise les initiatives de toute nature, à l'échelon des coopératives ou de leurs groupements. Centre d'information et de formation de ses adhérents, elle assure la défense permanente des institutions coopératives

, constitue un relais avec les organismes professionnels nationaux et les pouvoirs publics de tous niveaux.

Parallèlement à cette mise en synergie corporative, l'intégration économique débuta véritablement au lendemain de la guerre, en 1947 quand deux caves coopératives de Dordogne, Monbazillac et Lamothe-Montravel se regroupèrent pour confier la commercialisation de leurs produits à l'Agence Gouzon. L'année suivante elles furent rejointes par l'U.D.P. de Saint-Emilion et toutes trois fondèrent en 1949 la **S.A.Producta**. En 1972, Raymond Chandou devient le P-D-G de cette société qu'avait ralliée deux ans auparavant la cave de Puisseguin Lussac Saint-Emilion. « *Transformée en SICA en 1972, Producta avant bien d'autres entreprises, axa dès lors sa stratégie vers la grande distribution pour se retrouver ensuite au sein de l'Union Centrale Sovicop-Producta*<sup>67</sup>. Une troisième évolution amena ensuite la constitution d'une nouvelle société anonyme indépendante qui accrut de nouveau le service de ventes en bouteilles, tant en France qu'à l'export, de nombreuses caves coopératives et leurs Unions, adhérentes dès le début, auxquelles est venue se joindre en 1996-97, la cave coopérative de la Bastide de Levis dans le département de ....<sup>68</sup> ». Producta<sup>69</sup> commercialise aujourd'hui plus d'un million d'hectolitres et 140 châteaux ; en 1998, le chiffre d'affaires de 282 millions de francs a été réalisé pour plus du tiers à l'exportation.

Le processus d'intégration économique gagna en ampleur en 1949 avec la création officielle de « l'Union pour l'exploitation des sous-produits de la vigne et du vin »<sup>70</sup>, à laquelle adhèrent immédiatement 31 caves coopératives de Gironde et de Dordogne et qui acquit aussitôt la distillerie de Coutras. Cet atelier, propriété de Noël Doursat avait vu le jour dans les années trente. Devenue en 1963 **l'Union des Coopératives viticoles d'Aquitaine (U.C.V.A.)**, elle vit rapidement s'étendre sa zone d'influence à l'ensemble du Sud-Ouest (Lot-et-Garonne, Landes et Pyrénées-Atlantiques mais aussi Gers, Charente et Charente-Maritime). Le nombre des adhérents s'accrut parallèlement : 61 caves en 1963, 86 en 1972, 94 depuis 1995. Installée aujourd'hui sur trente hectares, l'U.C.V.A. est au service de 68 Coopératives, onze regroupements, douze unions de producteurs, de deux SICA et d'une société anonyme, soit un potentiel de plus de 12 000 viticulteurs. Au côté de la distillerie qui produit 50 à 80 000 hectolitres d'alcool pur par an à partir de vins, de marcs et de lies, la cinquantaine d'employés livre des pépins de raisins pour la fabrication d'huile et de cosmétiques, des pulpes séchées pour l'alimentation du bétail, des produits tartriques et des composts. Dans un souci de diversification et de rentabilisation, elle a même un moment fabriqué des jus de raisin et créé un atelier de distillation à alambic charentais pour la production des eaux-de-vie d'appellation contrôlée "Fine de Bordeaux", reconnue en 1974<sup>71</sup>.

Quelques années plus tard, en 1953, sous l'impulsion de la Fédération, l'ensemble des caves coopératives s'est porté acquéreur de la majorité des actions de la société anonyme "Entrepôts viticoles d'Ambarès" (**E.V.A.**), soit 85 000 hectolitres de cuverie dans la

---

<sup>67</sup> L'Union centrale Sovicop-Producta ou UCCV (Union Centrale de Coopération Viticole), présidée par R. Chandou regroupa jusqu'en 1992 les deux Producta et Sovicop mais aussi Agréa Grands Chais (ventes en vrac aux grossistes), Delperrier Frères (ventes en bouteilles aux C.H.R.) et Fongrenier (ventes en bouteilles aux Etats-Unis)

<sup>68</sup> Entretien avec Guy Prévosteau, président de Producta de 1988 à 1992

<sup>69</sup> C'est Guy Prévosteau qui succède à Raymond Chandou à la tête de Producta en 1987 ; Guy Mercadier prend le relais en 1992 ; Rémy Garuz, président de la cave de Sauveterre-de-Guyenne, le remplace depuis 1997

<sup>70</sup> UCVA fut successivement présidée par Jean Doursat, Jean Fortin puis Pierre Bertrand. L'actuel président en est Hubert Burnereau, président de la cave coopérative de Saint-Pey-de-Castets

<sup>71</sup> Fustailon Philippe, L'union des coopératives d'Aquitaine et l'alcool de surproduction d'origine viticole, TER de Géographie, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3, 1985

banlieue bordelaise de rive droite de la Garonne. La prise de contrôle de cette société spécialisée dans le stockage et l'expédition des vins permit dans un premier temps à l'Union des Coopératives de l'Entre-deux-mers d'assembler des vins blancs de cette appellation pour les commercialiser plus facilement.

Les organismes coopératifs créés immédiatement après la guerre se voulaient des remèdes aux seuls problèmes de commercialisation. Les objectifs furent vite plus ambitieux comme par exemple, en 1959, avec la création de la **SOVICOP**, grâce à l'inlassable activité de Raymond Chandou, alors président de la cave coopérative du Fleix en Dordogne. Société anonyme à capital variable, créée par sept caves (quatre de Dordogne et trois de Gironde), SOVICOP proposait dès lors de perfectionner aussi, pour les coopératives adhérentes, la vinification et le stockage et ainsi améliorer la qualité en vulgarisant les résultats sans cesse en évolution de la recherche, tant en ce qui concerne l'œnologie que l'équipement sous toutes ses formes. Pendant des années, la société ne cessa de grossir avec de nouvelles participations, coopératives ou SICA ; leur nombre atteignit 23. Ceci en fit rapidement un très gros organisme qui disposait, dès 1975, d'un million d'hectolitres de vins d'origines et donc d'appellations variées, pour une commercialisation en vrac à destination du négoce et de la grande distribution. Avec l'essor de la vente en bouteilles, le poids de la SOVICOP s'est partiellement érodé mais la société affiche encore un chiffre d'affaires de 225 millions de francs pour 240 000 hectolitres de vins commercialisés.

Parallèlement à ces unions techniques s'étaient développées des unions régionales, regroupant tout ou partie des caves coopératives d'un même territoire.

### **Des unions régionales de plus en plus performantes**

La plus ancienne est l'Union de l'Entre-deux-mers dont l'origine remonte aux débuts de la coopération en Gironde. Elle regroupa alors la plupart des coopératives de la péninsule entre Dordogne et Garonne.

Mais c'est en Dordogne, au lendemain de la guerre, que repartit le mouvement avec "**UNIDOR**" créée par les caves périgourdines en 1961 avec pour premier président M.Sinsout. *« L'union des coopératives de la Dordogne est en fait le produit d'un sinistre climatique.[...] A la suite des gelées de 1956, la cave de Lamothe-Montravel se trouva dans l'impossibilité de satisfaire sa clientèle, elle se voit donc dans l'obligation de faire appel aux coopératives voisines. Cette première collaboration entre les caves de la Dordogne démontra la nécessité de se regrouper, notamment pour la commercialisation. La cave de Lamothe-Montravel proposa alors de développer une structure collective à laquelle elle apporterait sa clientèle et son matériel. C'est ainsi que le 20 décembre 1961 est créée UNIDOR, sous la présidence de M. Sinsout. UNIDOR prend alors la place de Lamothe-Montravel dans la société Producta. Elle restera, jusqu'en 1977, le seul grand centre d'embouteillage coopératif <sup>72</sup>»*. Quatre ans plus tard, c'est l'ouverture du centre de conditionnement de Saint-Laurent-des-Vignes, sur un terrain jouxtant la cave de Monbazillac ; en 1967 UNIDOR commercialise 3.3 millions de bouteilles de Monbazillac, Bergerac et Montravel. D'abord au service des caves des zones d'appellation du Bergeracois, l'adhésion de l'UCVA et de nombreuses caves coopératives de Gironde et du Lot-et-Garonne lui donne une audience régionale. Mais l'ouverture en 1981 du centre de Saint-Vincent de Pertignas réduit un temps ses activités en transférant sur la Gironde l'activité effectuée jusqu'alors pour le compte des coopératives de l'Entre-deux-mers. Aujourd'hui elle regroupe six caves avec Bergerac/Le Fleix, Monbazillac, Port-Sainte-Foy, Carsac, Saint-Vivien-de-Vélines et Montravel/Sigoulès) ; mais elle offre aussi ses services

---

<sup>72</sup> Témoignage de M.Doucet, ancien adhérent de la cave de Lamothe-Montravel dans Karine Bourdil, Les caves coopératives de Dordogne, TER de Géographie, Université M.de Montaigne-Bordeaux3, 1997

à l'ensemble des viticulteurs de la Dordogne. Elle est aujourd'hui avec 25 personnes à plein temps sur le site de Saint-Laurent des Vignes près de Bergerac, une centre vinicole et d'embouteillage pour l'ensemble du Périgord.

Créée en 1965 par les caves de Guitres, Lapouyade, Maransin et Périssac, **l'Union des Coopératives du Nord Libournais** (U.C.N.L.) avait pour objectif la production et la vente de vins de base mousseux pour faire face à la mévente des vins blancs locaux. Elle sert aujourd'hui de relais administratif.

Au pays des Grands Crus Classés, **UNIMEDOC** (Union des caves du Médoc) rapprochait à l'origine, en 1966, les caves coopératives de Bégadan, Ordonnac, Queyrac, Saint-Yzans, Prignac et Gaillan. Cette dernière étant devenue le siège de l'organisation régionale et Saint-Yzans s'étant aujourd'hui retirée, ce sont désormais les quatre caves de Bégadan, Ordonnac, Prignac et Queyrac qui alimentent la chaîne d'embouteillage, le centre de conditionnement et le chai de vieillissement de 2400 barriques, l'un des plus grands du Médoc. Plus de quatre millions de cols ont ainsi été conditionnés en 1998 pour une commercialisation de 2.7 millions soit un chiffre d'affaires de plus de 55 millions de francs dont un tiers à l'exportation. Mais « ...*l'histoire se répète. Il s'agit d'évaluer, en toute connaissance de cause, ce que peut apporter un rapprochement d'entreprises, sans que chacun ait le sentiment d'y perdre son âme. Il faut avant tout, considérer que chaque cave coopérative doit continuer à donner le même service de proximité à ses coopérateurs. Un recentrage des moyens permettrait en outre une plus grande efficacité dans tous les domaines, techniques, commerciaux, administratifs etc...et une plus grande diversité de services aux coopérateurs*<sup>73</sup> ». Par ces mots Guy Prévosteau<sup>74</sup> annonçait une nouvelle étape, trente ans après la naissance d'Uni Médoc. L'intégration totale était dès lors en marche et les prochains mois devaient donner le jour à une nouvelle société coopérative intégrant l'UNIMEDOC et les quatre caves avec quatre sites de vinification et un centre d'embouteillage et de vieillissement.

Dans de nombreux cas, les mises en synergies des caves prirent la forme initiale de SICA. Ainsi à, en 1967, la naissance de l'une d'elles à Landerrouat annonçait **PRODIFFU**, résultat de la transformation en 1984 de cette SICA en Union de coopératives. Prodiffu commercialise en bouteilles les vins élaborés par les cinq caves aujourd'hui adhérentes, Gironde-sur-Dropt, Mestérrieux, Sainte-Radegonde, Landerrouat-Duras et Langoiran. Regroupant 650 producteurs, elle offre ainsi 13 appellations dont Bergerac et Duras, une centaine de « châteaux ». 8.7 millions de cols ont ainsi été commercialisés en 1998 pour un chiffre d'affaires de près de 130 millions de francs. PRODIFFU est également reconnu comme le spécialiste de la vinification et du conditionnement des "vins casher" en Aquitaine avec la mise en marché de 300 000 bouteilles en 1998.

De même c'est une SICA qui, en 1972, regroupe les caves de Puisseguin-Lussac, Montagne et Francs. Transformée en Union de Coopératives "Le cellier des trois caves" à Puisseguin, elle disposait d'un centre de conditionnement, commercialisait directement ou par Producta. Suite au rapprochement de la cave de Francs avec celle de Gardegan, la Coopérative de Puisseguin -Lussac-Saint-Emilion reprit l'activité de l'Union en 1999.

SICA des producteurs des Lèves et des Côtes de Gensac à l'origine en 1974, **UNIVITIS** fut transformée en union en 1984 lors de la demande d'adhésion de la Cave de Cocumont, accueillit en 1988 la cave de Vayres et en 1989 celle de Villefranche-de-Lonchat. Après le départ fin 1999 de la cave de Cocumont, l'union représente un vignoble en production de 2760 hectares pour 250 adhérents, une récolte annuelle de 135 000 hectolitres. UNIVITIS

---

<sup>73</sup> Discours du président Prévosteau lors du soixantième anniversaire de la cave coopérative d'Ordonnac en mars 1996

<sup>74</sup> Guy Prévosteau, président de la cave d'Ordonnac en Médoc présida Uni Médoc jusqu'à sa retraite en 1998. C'est Damien Chapellan, successeur de Guy Prévosteau à Ordonnac qui a pris le relais

a conduit une politique de commercialisation agressive avec deux structures commerciales indépendantes créées en 1992 : la Domaine de Sansac pour le marché de la grande distribution et la Closerie d'Estiac pour le marché traditionnel. Par ailleurs, depuis février 1994, UNIVITIS partage avec un autre groupement de producteurs, La Cave de Rasteau en Côtes du Rhône un espace de dégustation à Paris avec salle de réunion et vitrines d'expositions au cœur de Bercy Expo, bénéficiant ainsi des opportunités générées lors des soixante dix manifestations annuelles qui y ont sont accueillies.

Quant à la S.I.C.A Vignerons d'Aquitaine, créée en 1969 à Saint-Pey de Castets pour occuper le segment de la vente par correspondance elle est devenue depuis **l'Union des Vignerons d'Aquitaine** (U.V.A.); elle propose un large éventail d'appellations d'Aquitaine, celles des zones Bordeaux, Bergerac et Duras. Premier élaborateur de crémant de Bordeaux du monde coopératif, elle commercialise selon les années entre 600000 et 900000 bouteilles provenant des coopératives et unions adhérentes : Saint-Pey de Castets, SCA les Vignerons de Landerrouat-Duras, Gardegan, Puissegui-Lussac, Saint-Emilion, Uni-Médoc, Saint-Estèphe, Monbazillac, Union Saint-Vincent et UNIDOR.

Ainsi à la veille des années soixante dix, Gironde et Dordogne avaient-elles une organisation régionale assez poussée ; seul, le Blayais-Bourgeois faisait alors exception.

La crise de surproduction des années soixante allait servir de facteur déclenchant avec la création d'une union le 3 décembre 1970, autour des adhérents de l'U.C.N.L. et de l'Union des Coopératives des Hauts de Gironde regroupant quatre caves du Blayais (Saint-Vivien, Anglade, Cars et Générac). Il s'agissait alors de produire et de commercialiser des vins vinés pour faire face à la mévente des vins blancs. Une certaine réussite entraîna l'adhésion des six nouvelles caves en 1972 dont Pugnac, Saint-Gervais et Tauriac. Mais la crise sévissant en zone de production du Cognac incita les Charentais à produire des vins vinés à partir de 1972. Alors, pour faire face à la chute des cours, l'Union se tourne vers la production de Fine de Bordeaux dont l'appellation fut reconnue en 1974. Le succès fut là aussi de courte durée, tout comme l'union. Une nouvelle tentative de regroupement eu lieu au début des années 1990 avec la constitution de l'Union Blayais-Bourgeois-Cubzaguais (BBC) fédérant six coopératives autour de James Espiot, président de la cave des Hauts de Gironde. Mais, sans doute par suite de la bonne santé du marché des vins de Bordeaux, elle est en sommeil depuis 1992. Chacun paraît trop affairé à ses réseaux commerciaux...

Couronnement de ces efforts incessants dans la recherche d'une plus grande cohérence du réseau des caves coopératives, le centre d'embouteillage de l'Entre-deux-mers a été inauguré à Saint-Vincent-de-Pertignas le 18 septembre 1981 par le préfet d'Aquitaine en présence du président de la Fédération des caves, R. Chandou et de 1200 personnes.

**L'Union Saint-Vincent** ( U.S.V.) est l'héritière directe de la vieille Union de l'Entre-deux-mers née avant la guerre. Constituée en 1980 par quinze caves de la région, c'est aujourd'hui le regroupement le plus important. Il a pris le nom de la commune d'implantation, qui est également celui du patron des vigneron. A l'instigation de son premier président, M. Bournerie, président de la cave de Ruch, elle permit et permet encore la mise en bouteilles des vins des coopératives de l'Entre-deux-mers sur le lieu de production et selon des techniques ultra modernes, ce qui est une garantie supplémentaire de qualité et un atout dans la commercialisation. En 1999, quelques quinze millions de cols sont sortis des chaînes de conditionnement, 60 % pour Producta et 40 % pour la seule cave de Rauzan, qui lui fait face. Le site accueille aujourd'hui trente deux actifs, vingt six pour la seule USV et six pour Producta qui y a installé une plate-forme d'expédition dans des locaux mis à disposition par l'U.S.V. Sont chargés ici des camions composites destinés à l'approvisionnement des GMS principalement. Car la réussite des caves passe par une

approche du marché renouvelée avec une gamme de produits de plus en plus variés pour satisfaire tous les créneaux, vente directe, cavistes ou grandes surfaces<sup>75</sup>.

### Une image revalorisée

D'unions régionales en union centrale, la coopération au deuxième niveau se traduit aujourd'hui par un poids de plus en plus efficace sur le marché. La part de la coopération dans de nombreuses appellations d'origine de la région Aquitaine lui permet désormais de peser de façon non négligeable sur le marché, comme le montre la fig.7. Certes celui-ci demeure variable selon les vignobles considérés, du nord au sud de la région. En Gironde et en Dordogne, cette part n'excède pratiquement jamais 40 % et certaines appellations sont toujours absentes : Graves, Sauternes notamment. Par contre dans les trois départements méridionaux de la Fédération, la coopération représente à peu près toujours plus de 80% des volumes de chaque appellation et atteint même 100% dans certains cas.

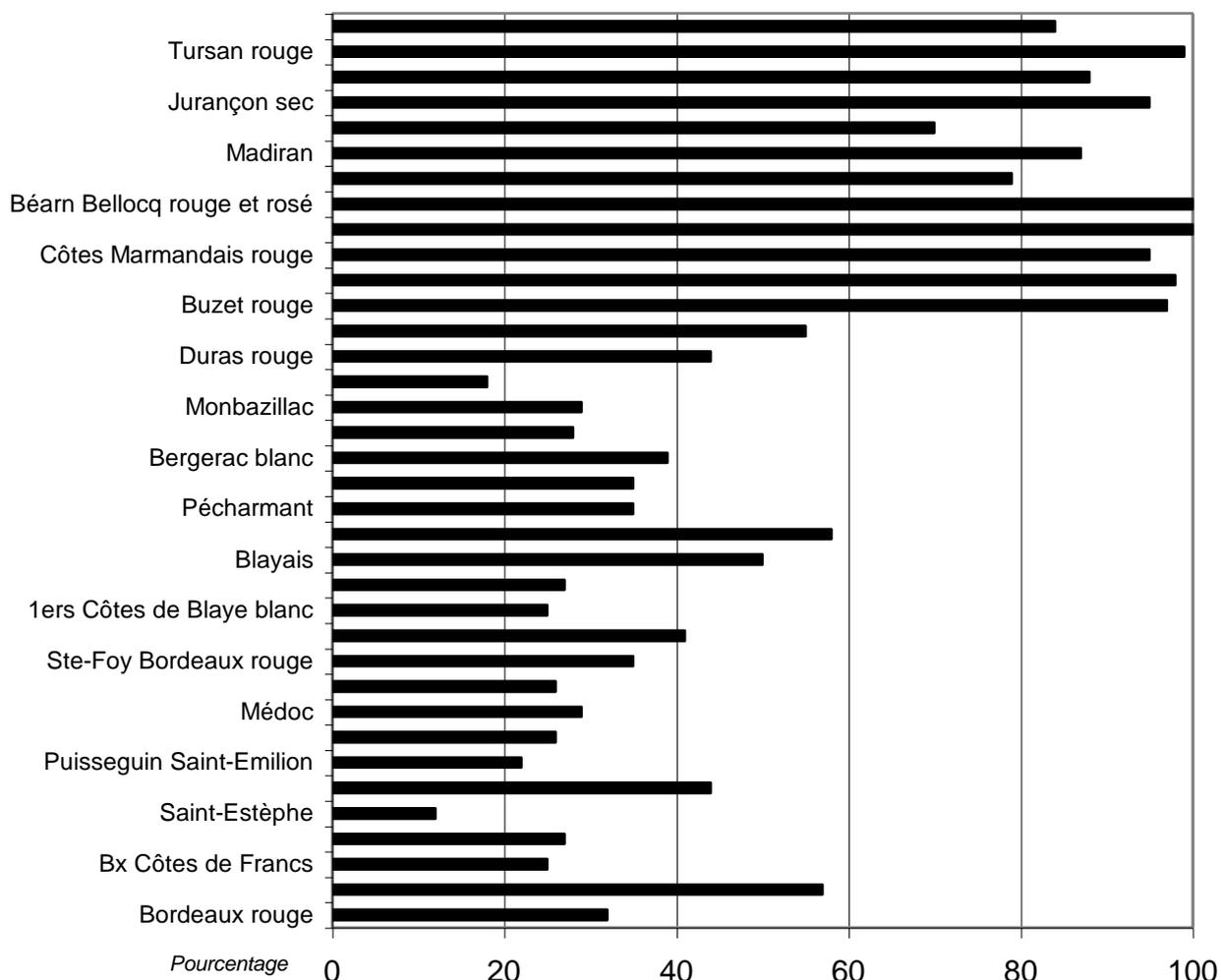


Fig 7 : Part de la coopération dans les principales appellations en 1999 <sup>76</sup>

<sup>75</sup> Entretien avec M.Mercadier, ancien président de l'Union Saint-Vincent et de la cave coopérative de Blasimon

<sup>76</sup> La coopération vinicole en Aquitaine, Fédération des Coopératives Viticoles d'Aquitaine, juin 2000

Surtout les volumes traités sont désormais un atout stratégique essentiel dans les relations avec la grande distribution : seules les grosses caves coopératives ou les unions de caves sont désormais susceptibles de proposer les volumes suffisants, avec une traçabilité sans faille, une origine territoriale bien établie et une qualité désormais reconnue que réclament les G.M.S. au rôle grandissant sur le marché des vins de qualité, notamment au moment des désormais traditionnelles foires aux vins. Et avec l'essor de la vente directe aux particuliers grâce à la multiplication des caves de dégustation-vente à proximité de chaque cave, c'est à une diversification des moyens de commercialisation que l'on a assisté au cours des dernières années. Comme le montre la figure 8, le négoce reste le partenaire privilégié en Gironde et en Dordogne, là où les volumes sont les plus importants et où le négoce est aussi traditionnellement le mieux implanté et structuré. Ailleurs, les G.M.S. l'emportent mais la vente directe est loin d'être négligeable avec plus du quart des ventes.

Départements	Négoce Fr.	Négoce export	Unions	Particuliers	GMS	Grossistes
33 et 24	49,8	11,7	17,8	9	7,1	4,-
64, 40 et 47	11,3	2,9	3,2	26,9	40,3	15,4
Ensemble	46,3	10,9	16,4	10,7	10,1	5,6

Fig. 8 : La grande diversité des circuits commerciaux des caves coopératives en Aquitaine<sup>77</sup>

Cette diversification traduit bien sûr de la part des caves une approche plus complète du marché avec un élargissement de la gamme des vins proposés, lesquels correspondent de plus en plus à des vinifications séparées, depuis les cuvées « tradition » ( le plus souvent des produits génériques) jusqu'aux cuvées de « prestige » et aux authentiques « châteaux », en passant par les marques intermédiaires ; et cela tout en distinguant les vins destinés à la grande distribution de ceux élaborés pour la clientèle particulière ou les cavistes. Il en découle pour la coopération une revalorisation de l'image de ses vins que sont venus consacrer les innombrables médailles obtenues dans les concours régionaux et nationaux tout comme les articles élogieux des revues spécialisées.

<sup>77</sup> F.Couret, ENITA de Bordeaux, Enquête 1999 sur l'efficacité des coopératives viticoles d'Aquitaine, op.cité

## Conclusion

A l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle le mouvement coopératif viticole d'Aquitaine a plus de trois quart de siècle, soit pour les plus anciennes trois générations de viticulteurs. Et l'on oublie pas les temps héroïques des fondations. Les années quatre vingt furent à cet égard fort riches de commémorations, beaucoup de caves fêtant alors leur cinquantenaire, l'essentiel du réseau des caves étant en place avant la seconde guerre mondiale, plus précoce en Gironde, et en Bergeracois qu'ailleurs dans le Sud-Ouest. Il y eut les discours des présidents retraçant l'épopée, à tout le moins l'histoire, de leur cave, avec leurs heures de gloire et leurs difficultés, devant un parterre fourni, au premier rang duquel figuraient les autorités, préfet et sous-préfet, députés et sénateurs, maires et conseillers généraux, représentant des organismes viticoles et financiers divers, témoignage incontestable du rôle économique et social des caves sur leur territoire. Le gros de l'assistance était évidemment composé des coopérateurs de la cave et de leurs familles et amis. Quelques fois furent dévoilées des plaques où figurent les noms des pionniers fondateurs ; l'occasion était belle pour inaugurer des installations nouvelles. Parfois même, les rares survivants de la première génération étaient honorés, voire décorés. S'il n'y eût pas partout des spectacles et des défilés folkloriques, la journée finissait inmanquablement par un banquet copieux, naturellement arrosé par les meilleures sélections de la cave. Dans les conversations, la nostalgie le disputait à la joie d'être ensemble ; on retrouvait alors la convivialité des réunions constitutives, la chaleur des premières assemblées générales, l'inquiétude de l'avenir en moins.

Car en ces temps de prospérité relative du monde viticole, le mouvement coopératif se porte dans l'ensemble plutôt bien. Pourtant ce mouvement a été plus tardif que dans le Midi, sans doute en raison d'une crise, celle des vins de qualité, nettement postérieure dont l'Aquitaine et singulièrement la Gironde n'ont souffert qu'à la suite de la grande crise mondiale dite de 1929. La création des caves est à mettre en parallèle avec celle de la notion d'appellation d'origine. Non que les caves l'aient inventée puisqu'elle avait été créée avec les crises de surproduction du début du XX<sup>ème</sup> siècle. Mais les caves ont parfaitement suivi en Aquitaine la notion d'appellation contrôlée et singulièrement hors Bordelais où certaines coopératives qui parfois pesaient lourd sur la production locale ont tiré la qualité vers le haut en livrant des vins de qualité supérieurs (V.D.Q.S.) devenus par la suite des vins d'appellation d'origine contrôlée (V.A.O.C.). Ici la cave coopérative a dès sa naissance voulu et pu s'intégrer dans une politique de qualité qui s'est avérée être un pari réussi. Et ce n'était pas chose évidente face aux producteurs indépendants de grands vins, « châteaux » du Bordelais ou d'ailleurs, et face au négoce.

Dès sa création, la cave coopérative, ou souvent même le réseau des caves, a créé de nouveaux espaces territoriaux plus ou moins directement calqués sur l'aire géographique de résidence des sociétaires : certaines campagnes viticoles du Sud-Ouest aquitain sont ainsi devenues en quelques dizaines d'années, parfois même moins, de vraies zones coopératives dont la cave est le centre économique et, au moment des vendanges, le point géographique essentiel qui draine les produits et les hommes.

Succès économique mais aussi réussite sociale : la cave a sauvé des centaines, voire des milliers de viticulteurs en crise pour qui l'endettement était tel qu'à terme l'exploitation ne pouvait que disparaître ; mais elle a créé aussi des dynasties de viticulteurs pour qui la vinification ne posait dès lors plus aucun problème, la cave s'en chargeant elle-même. La coopérative élaborant le vin, elle a été aussi une école de vinificateurs spécialisés, embauchant œnologues et maîtres de chai. Enfin, en devenant une véritable entreprise, elle a été aussi une école de gestionnaires, que ce soit pour les simples adhérents qui avaient tous droit à la parole ou a fortiori pour les membres du bureau et surtout le président.

On reste d'ailleurs frappé par la durée d'ensemble très longue des mandats confiés aux dirigeants. A côté de ceux, rares, qui ont tenu très peu de temps en raison de leur incompétence, de leur autoritarisme ou tout simplement de leur santé, combien de présidents sont restés des années, voire des décennies, à la tête de leur cave, transmettant leur fibre, qui à un fils, qui à un gendre. Certaines caves, et pas uniquement parmi les plus récentes, n'ont connu tout au long de leur histoire que trois ou quatre présidents, conférant à cette fonction un rôle éminent dans leur région. Pourtant ni monarchie, ni dictature puisque la responsabilité devant l'assemblée générale restait et reste la condition absolue. Par là même, la cave coopérative est restée en marge du monde politique au sens étroit du terme, même s'il y a eu assez souvent cumul de fonctions de président de cave et de maire ou de conseiller municipal. Ce qui a l'évidence prouve le dynamisme et la compétence reconnus par tous. En ce sens la cave coopérative a marqué dans beaucoup de campagnes d'Aquitaine un retour à une forme de démocratie originale en matière d'économie rurale.

La coopérative a joué également un rôle important dans les paysages ruraux. La cave ayant à l'origine un rayon d'action réduit à quelques kilomètres, et guère plus aujourd'hui, elle a conforté la viticulture, faisant même naître de véritables zones de monoculture. En Bordelais, mis à part au pays des vins blancs liquoreux du Sauternais, les zones les plus viticoles correspondent aussi aux régions les plus marquées par les coopératives : Côtes de Bourg, Saint-Emilionnais, nord de l'Entre-deux-mers sont dans ce cas, même si la présence de « châteaux » est aussi une raison majeure du triomphe de la vigne.

Et la cohabitation avec les « châteaux » ou autres « domaines » se fait maintenant dans une parfaite harmonie. Fini le vieil antagonisme entre vin de coopérative et vin de particulier dès lors que tous ont compris que seule la qualité allait pouvoir les sauver. Et à l'heure où de nombreux domaines tombent dans les mains d'investisseurs venus de l'extérieur, les caves peuvent se targuer de maintenir un tissu d'exploitations familiales. A une autre échelle, architectes, entrepreneurs de construction, entreprises de matériel vinicole vivent aussi très vite leur intérêt dans ce qui put apparaître entre 1932 et 1936 comme un vaste chantier d'équipement rural.

Le rôle du courtier et du négociant reste, tout au moins aux origines, plus difficile à saisir. Car le mouvement coopératif s'était en effet dressé en partie contre eux, de façon à ne plus leur laisser la maîtrise totale de l'information sur les prix qui étaient comme par hasard presque toujours à la baisse. On s'aperçut assez vite cependant que, de gré ou de force, ils jouèrent le jeu. Car la coopérative leur donnait aussi un avantage considérable : celui de pouvoir disposer d'importants lots de qualité homogène, ce qui évitait ainsi de nombreuses visites auprès de petits producteurs, procurant en quelque sorte des économies d'échelle.

Mais le succès de la cave vint aussi qu'elle joua en Aquitaine, dès l'origine, la carte de la qualité. Dans quelques caves on interdit l'apport de vin venu de vignes hybrides. Dans d'autres on ne prit pas les vins rouges car alors hors de l'appellation : à Landerrouat par exemple, en Entre-deux-mers oriental, on n'acceptait que les vins blancs secs. C'est ce choix qui, dès le départ du mouvement, permit aux caves de s'intégrer dans le système naissant des appellations d'origine contrôlée, qui, sans nul doute, sauva les caves en même temps qu'il permit à toutes une classe de vigneron, et pas seulement des petits, de survivre dans nos villages selon la belle expression du président Guy Prévosteau dans son discours du cinquantenaire de sa cave d'Ordonnac en Médoc.

La coopération viticole d'Aquitaine a prouvé que formation et motivation étaient la base d'une amélioration spectaculaire de la tenue du vignoble et de la qualité des vins, dans l'intérêt de tous. Et au terme du survol inévitablement sommaire de cette création continue et de ce combat constamment renouvelé qu'est la coopération, on est peut être en droit de se poser les questions : où en seraient les vignobles d'Aquitaine s'il n'y avait pas eu les caves coopératives et comment envisager le 21<sup>ème</sup> siècle sans elles ?

Robert Villepigue ?

Pierre Martin (1903-1974)

Né à Sainte-Terre (Gironde), P. Martin fut maire de Rauzan en Entre-deux-mers et président-fondateur de la cave de cette commune, dès 1933. Il marqua très fortement le mouvement coopératif par l'inlassable activité qu'il montra en faveur de la viticulture tant au plan local que régional, national et même international : président-fondateur de la Fédération des Caves Coopératives de la Gironde, qui deviendra au fil des décennies d'Aquitaine et président de la Fédération nationale mais aussi membre du Comité consultatif vitivinicole européen à Bruxelles. Ses autres mandats sont si nombreux qu'il nous est impossible de les citer tous ; nous retiendrons entre autres, la présidence de la Confédération nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit agricole et les vice-présidences du Comité économique et social et de la Banque de France.

Raymond Chandou (1913-1987)

Il a été, à ce jour, le seul président de la Fédération des Caves Coopératives de la région à n'être point girondin. Il s'en fallait de peu d'ailleurs puisque sa carrière de viticulteur-coopérateur se déroula dans sa cité natale du Fleix (Dordogne) où il succéda à son père à la tête de la cave coopérative pendant près de quarante ans, à partir de 1949, abandonnant dès lors son métier d'avocat. Président du Syndicat Viticole des vins d'AOC de Bergerac de 1960 à 1970, il fut le créateur de SOVICOP en 1959, le fondateur d'UNIDOR en 1961, en devenant le président de 1965 à 1985, cumulant avec celui de PRODUCTA à partir de 1972. Et puis à partir de 1974, il accepte de quitter le Bergeracois pour prendre la succession de Pierre Martin à la Fédération. Dès lors il sera lui aussi happé par les responsabilités nationales (INAO, ONIVINS...) et international, siégeant lui aussi au Comité consultatif vitivinicole européen.

Pierre Bertrand (19..-1995)

Avec Pierre Bertrand, c'est le nord-est de la Gironde qui préside, à partir de février 1988, aux destinées de la Fédération. Président de la cave de Saint-Christophe de Double, il est également le président de l'UCVA à Coutras où il favorisera innovation et modernisation, devenant même président de la Fédération nationale des distilleries coopératives. Egalement président de SOVICOOP, il siégera lui aussi à Bruxelles. C'est sous sa présidence que la Fédération des Caves Coopératives Vinicoles de la Gironde et du Sud-Ouest deviendra, lors de l'adhésion des caves landaises en 1990, Fédération des Caves Coopératives Vinicoles d'Aquitaine.

Guy Prévosteau

Viticulteur médocain d'Ordonnac, Guy Prévosteau succède à son père comme président de la cave de cette commune pendant trente ans de 1969 à 1999, accumulant lui aussi les responsabilités dans le monde viticole. En 1971, il accède ainsi à la présidence d'Uni Médoc, qu'il conservera également jusqu'en 1999. Entre temps il assure celle du Syndicat viticole Médoc-Haut-Médoc puis succède à Raymond Chandou à la tête de la SICA PRODUCTA en 1987. De 1995 à 1997, il est le troisième président de la FCVA.

Gilles Grenier

Avec ce jeune président, la présidence de la Fédération revient en Entre-deux-mers à Rauzan où Gilles Grenier a succédé à son beau-père, le Sénateur-Maire de la ville Gérard César. Reconverti à la viticulture, il préside ainsi l'une des plus grosses caves coopératives de France en Appellation d'Origine Contrôlée, celle de l'Union des producteurs de Rauzan.

## Sources et bibliographie

L'étude de la fondation des caves coopératives de la Dordogne, de la Gironde et du Lot-et-Garonne a été facilitée, pour la période d'avant la seconde guerre mondiale, par l'existence de très volumineux dossiers déposés aux Archives départementales de la Gironde (A.D.Gde) sous les cotes :

7M 68 à 73 Crédit Agricole ( prêts aux caves)

7M 473 à 502 Caves de la Gironde

7M 503 à 509 Caves de la Dordogne et du Lot-et-Garonne

Pour les créations postérieures à la seconde guerre mondiale, et notamment pour les Landes et les Pyrénées Atlantiques, notre information repose sur les seules archives des caves coopératives, quand elles ont été conservées.

La FCVA nous a également généreusement ouvert ses archives, notamment statistiques.

Pour la période récente, nous avons largement utilisé les travaux et monographies effectuées par les étudiants de Géographie et d'Histoire de l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux<sup>3</sup> dans le cadre des travaux de maîtrise ou de DEA. Les plus importants sont en bibliographie ; d'autres sont cités en notes dans le texte.

Enfin, nous remercions tous ceux, et ils sont très nombreux, qui ont bien voulu renseigner notre questionnaire, nous recevoir, nous mettre en relation avec d'anciens administrateurs ou coopérateurs et nous permettre ainsi de mieux appréhender ce que fut l'histoire de leur cave.

Les caves coopératives de Gironde, L'Amateur de Bordeaux n°52, septembre 1996, p.36-79

Dubourg (O.), Les caves coopératives du Blayais Bourgeois Cubzadais (1932-1980), TER d'Histoire, Université Michel de Montaigne-Bordeaux<sup>3</sup>, 1983, ronéo, 188 p. + annexes

Cady (J.), La coopération vinicole en Gironde, Mémoire de stage ENA, Préfecture de la Gironde, 1968, ronéo, 50 p + annexes

Garrier (G.), Deux caves coopératives viticoles en vignobles de cru : Saint-Emilion et Tain l'Hermitage, Revue des œnologues, n°95, 2000, p. 44-45

Ginestet (B.), Uni Médoc, une philosophie du vin, Edition hors commerce, 1996, 64 p.

Guichard (F.) et Roudié (Ph.), Vignes, vigneron et coopérateurs de Bordeaux et Porto, Bordeaux, CNRS, 1995, 135 p.

Roudié (Ph.), Les caves coopératives en Gironde, in Le fait coopératif et mutualiste, Trames, actes du colloque de Limoges, 1981, p. 329-340

Roudié (Ph.), La naissance et le succès des caves coopératives, in Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980), P.U.B., p.276-283

Ters (D.), Saint-Emilion, la passion, l'union, Union de Producteurs de Saint-Emilion, Editions confluences, 1998, 94 p.

La coopération vinicole en Aquitaine, publication annuelle de la FCVA

Pailler (J.), De la difficulté d'être coopérateur au pays des grands crus bordelais, colloque international de Saragosse, février 1996, ronéo, 25 p.

Etude économique des caves coopératives d'Aquitaine, Ministère de l'Agriculture, CTGREF, groupement de Bordeaux, étude n°6, mars 1976

Joffres (M.), La rénovation du vignoble des Côtes de Buzet, TER de Géographie, Université Michel de Montaigne-Bordeaux<sup>3</sup>, 1973, ronéo, 128 p.

Bourdil (K.), Les caves coopératives de Dordogne, TER de Géographie, Université Michel de Montaigne-Bordeaux<sup>3</sup>, 1997, ronéo, 79 p.

AFAQ : Association française d'assurance qualité  
AOC : appellation d'origine contrôlée  
BEPA : brevet d'études professionnelles agricoles  
CEMAGREF : Centre d'études du machinisme agricole, du Génie rural et des forêts  
CFCA : Confédération française de Coopération agricole  
CUMA : coopérative d'utilisation du matériel agricole  
ENITA : Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles  
ENA : Ecole nationale d'administration  
FCVA : Fédération des Coopératives Viticoles d'Aquitaine  
GFA : groupement foncier agricole  
GIE : groupement d'intérêt économique  
GMS : grandes et moyennes surfaces  
GVA : groupement de vulgarisation agricole  
INAO : Institut national des appellations d'origine  
ISO : Organisation internationale de standardisation  
OGAF : opération groupée d'aménagement foncier  
SCEA : société civile d'exploitation agricole  
SICA : société d'intérêt collectif agricole  
SIVOM : syndicat intercommunal à vocation multiple  
UDP : Union des Producteurs  
VDQS : vin délimité de qualité supérieure  
VQPRD : vin de qualité produit dans une région délimitée

CODE	Nom	Commune
01	CCVd'Anglade	Anglade
02	CCde Générac	Générac
03	CC des Hauts de Gironde	Marcillac
04	CCV de Saint-Gervais	Saint-Gervais
05	CCde Tauriac	Tauriac
06	CC de Pugnac	Pugnac
07	CCIde Lansac	Lansac
08	CC du Bourgeois	Gauriac
09	CCdu Blayais	Cars
10	CCVde Lapouyade et Tizac	Lapouyade
11	CCVde Landournerie Maransin	Maransin
12	CCde Saint-Christophe de Double	Saint-Christophe de Double
13	CCIde Guitres	Guitres
14	Union des producteurs de Lugon	Lugon
15	CCd'Aubie Espessas	Aubie Espessas
16	Union des producteurs du Nord fronsadais	Périssac
17	CCV de Montagne-Saint-Emilion	Montagne
18	CCVde Puisseguin Saint-Emilion	Lussac Saint-Emilion
19	Cellier des Côtes de Francs	Francs
20	Les producteurs réunis des Côtes de Castillon - Millerie	Gardegan et Tourtirac
21	Union des producteurs de Saint-Emilion	Saint-Emilion
22	Société coopérative viticoles des Côtes de Gensac et des Graves de Vayres	Gensac
23	CCIde Nérigean	Nérigean
24	CCVde Génissac	Génissac
25	Union des producteurs Baron d'Espiet	Espiet
26	Union des producteurs de Rauzan	Rauzan
27	Union des producteurs de Saint-Pey de Castets	Saint-pey de Castets
28	CC"Laula"	Blasimon
29	Ccdes producteurs réunis chais de Vaure	Ruch
30	CCVdes viticulteurs réunis	Sainte-Radegonde
31	Union des producteurs des "celliers des Guinots"	Flaujagues
32	CC de la région vayraise	Vayres
33	CCVdes Lèves Saint-André	Les Lèves et Thoumeyragues
34	CCV Les Peyrières au bourg	Landerrouat
35	CCde Cazaugitat	Cazaugitat
36	CCVdes vigneron réunis de Monségur	Le Puy
37	CCV les Coteaux d'Albret	Mesterrieux
38	CCIde Sauveterre de Guyenne	Sauveterre
39	Société vinicole La Girondaise	Gironde sur Dropt
40	Cvdes Côtes de Bordeaux Saint-Macaire	Saint-Pierre d'Aurillac
41	CCVde Grangeneuve	Romagne
42	CCVde Créon	Créon
43	Société coopérative agricole cave de Langoiran	Langoiran
44	CCVde Quinsac	Quinsac
45	CVdes grands vins Grand Listrac	Listrac
47	Société coopérative vinicole La Rose Pauillac	Pauillac
48	Société coopérative vinicole Canteyrayne Saint-Sauveur	Saint-Sauveur
49	Société coopérative de vinification La Viguini	Cissac Médoc
50	CCV La Chatellenie	Vertheuil
51	Société de vinification Marquis de Saint-Estèphe	Saint-Estèphe
52	Cave vinicole La Paroisse	Saint-Seurin de Cadourne
53	Société coopérative vinicole d'Ordonnac-Potensac	Ordonnac Potensac

54	Société coopérative de Vinification Cave de Saint-Brice	Saint-Yzans de Médoc
55	Société de vinification Les vieux Colmbiers Château de Nens-Lafon	Prignac en Médoc
56	Société coopérative de vinification cave Saint-Jean	Bégadan
57	Société coopérative cave Saint-Roch	Queyrac
58	Cave coopérative de Sigoulès	Mescoules
59	Cave des deux vignobles Villefranche de Lonchat	Villefranche de Lonchat
60	Cave coopérative de Carsac et de Saint-Martin	Carsac de Gurson
61	Les viticulteurs réunis de Saint-Vivien et Bonneville	Vélines
62	Union des viticulteurs de Port Sainte-Foy	Port Sainte-Foy
63	Cave coopérative de Le Fleix	Le Fleix
64	CC de Monbazillac	Monbazillac
65	Société coopérative agricole Les vigneron des coteaux de Duras	Duras
66	Cave des 7 Monts	Monflanquin
67	Les vigneron de Thézac Perricard	Thézac
68	CCV de Goulens en Brulhois	Layrac
69	CCV des coteaux du Mézinais	Poudenas
70	Les vigneron de Buzet	Buzet sur Baïse
71	Coopérative des Côtes du Marmandais	Cocumont
72	Société coopérative des côtes du Marmandais les vigneron de Beaupuy	Beaupuy
73	CCV Les vigneron des coteaux de Chalosse	Mugron
74	CC Les vigneron de Tursan	Geaune
75	Cave vinicole les vigneron de Bellocq	Bellocq
76	Coopérative vinicole de Crouseilles et de Madiran	Crouseilles
77	Cave des producteurs de Jurançon	Gan
78	CC des vins d'Irouléguy et du pays basque	Saint-Etienne de Baïgorry
79	Cave des Vigneron des coteaux du Céou	Florimont
80	Cave coopérative de Bergerac	Bergerac
81	Cave coopérative de Lamothe-Montravel et St-Michel de Montaigne	Lamothe-Montravel
82	Cave coopérative de Moncaret	Moncaret
83	CCI d'Arcins	Arcins
84	CC de La Vinifera	Bourg
85	Cave coopérative "La Roquille"	La Roquille
86	Union des Producteurs de Saint-Vivien de Blaye	Saint-Savin
87	CC Intercommunale des Côtes des Gaves	Labatut
88	CC des coteaux d'Orthe	Orthevielle
89	CC de Chalosse	Pouillon
90	CCV des coteaux de Chalosse *	Saint-Cricq
91	Office de propogande du Syndicat de Barsac	Barsac
92	Cave coopérative vinicole de Gaillan-en-Médoc	Gaillan
93	Coopérative de Loupiac	Loupiac
94	Union des producteurs de grands vins de Plassac	Plassac
95	Association coopérative des producteurs viticulteurs de Ste-Croix-du-Mont	Sainte-Croix-du-Mont
96	Cave coopérative du Vic-Bilh	Diusse



L'histoire du mouvement coopératif vinicole d'Aquitaine couvre plus de trois quarts de siècle ; trois générations se sont succédées, du Bordelais au Bergeracois, en passant par le Pays Basque en pays de l'Adour et l'Agenais, pour faire renaître, cultiver puis entretenir la pérennité du Vin, emblème de notre région. Cet ouvrage restitue l'héritage des récits et élans que conserve la mémoire du mouvement coopératif.

Lorsque, à l'orée du siècle, une poignée de viticulteurs s'investit dans la voie coopérative, railleries et prédictions de mauvais augure ne manquèrent pas. S'ouvrait là une marche chaotique, initiatique et humaine qui allait contribuer à la réputation des vins de qualité dont la région peut aujourd'hui s'enorgueillir. Qui soupçonne que le quart des récoltes viticoles d'Aquitaine, presque toutes en Appellation d'Origine Contrôlée, est vinifié par les caves coopératives ? Au pays des "Châteaux", voilà un phénomène de solidarité dont le succès mérite d'être conté.

C'est l'épopée contemporaine d'une union que ce livre retrace, avec l'appui des archives et analyses que l'Histoire perpétue. Grâce soient rendues aux témoignages des hommes dont la parole, mémoire vivante du Vin, inspire ce livre.

